

HAUTE-LOIRE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°43-2016-013

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

<b>4</b> 2	2_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Loire	
	43-2016-08-18-001 - Arrete_CompositionCopil-Suppression-ConseillersGeneraux_20 (4	
	pages)	Page 3
43	B_Pref_Préfecture Haute-Loire	
	43-2016-08-25-004 - arrêté DIPPAL/DB/2016-80 portant autorisation temporaire	
	d'ouverture tardive (1 page)	Page 8
	43-2016-08-19-002 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire (1 page)	Page 10
	43-2016-08-24-007 - Arrêté portant habilitation funéraire (1 page)	Page 12
	43-2016-08-24-006 - Arrêté portant modification de la commission locale de l'eau du	
	schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) LOIRE AMONT (6 pages)	Page 14
	43-2016-08-24-005 - Arrêté portant modification de la composition de la commission	
	locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du LIGNON DU VELAY	
	(5 pages)	Page 21
	43-2016-08-10-005 - instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le	
	département de la Haute-Loire et ses annexes (62 pages)	Page 27
	43-2016-08-30-001 - portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée	
	dénommée « Course de stock-cars de Rosières » le dimanche 4 septembre 2016 (4 pages)	Page 90
	43-2016-08-25-006 - PRFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE (1 page)	Page 95
63	3_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques	
	43-2016-08-25-005 - DS-PGP Mission dom.Subd. GPP 43 n°2016-43 du 25-08-2016 (2	
	pages)	Page 97

# 42\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Loire

43-2016-08-18-001

Arrete\_CompositionCopil-Suppression-ConseillersGenera ux\_20...



Direction départementale des territoires Service environnement et forêt

# $Arrêt\'e DDT-SEF~n^\circ~2016-273$ portant modification de la composition du comit\'e de pilotage local du site Natura 2000 FR 8301090 – « Pont de Desges »

#### Le préfet de la Haute-Loire,

VU la directive (CEE) n° 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU la décision n°2008/25/CE de la commission du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

VU le code de l'environnement; notamment ses articles L 414.1 à 7 et R 414-8 à 10,

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département prend le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG Coordination N°2015-38 du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à M. Hubert GOGLINS, directeur départemental des Territoires de la Haute-Loire,

VU la décision de subdélégation de signature par arrêté n° 2016-022 du 2 mai 2016 à Monsieur Jean-Luc CARRIO, chargé du service de l'environnement et de la forêt, intéressant les décisions en matière de protection de l'environnement et, en cas d'absence, à Monsieur Jean-Marc REVEILLIEZ adjoint au chef de service et chef du bureau eau et milieux aquatiques,

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-E-2010-184 du 6 juillet 2010 portant modification de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR8301090 « Pont de Desges », établie par arrêté préfectoral DAI-B1-2008/187 portant création et composition du comité de pilotage de ce site,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Haute-Loire,

#### **ARRÊTE:**

#### **ARTICLE 1**er - Composition

La composition du Comité de pilotage du site NATURA 2000 ci-après :

 $n^{\circ}$  FR 830 1090 – « Pont de Desges »

est fixée ainsi qu'il suit :

#### Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

- Un représentant élu du Conseil régional de la région Auvergne Rhône-Alpes ou son suppléant,
- Un représentant élu du Département de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant élu de la Communauté de communes du Pays de Saugues ou son suppléant,
- Un représentant élu du Syndicat mixte d'aménagement du Haut Allier (SMAT) son suppléant,
- Les représentants élus des communes de AUVERS et de LA BESSEYRE-SAINT-MARY ou leurs suppléants,

#### Représentants des propriétaires ou exploitants :

#### Forêt:

- Un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Loire ou son suppléant,

#### **Agriculture:**

- Un représentant du Syndicat départemental des propriétaires agricoles de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la F.D.S.E.A. de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Confédération Paysanne de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Coordination rurale de Haute-Loire ou son suppléant,

#### Représentants des usagers et organismes socio-professionnels :

- Un représentant de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude ou son suppléant,
- Un représentant de la Chambre des Métiers de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la Maison du tourisme de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant du Comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant de la société SARL PHD (Le Prat Haut Chanteuges),

#### Représentant de l'environnement et du patrimoine naturel :

#### Associations agréées de protection de l'environnement :

- Un représentant de la Fédération de la protection de la nature Haute-Loire ou son suppléant,
- Un représentant du Réseau écologique nature 43 (REN 43) ou son suppléant,

#### Organismes exerçant dans la préservation du patrimoine naturel :

- Un représentant du Conservatoire botanique national du Massif Central ou son suppléant,
- Un représentant du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ou son suppléant,
- Un représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement ou son suppléant,

2/4

#### Etablissements publics:

- M. le délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- M. le représentant du Centre national de la propriété forestière,
- M. le représentant de l'Office national des fotrêts (agence Montagnes d'Auvergne),
- M. le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de Haute-Loire ou son représentant,

#### A titre consultatif:

#### Etat:

- M. le préfet de la Haute-Loire ou son représentant,
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne Rhône-Alpes ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire ou son représentant.

#### ARTICLE 2 - Présidence et structure « porteuse » :

Le président du comité de pilotage et la structure porteuse seront désignés pour une durée de trois ans renouvelable selon les modalités ci-après :

- soit lors du premier comité de pilotage, convoqué et présidé par le Préfet ou son représentant,
- soit lors d'une réunion des seuls représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité organisée par le préfet, avec à l'ordre du jour un objet exclusif : la désignation du président et la validation de la structure « porteuse ».

#### **ARTICLE 3 - Modalités de désignation :**

Les désignations devront avoir lieu à la majorité des membres du collège des élus présents ou suppléés (la moitié plus un). Elles peuvent intervenir à main levée ou à bulletin secret.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont valablement réunis lorsque la majorité d'entre eux est présente ou suppléée.

Les membres du comité de pilotage Natura 2000 peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent ou de la même assemblée délibérante.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre du comité de pilotage Natura 2000 peut donner un mandat pour les délibérations à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat. Un mandat écrit désignant le mandant et le mandataire et signé sera exigé pour être comptabilisé. »

#### **ARTICLE 4 - Modalités de fonctionnement :**

Le comité de pilotage doit se réunir sur convocation de son président qui précisera les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations du comité de pilotage sont prises, sans règle de quorum, à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou ayant donné mandat.

Le préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le Préfet met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin.

Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Un règlement intérieur pourra être adopté. Il détaillera les missions du comité, le fonctionnement du comité de pilotage, les modalités d'élaboration, de suivi et d'actualisation du document d'objectifs. »

#### **ARTICLE 5:**

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la structure « porteuse » ou, à défaut, par le service de l'Etat qui lui est substitué.

#### **ARTICLE 6 – dispositions diverses:**

L'arrêté préfectoral du 20 mai 2008, modifié par l'arrêté préfectoral n°DDT E 2010-184 du 6 juillet 2010 portant modification du comité de pilotage local du site Natura 2000 « Pont de Desges» est abrogé.

#### **ARTICLE 7 - Recours :**

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

-par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être, elle-même, déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

-par recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

#### **ARTICLE 8 - Exécution :**

Le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire et le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne - Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

Au PUY-EN-VELAY, le 18 août 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires,

Pour le directeur départemental des territoires, Le chef du service environnement et forêt,

Pour le chef du service environnement et forêt, L'adjoint au chef de service,

Signé: Jean-Marc REVEILLIEZ

### 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-25-004

# arrêté DIPPAL/DB/2016-80 portant autorisation temporaire d'ouverture tardive

autorisation temporaire d'ouverture tardive pour le bar "le Michelet" au Puy en Velay



#### ARRETE N° DIPPAL/DB/2016-80

portant autorisation temporaire d'ouverture tardive

#### le préfet de la Haute-Loire

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric Maire en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté -Bureau du Cabinet-n° 2010-46 du 5 octobre 2010, portant réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des bals publics dans le département de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/DB/2016-42 en date du 28 avril 2016, portant autorisation individuelle d'ouverture tardive à M. Norbert SAHUC et Mme Nadine SABATIER gérants de l'établissement «le Michelet » ;

Vu la demande formulée le 27 juillet 2016 par M. Mathieu FARINEAU gérant de la SARL «Le Michelet» en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture tardive, jusqu'à deux heures du matin le vendredi et quatre heures du matin les samedi, dimanche et jours fériés, de l'établissement «Le Michelet», situé 5, bis place Michelet au Puy-en-Velay;

Vu l'avis de la mairie du Puy-en-Velay, en date du 5 août 2016;

Vu l'avis de la directrice départementale de la sécurité publique, en date du 19 août 2016 ;

VU l'avis de la délégation départementale de la Haute-Loire de l'agence régionale de santé, en date du 23 août 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### **ARRETE**

Article 1 er. M. Mathieu FARINEAU gérant de la SARL « Le Michelet», est autorisé à ouvrir l'établissement «Le Michelet», qu'il exploite 5 bis, place Michelet au Puy-en-Velay, jusqu'à deux heures du matin le vendredi et quatre heures du matin les samedi, dimanche et jours fériés.

<u>Article 2</u> - Cette autorisation, strictement personnelle, est accordée pour trois mois à compter de la date du présent arrêté. Elle peut être retirée à tout moment.

<u>Article 3</u> - Toute demande de renouvellement est adressée au préfet un mois avant l'expiration de la présente autorisation.

<u>Article 4</u> - le secrétaire général de la préfecture, le maire du Puy-en-Velay et la directrice départementale de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy-en-Velay, le 25 août 2016.

signé

Eric MAIRE

Préfecture de la Haute-Loire
6 avenue du Général de Gaulle - CS 40321 - 43009 LE PUY-EN-VELAY cedex
Tél : 04 71 09 43 43 - Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr - Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)
Bureau de la circulation : du lundi au vendredi de 8H15 à 12H15

# 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-19-002

# Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire



#### PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

# ARRÊTÉ DIPPAL BEAG 2016/148 portant habilitation dans le domaine funéraire

#### Le préfet de la Haute-Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223.19 et suivants, R 2223-56 à R 2223-65 ;

Vu la demande d'habilitation dans le domaine funéraire présentée par M. Laurent VIGIER, entrepreneur individuel, demeurant au lieu dit le Marcel 43230 SALZUIT;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

#### **ARRÊTE**

#### Article 1er

M. Laurent VIGIER, entrepreneur individuel, demeurant au lieu dit le Marcel 43230 SALZUIT est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

#### Article 2

Le numéro de l'habilitation est 16-43-09.

#### **Article 3**

La durée de la présente habilitation est fixée à six ans.

#### Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 19 août 2016

Le préfet, par délégation, la chef de bureau

Signé: Pauline STOLARZ

# 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-007

# Arrêté portant habilitation funéraire

Arrêté portant habilitation funéraire

# ARRETE DIPPAL BEAG 2016/151 portant habilitation dans le domaine funéraire

#### Le préfet de la Haute-Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223.19 et suivants, R 2223-56 à R 2223-65 ;

Vu la demande formulée par Madame Nadine SOLEILHAC et M. Pascal SOLEILHAC, cogérants de la SARL Brioude Funéraire, dont le siège social est situé avenue d'Auvergne 43100 Brioude, en vue d'obtenir l'habilitation dans le domaine funéraire suite au rachat de l'entreprise de pompes funèbres ECHAUBARD CROIZET;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

#### ARRÊTE

#### **Article 1**

L'établissement secondaire de la SARL Brioude Funéraire sis 8, rue Notre-Dame à Paulhaguet, géré conjointement par Madame Nadine SOLEILHAC et M. Pascal SOLEILHAC, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant mise en bière ;
- transport de corps après mise en bière ;
- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

#### Article 2

Le numéro de l'habilitation est 16-43-10.

#### **Article 3**

La durée de la présente habilitation est fixée à six ans.

#### Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Puy-en-Velay, le 24 août 2016

Pour le préfet et par délégation, Le directeur,

Signé: Jacques MURE

### 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-006

Arrêté portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) LOIRE AMONT



#### PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Secrétariat Général

Direction des Politiques Publiques et de l'Administration Locale

Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Juridiques

#### Arrêté DIPPAL n°2016-182 du 24 août 2016 portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) LOIRE AMONT

#### Le préfet de la Haute-Loire

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L212-1, L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-47;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU le décret du président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU la circulaire N° DE / SDATDCP / BDCP / n° 10 du 21 avril 2008 du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, relative aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 3 novembre 2003 signé par le préfet de l'Ardèche, le préfet de la Loire, le préfet de la Haute-Loire et le préfet du Puy-de-Dôme fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Loire Amont;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 19 octobre 2004 signé par le préfet de l'Ardèche, le préfet de la Loire, le préfet de la Haute-Loire et le préfet du Puy-de-Dôme portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2010 signé par le préfet de la Haute-Loire portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, 23 juillet 2013, 15 octobre 2014 et 3 juin 2015 signés par le préfet de la Haute-Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Loire Amont ;
- CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il y a lieu de procéder à des modifications de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Loire Amont;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u> - La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Loire Amont est fixée ainsi qu'il suit :

 Il Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

NOM du TITULAIRE	ORGANISMES
M. BAY Jérôme maire du Brignon	
M. BROSSIER Jean Pierre maire de Cussac- sur- Loire	
M. DEFIX Adrien maire de Coubon	Le représentant des maires de la Haute Loire
Mme GALLIEN Cécile maire de Vorey- sur- Arzon	
M. GIBERT Pierre maire de Costaros	
M. PRORIOL Jean maire de Beauzac	
M. TESTUD Michel maire d'Issarlès	La manufacentant das masimas d'Audàcha
M. ENJOLRAS Joël maire de Lavillatte	Le représentant des maires d'Ardèche
M. LIMOUZIN Alain maire de Luriecq	Le représentant des maires de la Loire
M. BRAVARD Michel maire de Medeyrolles	Le représentant des maires du Puy de Dôme
M. BEAUDET Pierre	Le syndicat d'assainissement et d'eau du Puy-en-Velay (SAE)
M. ARCHER Jean Paul m aire de Saint Haon	Le syndicat de gestion des eaux du Velay
Mme HERITIER-BRANCO Nadine	Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)
M. FORESTIER Michel	Le syndicat des eaux de l'Emblavez
M. FLANDIN Jean	Le syndicat des eaux de l'Ance Arzon
M. BONNETAIN Pascal	Le syndicat "Ardèche Claire"

M. GARDES Michel	Le syndicat intercommunal à vocations multiples de Coucouron (SIVOM)
M. MARQUET Alain	Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Haut Forez
M. MAYET Iwan	La communauté de communes du pays de Saint-Bonnet le Château
M. GAGNAIRE Jean-François	La communauté de communes de la Vallée de l'Ance
M. DOMPS Noël	Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Hauteville et Lavalette
M. BRINGER Jean-Paul	La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
M. BERAUD Bernard	Le parc naturel régional du Livradois Forez
M. LESPINASSE Eric	Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Mme ROUSSET Nathalie	Le conseil départemental de la Haute-Loire
M. JOUBERT Michel	Le conseil départemental de la Haute-Loire
Mme ROCHE Bernadette	Le conseil départemental de l'Ardèche
Mme JODAR Christiane	Le conseil départemental de la Loire
M. SAUVADE Bernard	Le conseil départemental du Puy de Dôme
Mme DI VINCENZO Caroline	Le conseil régional d'Auvergne- Rhône-Alpes
M. ASSEZAT Georges	L'établissement public Loire

#### Collège des représentants des usagers :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
La fédération départementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute-Loire (FDPPMA 43)	Le président ou son représentant
La fédération départementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Loire (FDAAPPMA 42) représentant les FDAAPMA 07 et 63	Le président ou son représentant
La fédération régionale Auvergne Nature Environnement (FRANE)	Le président ou son représentant
Fédération Nature Haute-Loire	Le président ou son représentant
SOS Loire Vivante	Le président ou son représentant
La fédération départementale de sports d'eaux vives 43	Le président ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire (CCI 43)	Le président ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Loire (CCI 42)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Haute-Loire (CA 43)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de l'Ardèche (CA 07)	Le président ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Loire (CA 42)	Le président ou son représentant
La mission départementale de développement touristique de la Haute-Loire (CDT 43)	Le président ou son représentant
L'union fédérale des consommateurs Que Choisir (U.F.C. Q.C.43)	Le président ou son représentant
Le groupe d'exploitation hydraulique Loire Ardèche (EDF)	Le directeur ou son représentant
Les producteurs autonomes d'électricité	Le président de France Hydro Electricité ou son représentant
Le syndicat des forestiers privés de la Haute-Loire	Le président ou son représentant

☐ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

ORGANISME	représenté(e) par
La préfecture coordonnatrice de bassin Loire Bretagne - préfecture de la région Centre- Val-de- Loire	Le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne - préfet de la région Centre- Val-de-Loire ou son représentant
La préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La préfecture de l'Ardèche	Le préfet de l'Ardèche ou son représentant
La préfecture de la Loire	Le préfet de la Loire ou son représentant
La préfecture du Puy de Dôme	La préfète du Puy-de-Dôme ou son représentant
La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes	La directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La préfecture de la Haute-Loire	Le préfet de la Haute Loire ou son représentant
L'agence de l'eau Loire Bretagne	Le directeur de la délégation Allier Loire Amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant
L'agence Rhône Méditerranée Corse	Le directeur de l'agence Rhône Méditerranée Corse ou son représentant
La mission Interservices pour l'eau et la nature de la Haute-Loire	Trois membres : le directeur départemental des territoires ou son représentant, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant, le délégué territorial de l'agence régionale de la santé ou son représentant.
L'office national de l'eau et des milieux aquatiques	Le délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
L' office national des forêts	Le directeur de l'agence montagnes d'Auvergne de l'office national des forêts ou son représentant
Le centre régional de la propriété forestière	Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant

Article 2 - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. En cas d'empêchement, un membre peut donner son mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 3 - La commission élabore les règles de fonctionnement, qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma. Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires. Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

- <u>Article 4</u> Le président de la commission locale de l'eau, élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
  - conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.
  - fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.
- Article 5 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site <a href="www.eaufrance.fr">www.eaufrance.fr</a>.
- <u>Article 6</u> Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait au Puy-en-Velay, le 24 août 2016

signé Eric MAIRE

### 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-24-005

Arrêté portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du LIGNON DU VELAY



#### PREFET de la HAUTE-LOIRE

Secrétariat Général

Direction des Politiques Publiques et de l'Administration Locale

Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Juridiques

#### Arrêté DIPPAL n°2016-183 du 24 août 2016 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du LIGNON DU VELAY

#### Le préfet de la Haute-Loire,

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L212-1, L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-47;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU le décret du président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU la circulaire N° DE / SDATDCP / BDCP / n° 10 du 21 avril 2008 du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer relative aux schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 16 octobre 2003 signé par le préfet de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lignon du Velay ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 26 septembre 2012 signé par le préfet de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire portant modification du périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lignon du Velay ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2010 signé par le préfet de la Haute Loire portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2011 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 18 août 2014 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2015 signé par le préfet de la Haute Loire portant modification de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay ;
- CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il y a lieu de procéder à des modifications de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u> - la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Lignon du Velay est modifiée ainsi qu'il suit:

 $\ensuremath{\mathbb{I}}$  Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

NOM du TITULAIRE	ORGANISME
M. Bernard COTTE maire du MAZET SAINT VOY	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Philippe DELABRE maire de SAINT FRONT	Représentant les maires de la Haute- Loire
Mme Mireille FAURE maire d'ARAULES	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Robert OUDIN maire de DUNIERES	Représentant les maires de la Haute-Loire
M. Guy PEYRARD maire de RIOTORD	Représentant les maires de la Haute-Loire
Mme Brigitte RENAUD maire de TENCE	Représentant les maires de la Haute- Loire
M. Henri GUILLOT maire de MARS	Représentant les maires de l'Ardèche
M. Etienne ROCHE maire de DEVESSET	Représentant les maires de l'Ardèche
M. Quentin PÂQUET maire de BARD	Représentant les maires de la Loire
Mme Solange BERLIER Vice-présidente du PNR du Pilat 2 rue Benaÿ 42410 PELUSSIN	Parc naturel régional du Pilat
M. Christian CHORLIET maire de FAY SUR LIGNON	Communauté de communes du Mézenc – Loire sauvage
M. Etienne CHARBONNIER maire de SAINT JULIEN DU PINET	Communauté de communes des Sucs
M. Bernard SOUVIGNET Maire de RAUCOULES	Communauté de Communes de Montfaucon en Velay
M. Jean Paul CHALAND maire du MAS DE TENCE	Communauté de communes du Haut Lignon
M. Jean Paul LYONNET maire de MONISTROL SUR LOIRE	Communauté de communes des Marches du Velay
M. Robert CLEMENÇON Conseiller municipal de Saint Maurice de Lignon 448 rue de Presles 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents
M. Bernard GALLOT maire d'YSSINGEAUX	Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents

Mme Nathalie ROUSSET Hôtel du département 1 place Monseigneur de Galard 43011 LE PUY EN VELAY	Conseil départemental de la Haute-Loire
M. Maurice WEISS Hôtel du département quartier de la Chomette 07007 PRIVAS	Conseil départemental de l'Ardèche
M. Jean-François BARNIER Hôtel du département 2, rue Charles de Gaulle 42022 SAINT ETIENNE	Conseil départemental de la Loire
Mme Isabelle VALENTIN-PREBET Hôtel de la Région 78, route de Paris 69751 CHARBONNIERES LES BAINS	Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
M. Daniel TONSON conseiller départemental de la Haute-Loire Hôtel du département 1, place Monseigneur de Galard 43011 LE PUY EN VELAY	Etablissement Public Loire
Mme Eliane WAUQUIEZ- MOTTE maire du CHAMBON SUR LIGNON	Syndicat mixte de la jeune Loire et ses rivières

#### $\ensuremath{\mathbb{I}}$ Collège des représentants des **usagers :**

ORGANISME	
ONGALOSTIE	REPRESENTE PAR
La mairie de SAINT-ETIENNE	Le maire ou son représentant
Le syndicat mixte de production et d'adduction d'eau	Le président ou son représentant
Le syndicat mixte de Lavalette	Le président ou son représentant
Les producteurs autonomes d'électricité	Le président de France Hydro Electricité ou son représentant
La fédération Nature Haute-Loire	Le président ou son représentant
Le groupe d'exploitation hydraulique Loire Ardèche de EDF	Le directeur ou son représentant
La chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire	La présidente ou son représentant
La chambre d'agriculture de la Haute-Loire	Le président ou son représentant
Le syndicat des propriétaires forestiers	Le président ou son représentant
La fédération éépartementale des associations agréées de pêche pour la protection du milieu aquatique de la Haute-Loire	Le président ou son représentant

Le comité départemental du tourisme de la Haute-Loire et la fédération départementale des sports d'eaux vives de la Haute Loire	Le président ou son représentant
L'union fédérale des consommateurs Que Choisir	Le président ou son représentant

□ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Le préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne	Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val-de-Loire ou son représentant
Le préfet de la Haute-Loire	Le préfet de la Haute Loire ou son représentant
Le chef de la mission interservices pour l'Eeau et la nature de la Haute-Loire	Le chef de la mission interservices pour l'eau et la nature de la Haute-Loire ou son représentant
L'agence régionale de la santé	Le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant
Le préfet de la Loire	Le préfet de la Loire ou son représentant
Le préfet de l'Ardèche	Le préfet de l'Ardèche ou son représentant
	La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute Loire	Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute Loire ou son représentant
L'agence de l'eau Loire Bretagne	Le directeur de la délégation régionale Allier Loire Amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne ou son représentant
L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques	Le directeur de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
L'office national des forêts	Le directeur de l'agence Montagne d'Auvergne de l'office national des forêts ou son représentant
Le centre régional de la propriété forestière	Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant

<u>Article 2</u> - La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner son mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

<u>Article 3</u> - La commission élabore les "règles de fonctionnement" qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma. Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

<u>Article 4</u> - Le président de la commission locale de l'eau élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il :

- conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.
- fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Loire.

Conformément à l'article R212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site www.eaufrance.fr

<u>Article 6</u> - Le secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait au Puy-en-Velay le 24 août 2016

Signé Eric MAIRE

### 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-10-005

# instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire et ses annexes

instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire et ses annexes

# DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire

#### Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le code électoral et notamment les articles L 17 et R 40 ;

Vu l'arrêté DIPPAL BEAG n°2015-209 du 27 juillet 2015 instituant et fixant le périmètre des bureaux de vote dans le département de la Haute-Loire ;

Vu les propositions formulées par les maires du département ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire

#### ARRÊTE

#### <u>Article 1<sup>er</sup>:</u>

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, dans les communes du département de la Haute-Loire, les électeurs sont répartis dans les bureaux de vote figurant aux articles deux et trois du présent arrêté.

#### <u> Article 2</u>:

Les électeurs des communes mentionnées au présent article sont répartis entre plusieurs bureaux de vote conformément aux périmètres qui leur sont respectivement affectés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
	Arrondissement de BRIOUDE
BOURNONCLE SAINT-PIERRE	Bureau n°1: Bournoncle-Saint-Pierre (Mairie) Bureau n°2: Arvant (Salle communale - place du centre de secours) Bureau centralisateur: bureau n°1
BRIOUDE	Bureau n° 1 : Hôtel de ville Bureau n° 2 : Lycée Lafayette (salle polyvalente) Bureau n° 3 : Ecole de La Borie Darles Bureau n° 4 : Foyer – restaurant Bureau centralisateur : bureau n° 1
ESPLANTAS-VAZEILLES	Bureau n°1 : mairie d'Esplantas Bureau n°2 : salle de réunion (ancienne cure) de Vazeilles Près Saugues Bureau centralisateur : bureau n°1
LANGEAC	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°1

SAINTE-FLORINE	Bureau n° 1 : Mairie Bureau n° 2 : salle polyvalente (rue Arnaud) Bureau centralisateur : bureau n°1	
SAUGUES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie Bureau centralisateur : bureau n°2	

COMMUNES	BUREAUX DE VOTE
BRIVES-CHARENSAC	Arrondissement du PUY-EN-VELAY
DRIVES-CHARENSAC	Bureaux n°1 et 2 : Maison pour Tous  Bureau centralisateur : bureau n°1
	Bureau centransateur : bureau n° 1
CHADRAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau nº 1
COUBON	Bureau n°1 - 2 et 3 : Mairie - Maison des Associations
	Bureau 4 : Assemblée d'Orzilhac
	Bureau centralisateur: bureau n°3
	2 would contributed. Buffeau ii 3
ESPALY-SAINT-MARCEL	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau n°1
POLIGNAC	Bureau n°1 et 2 : Mairie (salle des cérémonies)
	Bureau centralisateur : bureau n°1
LE PUY-EN-VELAY	Bureau centralisateur : Bureau n°101
Canton 12 – le Puy-en-Velay 1	Bureau n°301: Ecole publique du Val Vert (rue Henri Chas – salle
,	d'activité)
	Bureaux n°302 et 303 : Mairie (place du Martouret)
	Bureau n°304 : Ancienne mairie de Taulhac
Canton 13 – Le Puy-en-Velay 2	Bureaux n°101 - 102 et 103 : salle Jeanne d'Arc (avenue de la
	Cathédrale)
	Bureau n°104 : Centre Roger Fourneyron
Canton 14 – Le Puy-en-Velay 3	Bureaux n°501 et 502 : Centre Roger Fourneyron (Boulevard de la
Total Tr. Est Lay on Vollay 9	République)
Canton 15 – Le Puy-en-Velay 4	Bureaux n°401 – 402 et 403 : Ecole Michelet (cours Victor Hugo)
	Bureaux n°404 et 405 : Salle Balavoine
	Bureau n°406 : ancienne mairie de Taulhac
	Bureau n°407 : ancienne mairie de Mons
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Bureaux n°1 – 2 et 3 : salle polyvalente (complexe sportif, avenue des
	Sports, route de Blanzac)
	Bureau centralisateur : bureau n°1
SAINT PAULIEN	Bureaux n°1: Groupe scolaire Pierre Julien - Préau primaire
	Bureau n°2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau maternelle
	Bureau centralisateur : bureau n°1
VALS-PRES-LE-PUY	Bureaux n°1 et 2 : Mairie 2, Place du monastère
	Bureau centralisateur: bureau nº1
	contambatour , purequ ii 1

	Arrondissement d'YSSINGEAUX
AUREC-SUR-LOIRE	Bureau n° 1: Maison des Associations
	Bureau n° 2 : Ecole publique primaire – rue du 8 Mai
	Bureau n° 3 : Résidence Les Tilleuls – 4 rue du 19 mars
	Bureau n° 4 : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)
	Bureau centralisateur : bureau n°1
BAS-EN-BASSET	Bureau n° 1 : Salle municipale
	Bureau n° 2 : Salle Saint Vincent
	Bureau centralisateur : bureau nº1
BEAUZAC	Bureau n°1 : mairie
	Bureau n°2 : salle des remparts
	Bureau centralisateur : bureau nº1
CHAMBON SUR LIGNON (LE)	Bureau n° 1 : Mairie – Rez-de-chaussée
	Bureau n° 2: Mairie – 1 <sup>er</sup> étage
	Bureau centralisateur : bureau nº1
DUNIERES	Bureaux n°1 et 2 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau nº1
LAPTE	Lapte : Salle multiactivités – Le Foyer
	Verne : Salle communale
	Bureau centralisateur : salle mutiactivités de Lapte
MONISTROL-SUR-LOIRE	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Gymnase municipal du centre ville
	Bureaux n°5 et 6: Maison des associations
	Bureau centralisateur : bureau nº1
RETOURNAC	Bureaux n°1 et 2 : Ecole publique – rue Jean Saby
	Bureau centralisateur : bureau nº1
SAINT-DIDIER-EN-VELAY	Bureaux n°1 – 2 et 3 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau nº1
SAINT-FERREOL D'AUROURE	Bureau n° 1 : Mairie
	Bureau n° 2 : salle Daniel LEBAIL -76 rue d'Auvergne
	Bureau centralisateur : bureau nº1
SAINT-JEURES	Saint Jeures : Mairie
	Freycenet : Bibliothèque de Freycenet
	Bureau centralisateur : mairie de Saint Jeures
SAINT-JUST-MALMONT	Bureaux n° 1 et 2 : Salle polyvalente de Saint-Just-Malmont
	Bureau n° 3: Mairie – salle du conseil
	Bureau n° 4: Malmont: Salle des Seniors
	Bureau centralisateur : bureau nº 1
SAINT MAURICE DE LIGNON	Bureau n°1: Mairie
	Bureau n°2: Salle Lachamp
	Bureau centralisateur : bureau nº1
SAINT PAL DE MONS	Bureaux n°1 et 2 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau nº 1

SAINTE-SIGOLENE	Bureau n°1 : Salle sous-sol Mairie
	Bureau n°2 : Salle sous-sol Mairie
	Bureau n°3: Maison de la musique
	Bureau n°4 :Maison de la musique
	Bureau centralisateur : bureau n°2
TENCE	Bureau n°1 et 2 : Salle multifonctionnelle (6 rue St Agreve)
	Bureau n°3: Chaumargeais (Ancienne école)
	Bureau centralisateur : bureau nº 1
YSSINGEAUX	Bureaux n°1 – 2 – 3 et 4 : Mairie
	Bureau centralisateur : bureau n°3

#### Article 3:

Dans les autres communes du département à bureau de vote unique, le siège de celui-ci est fixé à la mairie, sauf pour les communes ci-après :

ARLEMPDES	salle polyvalente	
AUZON	salle polyvalente	
BEAULIEU	salle polyvalente	
BEAUX	école publique (route du Sablon)	
BELLEVUE-LA-MONTAGNE	salle polyvalente	
BLASSAC	ancienne école	
BLESLE	Château des Mercoeur – salle voutée	
BOISSET	salle communale	
BORNE	salle des associations	
CEAUX D'ALLEGRE	salle polyvalente	
CHAMPCLAUSE	Pôle communal de Boussoulet	
LA CHAPELLE D'AUREC	salle polyvalente	
LA CHAPELLE BERTIN	salle polyvalente	
LA CHAPELLE GENESTE	salle associative	
CHASPUZAC	ancienne école (1 route du Puy)	
CHOMELIX	salle d'accueil et d'animation	
CISTRIERES	salle polyvalente	
CRAPONNE-SUR-ARZON	Salle culturelle « la Grenette » (Place du Marchedial)	
CUSSAC-SUR-LOIRE	salle polyvalente	
FELINES	salle polyvalente	
FONTANNES	salle polyvalente	
FRUGIERE-LES-MINES	salle polyvalente	
GRAZAC	salle polyvalente	
GRENIER MONTGON	salle polyvalente	
JULLIANGES	salle des fêtes	
LANTRIAC	salle polyvalente	
LEOTOING	salle polyvalente	
LISSAC	salle polyvalente	
LUBILHAC	salle polyvalente	
MONLET	préau de l'école	
LE MONTEIL	salle multi-activités	
MONTREGARD	maison des sports et des loisirs	
OUIDES	salle polyvalente	
PAULHAC	salle polyvalente	
PONT-SALOMON	salle Massenet	

PRADELLES	salle des associations
QUEYRIERES	salle des fêtes
RIOTORD	salle polyvalente
SAINT-JEAN DE NAY	salle polyvalente
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	salle polyvalente
SAINT PAUL DE TARTAS	salle polyvalente
SAINT-PIERRE-DUCHAMP	salle multi-activités de Maisonnettes
SOLIGNAC-SOUS-ROCHE	salle des fêtes
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	salle municipale (rue de l'Argentière)
TORSIAC	salle polyvalente
LES VASTRES	salle annexe de la Mairie
VERGONGHEON	salle des fêtes

#### Article 4:

L'inscription des Français établis hors de France et des militaires de carrière ou liés par contrat, en application des articles L 12 et L 13 du code électoral, ainsi que des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, rattachées dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 se fera, dès lors qu'il y a impossibilité de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau de vote particulier de la commune :

- au bureau de vote n° 1 de la commune;
- en ce qui concerne la commune du Puy-en-Velay, au bureau de vote n° 104 : Centre Roger Fourneyron du canton 13 Le Puy en Velay 2.

#### Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017. Il sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à partir de cette date.

#### Article 6:

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, les sous-préfets de Brioude et d'Yssingeaux et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera notifiée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 10 août 2016

Pour le préfet, par délégation, le secrétaire général,

Clément ROUCHOUSE

### ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

#### ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

#### COMMUNE DE BOURNONCLE SAINT PIERRE :

- Bureau n°1 de Bournoncle : électeurs du bourg de Bournoncle et des villages de Laroche Bard Barlières Les Combes Peyssanges
- Bureau n°2 d'Arvant : électeurs du bourg d'Arvant

#### COMMUNE DE BRIOUDE:

	BUREAU 1 : Hôtel de ville	
Avenue de la Bageasse	Place Marcel Sereyjol	Rue du 14 Juillet
Avenue de Lamothe (côté pair)	Place Saint Barthelemy	Rue du 19 mars 1962
Avenue du Velay (côté pair)	Place Saint Jean	Rue du 21 juin 1944
Bd Aristide Briand (côté pair)	Place Saint Julien	Rue du 4 septembre
Bd du Docteur Devins (côté pair)	Rue Albert Massebeuf	Rue du Chapitre
Bd Vercingétorix (côté pair)	Rue Alexandre Vialatte	Rue du Commerce
Chemin de la Vissa	Rue Boudasset	Rue du Levant
Chemin de Lachaud	Rue Chabannot	Rue du Marché
Chemin des moulins	Rue Champfort	Rue du Paradis
Chemin des moulins de la Tour	Rue Charbonnier	Rue du Vallat
Cité de la Tour	Rue Croix du reclus (de 1 à 7)	Rue Duguesclin
Hameau de la Gazelle	Rue d'Allier (côté impair)	Rue Emmanuel Chabrier
Impasse 1ère impasse des Olliers	Rue d'Alsace	Rue Gabriel Péri
Impasse 2 <sup>ème</sup> impasse des Olliers	Rue d'Assas	Rue Grenier
Impasse Briganway	Rue de Geste (côté impair)	Rue Guérin
Impasse d'Assas	Rue de la Cartellerie	Rue Guillaume le Pieux
Impasse des Barrys	Rue de la Chevrerie	Rue Jacques Brel
Impasse des Barrys	Rue de la Cornaille	Rue Joseph Lhomenede
Impasse du Collège	Rue de la Ganivelle	Rue Jules Maigne
Impasse Saint Pierre	Rue de la Gazelle	Rue Latour d'Auvergne
Impasse Trou du Loup	Rue de la Halle	Rue Neuve
Le Pont de Bois	Rue de la Mayasse	Rue Notre Dame
Moulin de la Tour	Rue de la Monnaie	Rue Notre Dame des Prés
Moulin du Dardelin	Rue de la Pardige	Rue parmentier
Place Abbé Pierre Cubizolles	Rue de la République	Rue Pascal
Place aux Toiles	Rue de la Terrasse	Rue Saint Barthélémy
Place Cardigan	Rue de l'Arcade	Rue Saint Geneix
Place d'Alger	Rue de l'Église	Rue Saint Pierre
Place de la Chèvrerie	Rue de l'Estaret	Rue Sainte Marie
Place de la Liberté / Postel	Rue de l'Instruction	Rue Savaron
Place de la Pardige	Rue de Nozerines (côté impair)	Rue Sébastopol
Place de Laufen	Rue de Prebourg	Rue Séguret
Place de l'Hôtel de ville	Rue de Rome	Rue Sidoine Apollinaire
Place de Paris (côté pair)	Rue de Vincelles	Rue Sous la Tranchée
Place Domat	Rue des Barrys	Rue Talairat
Place du Docteur Mouret	Rue des Basses maisons	Rue Toine Bertrand
Place du Mazel	Rue des Fosses Saint Joseph	Rue Voltaire
Place du Vallat	Rue des Francs maçons	
Place Eugène Gilbert	Rue des Ligueurs	
Place Grégoire de Tours	Rue des Olliers (côté pair)	
Place Jean Jacques Rousseau	Rue des Prebandes	
Place Lafayette	Rue Domat	

# ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

#### COMMUNE DE BRIOUDE :

BUEAU 2 : Lycée Lafayette (salle polyvalente)		
Allée Croix des Frères	Cité Lafayette	Rue des Tulipes
Allée de la Poudrière	3ème Impasse des Olliers	Rue d'Estienne d'Orves
Allée de la Tuillerie	Le Pie Pichou	Rue du Bachat
Allée Jules Guesde	Les Chauds Basses	Rue du Midi
Avenue du Velay (côté impair)	Place de la résistance	Rue du Mont Mouchet
Avenue Jean Jaurès (côté	Place du Pointel	Rue Frédéric Mistral
impair)	Route de Saint Flour (côté impair)	Rue Georges Sand
Avenue Léon Blum	Rue Charles Peguy	Rue Georges Pompidou
Avenue Pasteur	Rue Cochet Saint Vallier	Rue Grégoire le Vieux
Avenue Paul Chambriard	Rue Colonnel Fabien	Rue Jean Monnet
Bd Aristide Briand (côté impair)	Rue de Champanne	Rue Jean Pradin
Bd Desaix (côté impair)	Rue de la Paix	Rue Jules Guesde
Bd Docteur Devins (côté impair)	Rue de la Poudrière	Rue Marie et Pierre Curie
Bd Vercingetorix (côté impair)	Rue de la Visitation	Rue Paul Leblanc
Chemin de Champcheny	Rue de Mazerat	Rue Rabelais
Chemin de Courgoux	Rue des Crouzettes	Rue René Cassin
Chemin de la Poudrière	Rue des Goths	Rue Saint Esprit
Chemin d'Entremont	Rue des Jonquilles	Rue Saint Laurent
Chemin Plond	Rue des Olliers (côté impair)	Rue Saint Verny
		Rue Sarrazine

	BUREAU 3 : école Borie Darles	
Allée des Acacias	Place de Paris (côté impair)	Rue Flandres Dunkerque (côté
Allée des Chênes	Route de Saint Flour (côté pair)	impair)
Allée des Marronniers	Rue Abbé de Pradt	Rue Fontaine de Geste
Allée des Mélèzes	Rue Abbé Julien Lespinasse	Rue Gaspard des montagnes
Allée des Ormeaux	Rue Cdt Judex Mazuel	Rue Georges Clémenceau
Allée des Peupliers	Rue de Gravenot (du 1 au 34)	Rue Henri Barbusse
Allée des Platanes	Rue de la Borie Darles	Rue Henri Pourrat
Allée des Sapins	Rue de la Chaunière	Rue Jean Macé
Allée des Tilleuls	Rue de la Madeleine	Rue Jules Ferry (côté impair)
Avenue Edouard Herriot	Rue de Prabouzou	Rue Jules Merle
Avenue Jean Jaurès (côté pair)	Rue des Frênes	Rue Jules Romains
Avenue Jean Moulin	Rue du 11 novembre (côté impair)	Rue Louise Michel
Bd Desaix (côté pair)	Rue du 8 mai (du 1 au 5)	Rue Paul Guth
Chemin des Pierres Brunes	Rue du Cézallier	Rue Picasso
Impasse Jules Romains	Rue Eugène Viviers	Rue Suzanne Robaglia
		Rue Vincent Chazelet

### ANNEXE À L'ARRÊTÉ DIPPAL / BEAG n°2016 - 141

#### COMMUNE DE BRIOUDE:

19,474 m. 1 16,48 m. 1	BUREAU 4 : Foyer-Restaurant	
Allée de la Chaudronnerie	Rue Bel Air	Rue Emmanuel Chatillon
Avenue d'Auvergne	Rue Croix du Reclus (au delà du 7)	Rue Ferdinand de lesseps
Avenue de la Gare	Rue d'Allier (côté pair)	Rue Flandres Dunkerque (côté
Avenue de Lamothe (côté	Rue de Geste (côté pair)	pair)
impair)	Rue de Gravenot (au delà du 34)	Rue Florival
Avenue Pierre Mendès France	Rue de la Pomme	Rue Fontaine Saint Julien
Avenue Victor Hugo	Rue de Nozerines (côté pair)	Rue Guynemer
Chemin d'Allevier	Rue des Capucins Vieux	Rue Jean Curabet
Impasse du reclus	Rue des Côtes de Beaumont	Rue Jules Ferry (côté pair)
Le Breuil	Rue des Fonds Neuves	Rue Jules Valles
Place de la Pomme	Rue des Vignes	Rue Julien Fayolle
Rond Point de Strasbourg	Rue du 11 Novembre (côté pair)	Rue Louis Pergaud
Rond Point François Mitterrand	Rue du 8 mai (au delà du 5)	Rue Michel de L'Hospital
Route de Beaumont	Rue du Canal	Rue Roger Salengro
Route de Clermont	Rue du Reclus	Rue Saint Ferréol
Route de l'Aviation	Rue Emile Barbet	Rue Saint Isidore
Rue Abel Jonget	Rue Emile Roux	Rue Veysseyre
Rue Alfred Renaudin	Rue Emile Zola	Rue Viala
Rue Andocéde Carrot		

#### COMMUNE DE ESPLANTAS-VAZEILLES:

Bureau n°1: ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune d'Esplantas, ainsi que les habitants des lieux-dit La Brugère et Biasse.

Bureau n°2: ensemble du secteur géographique de l'ancienne commune de Vazeilles près Saugues, ainsi que le lieu-dit Les Chabottes.

#### COMMUNE DE LANGEAC:

BUREAU 1		
Chemin des Meulières	Rue de l'Enclos	Rue Lamothe
Rue Alexandre Bertrand	Rue de l'Hôpital	Impasse Latour
Rue André Olivier	Rue de l'Hôtel de ville	Rue Lavoisier
Avenue Carnot	Rue de Moutoulon	Rue Lecomte
Avenue Danton	Rue des Capucins	Rue Marengo
Avenue de la Gare	Cour des Capucins	Impasse Marie
Avenue de la Mère Agnès	Impasse des Granges	Rue Marsset
Avenue du Gévaudan	Rue des Jardins	Passage Mazagran
Avenue Victor Hugo	Voie des Mineurs	Rue Molière
Impasse Avenue Victor Hugo	Impasse des Olliers	Impasse Navarin
Boulevard Charles de Gaulle	Rue Desaix	Impasse Parmentier
Rue d'Assas	Rue Dioudonnat	Rue Parmentier
Chemin d'Aubiat	Chemin du Breigat	Rue Pasteur
Chemin de Baconnet	Rue du Collège	Rue Paul Bert
Chemin de Bouvagnat	Impasse du GL Deshors	Impasse Pissis
Route de Chadernac	Rue du Jacquemard	Place André Roux
Chemin de Chadernac	Impasse du Pont	Place Aristide Briand
Route de Chanteuges	Rue du Pont	Place aux Sabots
Route de Jahon	Impasse du Quai Voltaire	Place de la Favière
Rue de la Boucherie	Rue du Repos	Place de la Gare
Rue de la Bourzède	Rue du Vieux Pont	Place de la Halle
Rue de la Charité	Rue Dubleau	Place de la Liberté
Rue de la Favière	Rue Dumas	Place de la Paix
Rue de la Halle	Espace Parmentier	Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la Loi	Rue Garangeat	Place du 14 Juillet
Rue de la Mère Agnès	Rue Jean Baptiste Tuja	Place Jules Maigne
Rue de la Mutualité	Rue Jean Besson	Place Louis Pommier
Rue de la Paix	Rue Jean de langheac	Place Paul Bert
Impasse de la Perception	Rue Jean Joseph de Brun	Place Saint Gal
Rue de la Poste	Impasse Jules Ferry	Place Sébastopol
Rue de la République	Rue Jules Ferry	Impasse Privée rue République
Rue de la Trappe	Rue Jules Maigne	Impasse Privée Avenue Danton
Rue de la Treille	Impasse Jules Valles	Impasse rue Pasteur
Rue de l'Allier	Rue Kleber	Rue Saint Gal
Rue de l'Ancien Couvent	Rue Lafayette	Rue Saint Pierre de Chavanon
Impasse de l'Avenir	Rue Lafontaine	Rue Sébastopol
Rue de l'Avenir	Rue Lamartine	Rue Sévigné
Rue de l'Egalité	Impasse Lamothe	Rue Traversière
		Quai Voltaire

#### COMMUNE DE LANGEAC:

BUREAU 2		
Rue Albert Camus	Rue du Coteau des Oliviers	Lieu-dit Costet
Rue Ampère	Rue du Dr Calmette	Lieu-dit la Chalède
Rue Anatole France	Rue du Mont Mouchet	Lieu-dit la Croix de la pluie
Avenue Anatole France	Impasse du Mont Mouchet	Lieu-dit Les Barrets
Rue Bel Air	Rue du Petit Breuil	Lieu-dit Malsan
Rue Bellevue	Rue du Val Fleuri	Lieu-dit Pont de Costet
Résidence Bellevue	Rue du Vallon de Richet	Résidence Lestival
Rue Camille Desmoulins	Chemin du Vigneron	Lotissement Richet
Rue Charles Dupuy	Rue du 19 mars 1962	Lotissement Saint Roch
Coursière de Bellevue	Impasse du 8 mai	Rue Louis Armand
Coursière de Volmadet	Rue du 8 mai	Rue Louis Pergaud
Chemin Croix de la pluie	Rue Emile Zola	Rue Maryse Bastie
Rue de la Côte Charmante	Rue Evelyne Nirouet	Rue Pierre Brossolette
Rue de la Magnanerie	Rue Guy Mocquet	Rue Pierre Semard
Chamin de Malsan	Rue Guynemer	Rue Saint Exupéry
Route de Pinols	Rue Jean Moulin	Rue Saint Roch
Rue de Richet	Rue Joliot Curie	Impasse Saint Roch
Chemin des Barrets	Lieu-dit Bellevue	Les Hauts de Bellevue
Chemin des Carrières	Lieu-dit Bonnat	
Rue du Commandant Charco	Lieu-dit Channiat	

	BUREAU 3	
Impasse Alphonse Daudet	Impasse de Lattre Tassigny	Lieu-dit La Bourzède
Rue Alponse Daudet	Hameau de Lestival	Lieu-dit La Buge
Rue André Malraux	Hameau de Marsanges	Lieu-dit La Garrigue
Avenue de Lattre de Tassigny	Hameau de Poursanges	Lieu-dit La Madeleine
Avenue Descartes	Hameau de Volmadet	Lieu-dit La Prade
Avenue du Général Leclerc	Hameau de Volmat	Lieu-dit La Tuilerie
Avenue du Velay	Hameau de Von	Lieu-dit Lair
Avenue Jean Jaurès	Chemin des Condamines	Lieu-dit Les Bains
Avenue Pierre de Coubertin	Desprioux	Lieu-dit Moutoulon
Impasse Avenue d'Auvergne	Rue du Pigeonnier	Lieu-dit Olivier
Avenue d'Auvergne	Rue du Pradeau	Lieu-dit Plaine de Von
Rue Berthelot	Impasse du Pré Saint Gal	Lieu-dit Pont d'Aubiac
Impasse Blaise Pascal	Impasse du Velay	Lieu-dit Pont de Chambaret
Bure	Rue du Viaduc	Lieu-dit Raboulet
Champs de fêtes	Impasse du 11 Novembre	Résidence Le Berry
Rue Chauchat Rozier	Rue du 11 Novembre	Le Breigat
Rue Clément Allemand	Rue Gambetta	Rue Léo Lagrange
Hameau de Barlet	Résidence Henri Pourrat	Lotissement Pré Saint Gal
Hameau de Brugiroux	Rue Hoche	Lotissement Saint Gal
Hameau de Chadernac	Rue Jean Bouin	Rue Marceau
Hameau Chilhaguet	Impasse Jean Paul Sartre	Rue Michelet
Hameau de Jahon	Impasse Jean Jacques Rousseau	Rue Pierre de Coubertin
Hameau de la Bretogne	Lieu-dit Aubiac	Place Henri Pourrat
Rue de la Loubateyre	Lieu-dit Baconnet	Plaine de Von
Rue de la Prade	Lieu-dit Camping	Impasse Privée du 11 Nov.
Rue de la Roche Buffeyre	Lieu-dit Carrière de Jahon	Rue Vercingétorix
Rue de la Vigerie	Lieu-dit Chambaret	Rue Waldeck Rousseau
Chemin de la Vigerie	Lieu-dit Côte de Bure	Zone Industrielle

#### COMMUNE DE SAINTE FLORINE :

#### **BUREAU 1: MAIRIE**

Maison de retraite – rue Pasteur HLM rue E et M Thomas Rue Ambroise Thomas Rue Anatole France Rue Aristide Briand HLM Armois Rue Casati

Rue Clemenceau Chemin d'Armois Rue d'Armois

Rue de Belgique Rue de Chamat Route de Charbonnier

Avenue de Grande Bretagne

Rue de la Chapelle Place de la Libération Impasse de la Rochille Rue de la 1ère Armée

Rue de l'Air

Route de l'All Route de L'Orée du Bois Rue de l'U R S S Rue de Seveirag

Rue de Triebes

Rue Denis Papin Chemin des Chanaux

Rue des Clostres
Rue des Matres

Rue des Sarallières Rue Docteur Gigante Place Docteur Gigante

Chemin du Caffort
Rue du Château

Chemin du Gravaure
Rue du Onze Novembre

Rue du 19 mars 1962 Rue du 8 mai 1945 Rue E et M Thomas

Rue Elisabeth Barrody Rue Emile Roux

Rue Emile Zola

Rue Flandre Dunkerque

Rue Fouret

Place François Mitterrand

Rue Gabriel Péri Place Gambetta Rue Georges Brassens Place Germinal

Rue Guillaume de la Roch Rue Jean Jacques Rousseau

Rue Jacques Brel
Rue Jean Moulin
Impasse Jules Guesde
Rue Jules Maigne
Rue Julien Fayolle

Rue La Fontaine des Chiens

Lieu-dit "La Fumade" HLM Les Platanes HLM Les Saraillères HLM Les Tilleuls

Rue Pierre et Marie Curie

Rue Pasteur Impasse Paul Bert Rue Pierre Beregovoy Rue Robert Schuman Mairie de Sainte Florine

Rue Veysseire Place Victor Hugo

#### **BUREAU 2: SALLE POLYVALENTE**

Lieu-dit "Arrest"
HLM Fondary
HLM Ilot Gambetta
Rue Antoine Gasquet

Rue Arnaud Lieu-dit "Bellevue" Rue Blaise Pascal Rue Blanqui

Lieu-dit "Bouxhors" Rue Catinot

Kue Catmot

Lieu-dit "Clair-Vivre" Lieu-dit "Coincy" Place Croix des Horts

Rue Danton

Chemin de Chenevaille Impasse de Chenevaille Chemin de Fondary Route de Frugères Chemin de Grigues Chemin de la Barette Route de la Centrale

Chemin de la Gaieté Place de la Résistance Rue de la Vizade Avenue de la Vizade Chemin de la Vizade-Sud

Rue de Megecoste

Chemin de Pegray Rue des Acacias Rue des Barthes Rue des Chaumes Rue des Ecoles Rue des Etats-Unis Impasse des Forges Rue des Gours Rue des Jardiniers

Chemin des Mineurs Chemin des Patres Chemin des Pireyres Rue des Verreries

Rue du Bois Chemin du Bourguet Rue du Commerce – Arrest Rue du Général Leclerc

Chemin du Port de Bouxhors Rue du Président

Impasse du Verger Cité Ducellier – Arrest

Impasse Elvir et Marcel BARBIER

Rue Enfants de la Leuge Rue Eugène Gilbert Lieu-dit "Fondary" HLM Fondary Impasse Fontrevault Rue Gambetta

Impasse Germaine Tillion

Place Jean Jaurès Rue Jules Ferry Place Jules Ferry Rue Jules Vallès

Chemin La Buge du Bois Chemin La Pierre Blanche

Lieu-dit "La Taupe" Rue Lafayette

Lieu-dit "Le Président" Lieu-dit "Les Barthes"

Rue Les Côteaux de la Vizade

HLM Les Verreries Place Louis Comte Rue Louis Parassols

Impasse Marcelle et Elvire Barbier

Lieu-dit "Megecoste" Place Mendès France Rue Papillon

Impasse Pré-Bourguet

Rue Roger Joffe Rue Royale

Rue Sous La Coste des Ve Rue Saint Ferreol

Rue Vercingétorix

#### COMMUNE DE SAUGUES:

#### **BUREAU 1: mairie** Le Trouquet Chabanettes Hors communes Le Vernet Domaison Le Villeret Frevcenet Quartier du Gray Les Esperins Giberges - rue du Gray La baraque de Perget Les Plattes - le moulin neuf Les Salettes La baraque du Cros - rue / impasse Maurice Favard Les Salles jeunes La baraque du matou - route / impasse du Montaillet Les Salles vieilles La Ribeyre - route de Langeac La Roche Lescure - impasse des Lilas - impasse de la météo La Rodde Longeval Mézères La Rouveyre Moulin de Rodier La Vachellerie Quartier des pouzadouires : Mourennes - rue des prairies La Veysseyre - chemin de Saint Jacques La Vialle Navaron Le Cros Ombret - chemin du Pinet Plombières Le Luchadou - route du Malzieu Poutarelle - allée du Grand Pré Le Montaillet Le Moulin de Chardon Pouzas - impasse des jonquilles Revoules Le Moulin de Couleau Le Moulin de Freycenet Recoux Villages: Le Moulin de Rodier Rognac Andreuges Roziers Le Moulin de Servières Andreujoulet Servières Le Moulin de Tissirou Barrande Viallevieille Beauregard Le Peyrou

Villeneuve

Le Pinet

Le Rouve

Benistant

Bergougnoux Brangeres

BUREAU 2 : mairie		
Allée de la Pinède	Rue / chemin de Barrande	Rue des Sabotiers
Allée / rue Pré du Seigneur	Rue / place St Roch	Rue des Tours neuves
Avenue du Gévaudan	Rue Alexandre Borde	Rue du 19 mars
Avenue Lucien Gires	Rue castelvieil	Rue du 8 mai 1945
Chemin des noisetiers	Rue Clémence	Rue du Breuil / place
Chemin du Calvaire	Rue Croix d'Arnaud	Rue du Four
Chemin du Villeret / Le Pré du Villeret	Rue de la Fontaine des Mourgues	Rue du Mont Mouchet
Chemin Notre Dame du Gévaudan	Rue de Gallard	Rue du Prieuré
Cours Gervais	Rue de la Borie	Rue Duguesclin
Hameau du Jardin Public	Rue de la Buge	Rue Emma Roussel
Impasse Pré Anglade	Rue de la Demoiselle	Rue Espeisse
Impasse / rue de Péchamp	Rue de la Gardette	Rue Grangevieille
Impasse des Mourgues	Rue de la Margeride	Rue Joseph Charbonnier
Impasse des Parots	Rue de la Tour	Rue Lavoisier
Impasse des Tanneries	Rue de la Vié	Rue Louis Amargier
Place Charles de Gaulle	Rue de l'Aiguilherie	Rue Ménard
Place du 11 novembre	Rue de l'Equerre	Rue Portail Delmas
Place du Docteur Simon	Rue de l'Hotel de Ville	Rue Pré Patoux
Place François Fabre	Rue des Carmelites	Rue St Jean
Place Limozin	Rue des Cimes	Rue St Louis
Place Noël Chabanel	Rue des Fossés	Rue Victor Hugo
Place St Antoine	Rue des Maures	
Place St Bénilde	Rue des Noisetiers	
Place St Médard	Rue des Prés	
Route / rue de Freycenet	Rue des Roches	

#### ARRONDISSEMENT DU PUY-EN-VELAY

#### COMMUNE DE BRIVES CHARENSAC :

#### BUREAU 1 : rive gauche (côté mairie)

Avenue Charles Dupuv Avenue de Coubon Avenue de la Gare

Avenue Pierre Farigoule

Chemin de la Chartreuse – Clos de Corsac

Chemin de Farnier Chemin de Genebret Chemin de Montredon Chemin de Pimprenelle Chemin de Roumiou

Chemin des Boutons d'Or

Chemin des Prés – Impasse des Prés

Chemin des Pervenches Hameau de Charensac Impasse de Bellevue Impasse de Mercoeur Impasse du Viaduc Impasse Foyer-Restaurant

Lieu-dit "Centre Commercial et Artisanal de la

Chartreuse" Lieu-dit "Corsac"

Lieu-dit "Côte de Tireboeuf"

Lieu-dit "Farnier" Lieu-dit "Le Viaduc" Lieu-dit "Les Patureaux" Lieu-dit "Les Pervenches" Lieu-dit "Les Ribeyres" Lieu-dit "Pierrefiche" Lieu-dit "Pimprenelle"

Place de l'Eglise Place de la Mairie Quartier de la Gare

Résidence L'Auvergne : Bâtiments A1 – A2 – A3 –

Résidence HLM de Corsac

Résidence Le Guyenne Belle Plaine

Résidence Le Val de Loire

Résidence Les Peupliers : Bâtiments A et B

Rue de Charensac Rue de Corsac Rue de la Poterie Rue de la République Rue de la Transcevenole

Rue de St Vosv Rue des Hortensias Rue des Lilas Rue des Myosotis Rue du Ruisseau

Rue du Pont de la Chartreuse

Pont de la Chartreuse - Les Marronniers Pont de la Chartreuse – Les Acacias Pont de la Chartreuse – Les Hêtres Pont de la Chartreuse – Les Tilleuls Pont de la Chartreuse – Les Erables Pont de la Chartreuse – Les Platanes Pont de la Chartreuse – Les Epicéas Pont de la Chartreuse – Le Douglas Pont de la Chartreuse – Les Chênes

Pont de la Chartreuse – Les Sapins

#### BUREAU 2 : rive droite (côte bureau de Poste)

Avenue des Sports Chemin de Jalès Chemin de la Besse Chemin du Pradas Chemin du Réservoir Chemin du Riou Impasse du Pont Lieu-dit "Audinet" Lieu-dit "La Besse" Lieu-dit "Le Breuil de Doue" Lieu-dit "Le Breuil de Mercoeur"

Lieu-dit "Le Cros de Mourgues"

Lieu-dit "Le Garay" Lieu-dit "Le Martouret"

Lieu-dit "Le Pradas" Lieu-dit "Le Suc Pelé" Lieu-dit "Le Val des Bories" Lieu-dit "Les Bories Bas" Lieu-dit "Les Bories Hauts" Lieu-dit "Les Pénides" Lieu-dit "Pigeyres" Lotissement "Le Brunelet" Place de la Libération

Place de l'Ormeau Rés Le Picardie : Bâtiments Boulogne - Calais - Doullens -

Etoile - Amiens Route de Lyon

Route du Monteil Rue des Bories Basses Rue Côteau des Bories

Rue des Bories Rue des Buandiers Rue des Dentellières

Rue des Martyrs de Toussieu Rue des Moulins

Rue du 11 Novembre Rue du Vallon des Bories Rue du Vieux Brives Rue du Garay

Rue du Pont Vieux

Rue du Repos de la Fontaine

#### COMMUNE DE **CHADRAC** :

BUREAU 1		
Allée Lucie Aubrac	Rue Bernard Buffet	Rue Jacques Prévert
Avenue Louis Pasteur	Rue Blaise Pascal	Rue Jean Racine
Avenue Pierre de Coubertin	Rue Boris Vian	Rue Jules Ferry
Avenue Pierre et Marie Curie	Rue de l'Aubette	Rue Maurice Ravel
Boulevard de la Corniche	Rue de l'Eglise	Rue Molière
Cours de la Liberté	Rue de la Clé de Sol	Rue Montaigne
Impasse de la Barrière	Rue de la République	Rue Mozart
Impasse de la Lyre	Rue des Rosiers	Rue Pablo Néruda
Place d'Orléans	Rue du 11 Novembre	Rue Pablo Picasso
Place de la Mairie	Rue du 19 mars	Rue Paul Verlaine
Place des Muses	Rue du 8 Mai	Rue Pierre Corneille
Rue André Chénier	Rue du Centre	Rue Saint Antoine
Rue Arthur Rimbaud	Rue du Coin	
Rue Auguste Renoir	Rue Emile Zola	

	BUREAU 2	
Avenue des Champs Elysées	Chemin du Hurlevent	Route de Polignac
Bâtiment Anémones	Chemin du Zéphir	Route de Roderie
Bâtiment Bleuets	Impasse des Cerisiers	Rue Beau Soleil
Bâtiment Cyclamens	Impasse des Lilas	Rue Clair Matin
Bâtiment Dalhias	Impasse des Mélèzes	Rue de la Borne
Bâtiment Eglantines	Impasse des Tilleuls	Rue des Cités
Bâtiment Glaïeuls	Impasse du Tennis	Rue des Ecoles
Bâtiment Fougères	Montée de Chadrac	Rue des Mésanges
Bâtiment Hortensias	Montée des Alboscs	Rue des Pinsons
Bâtiment Iris	Plaine de Rome	Rue des Quatre Saisons
Bâtiment Jonquilles	Route de Beauregard	Rue des Sources
Boulevard de la Petite Mer	Route de Figeon	Rue des Vignes
Boulevard Montgiraud	Route de l'Observatoire	Rue Jean Joulian
Chemin de la Brise	Route de la Météo	Rue Joseph Mirmand

#### COMMUNE DE COUBON:

BUREAU 1		
Allée A – Plein sud	Chemin des terres blanches	Route de Cussac
Allée B – Plein sud	Chemin du Mont	Route de la Croix de Valhory
Allée du Prat de la Vialle	Chemin du Montjonnet	Route de la gare (cotê gauche en
Charentus	Chemin du Rail	montant)
Chemin des Chirouzes	Chemin du vieux village	Route des Farges
Chemin de Chantemoine	Chemin nouveau	Route des gravières
Chemin de Fonfreyde	Impasse de la Loire	Route du Puy-en-Velay
Chemin de la Bonasse	Impasse de la voie ferrée	Route du Viaduc
Chemin de la Combe	Impasse de la voie verte	Rue Basse
Chemin de la pépinière	Impasse des chardons bleus	Rue Centrale
Chemin de radadéou	Impasse du Carrefour	Rue de l'ancienne école
Chemin de Seriès	Impasse du ruisseau	Rue du calvaire
Chemin de Taulhac	Impasse du soleil	Rue du clos
Chemin de Virenette	Impasse la Lézardine	Rue du Coudert
Chemin des esclos	Impasse Lous Trays	Rue du four banal
Chemin des Eyssards	Place de la Fontaines	Rue du petit train
Chemin des Moulins	Route de Charentus	Valhory

	BUREAU 2	
Chemin de la Loire bergère	Impasse de la Redonde	Rue des Baronnies
Chemin de Lachamp	Latour	Rue des Vignes-Basses
Chemin de l'assemblée	Le Monage	Rue du 45ème Parallèle
Chemin des sources	Le Pradal	Rue du Château
Chemin du Besset	Les Mourgues	Rue François Couperin
Chemin du chier	Montée des Mourgues	Rue G.Gounod
Chemin du Mont	Montée des Mourguettes	Rue Georges Bizet
Impasse César Franck	Route de Brives	Rue Hector Berlioz
Impasse de la maison forte	Route de la Gare (coté droit)	Rue Jean Baptiste Lully
Impasse de la prairie	Rue César Franck	Rue Jean Philippe Rameau
Impasse des artisans	Rue Claude Debussy	Rue Marc Antoine Charpentier
Impasse des peintres	Rue de la Chabanne	Rue Maurice Ravel
Impasse des Vignes-Basses	Rue de la Chibotte	Volhac
Impasse du Chier Bas	Rue de Monage	
Impasse du Garail	Rue de Pranaud	

BUREAU 3		
Allée du Parc	Impasse du champ du Cros	Route de Souchiol
Chemin de Chambaillou	Impasse Résidence villages	Route du Monastier
Chemin du Champ de sarret	Montée de la Faye	Route du Plan d'eau
Chemin du chier Blanches	Place Clément Janequin	Rue de Chaland
Chemin sous la roche	Place de la Paix	Rue de la Pervencheira
Espace quargnento	Places des anciens combattants	Rue de la plaine de gour
Impasse de Chaland	Route d'Archinaud	Rue des filatures
Impasse de la ribeyre	Route de Dempeyre	Rue des jardins
Impasse des champs	Route de la Darne	Rue du Père Chanes
Impasse des tourterelles	Route de l'Olme	Rue du Porche

BUREAU 4 : Orzilhac		
Route Laurent Eynac	Impasse la carte	Rue des Courtinaux
Chemin des Bourgères	Impasse SAVA	Rue des Frères BROCHOT
Chemin des Chazes	La bacoune	Rue des Près
Impasse des Bouleaux	Le bourg d'Orzilhac	Rue du Four
Impasse des Oiseaux	Orzilhac	Rue du Haute-Loire
Impasse des Prunus	Route de la Faiencerie	Rue du Lauzet
Impasse des Verdièroux	Route de Peyrard	Rue Joseph LASHERMES
Impasse des Verdiers	Rue de blonde	Rue Paul SEJOURNE
Impasse Devès	Rue de La Chaud	Rue Saint Maurice
Impasse du hameau du soleil	Rue de la Prade	

## COMMUNE D'ESPALY SAINT MARCEL:

	BUREAU 1	
Lot Les Arcis	Rue André Giroud	Rue Saint Marcel
Chemin des Arcis	Chemin de Cormail Haut	Chemin des martous
Lot les Martoux Ch. Des Arcis	Chemin de la Ribeyre Haute	Chemin de Mathias
Chemin de la Bouissonnade	Les Terrasses de l'Hermitage	Avenue de Mondon
Chemin de Ma Campagne	Lot Les Hauts de l'Hermitage	Chemin des Oeillets
CHOURAC	Le Collet rte de l'Hermitage	Quartier Paradis
Chemin de la Citadelle	Les Hauts de l'Hermitage	Résidence Paradis
Cormail	Avenue de l'Hermitage	Route de Polignac
Mas de Denise Av. l'Hermitage	Lot Les Jardins du Pont Vieux	Les Vigneaux la Raveyre
Sous-Denise	Rue Saint Joseph	Les Raveyres
Fondation Paradis Ch. La Droit	Chemin des Lilas	La Tarine
Chemin de la Droit	Maison retr. Paradis	Les Jardins du Pont Vieux
Chemin des Echantoux	Route de la Malouteyre	Rue du Pont Vieux
Route des Estreys	Chemin de la Malouteyre	

BUREAU 2		
Chemin de l'Arbousset	Rue Abbé Fontanille	Rue du Rocher
HLM de l'Arbousset	Rue Jacques Guitard	Rue Ernest Rogues
HLM l'Arbousset	HLM l'Arbousset	Rue Guillaume de La Roue
Rue Jean de Bourbon	Lot Soubre La Font (pair)	HLM rue G. de La Roue
Chemin Charles VII	Avenue de la mairie	Rue Antoine de Sénecterre
Rude des Chauffourniers	Avenue de Paradis	Rue Auguste Souchon
Chemin Via Les Combes	Place du Plot	Rue du Sourdet
Impasse des Etats Généraux	Avenue du Puy	Chemin Charles VII
Rue des Etats Généraux	Rue de la redevance	
Le Clos de la Fontaine	Rue du Riou	

	BUREAU 3					
Rue des Alouettes	Les Combes	Avenue Jean Moulin				
Chemin du 18 août	Commune d'Espaly	Chemin des Papèteries				
Chemin de l'Arche	Chemin de Compostelle	Le Savel Val du Riou				
Rue Auguste Aymard	La Coutoule	Lot Les Grabeyres Val du Riou				
Avenue Paul Bérard	Rue des Fauvettes	Avenue Val du Riou				
Avenue de la Bernarde	Rue Victor Hugo	Val du Riou				
Route de la Bernarde	Lot Soubre La Font (impair)	Le Ronzon				
Lieu-dit Les Petits Brus	Route de Langeac	HLM Route de Saugues				
Lieu-dit les Brus	Chemin de la Lente	Le Séjalat				
Route de Ceyssac	Rue des Mésanges	Les Teyssonnaires				
Chemin du Chaumet	Val de Mialaure	Lot La Veniade Ch. De l'Arche				
Lot Le Chaumet	Mialaure	Lot La Vielle				
Chemin de Clary	Rue Molière	Lotissement La Vielle				

#### COMMUNE DE **POLIGNAC** :

#### BUREAU 1

Le Bourg

(Chemin sous Mazel - Chemin sous Cayres - Impasse du Stade - Route de La Bernarde Vassalh - Rue des Ecoles - Rue Jeanne d'Arc - Montée de Louche - Rue Bornette Gabriel Moiselet - Rue des Vignes - Impasse des Vignes - Place de l'église Les Estreys - Place Princesse de Polignac - Rue du Levant - Rue du Toria - Place du Le Moulin des Estreys Toria - Rue de l'Enclos - Impasse de l'Enclos - Rue des 4 vios - Rue du La Ribeyre Basse Midi - Rue des Vergers - Route de la Souleïe - Place du Pirou - Rue du La Ribeyre Haute Pirou - Impasse du Pirou - Montée de la Crouzette - Rue de la Charreire Chourac Basse - Chemin du Charrirou - Impasse du Cadi - Chemin de Roche Les Cotes Grosse - Impasse de Roche Grosse - Montée de Roubert - Impasse de Le Collet l'Enclos du Pigeonnier - Rue du Pradon - Rue Saint Martin - Rue du Ploura | Sinzelles - Rue du Château - Rue de la Ferronnerie - Rue du Valla - Rue de l'Abbaye - Rue du Donjon - Rue du Nord - Chemin des Bachassoux - Chemin de Route de la Malouteyre Ridet)

Route de Blanzac

La Prade

Cheyrac (Rue du Vignal - Impasse du Vignal)

La Clauze

La Malouteyre

Route du Mont Denise

Chemin des Vignes - La Malouteyre

Chemin du Lac - La Malouteyre

Plaine de Rome

Route de Polignac

Chemin de la Boriette

Chemin des Lilas

Chemin des Sources

Le Pont Vieux

Avenue de Mondon

#### **BUREAU 2**

Beaubac

(Montée de Bonne Garde - Les Le Sentier - Marminhac Hauts de Bonne Garde - Impasse de la Tour - Route de Marnhac Chambades Impasse des Lotissement Ferret - Rue des Terres Blanches – Impasse des Terres Blanches - Chemin d'Isabeau Impasse du Vignal Grand - Chemin du Jucadour - Chemin du Suc)

Bilhac

Cussac

Route de Bilhac Chambeyrac Chanceaux Communac

La Barbeyre Le Cheylard Marminhac

Route de Marminhac

Marnhac

Houches - Rue des Bacs - Rue du Four - Rue de l'Assemblée - Chemin des Estrissous - Rue de la Fontaine de Pouvy - Impasse des Granges -Ecoliers - Impasse de la Forge de la Roche - Chemin du Bois de Lourseyre - Montée de la Gentiane -Impasse des Buissons)

Plaine de Bleu Rassasset Rochelimagne Sove

Tressac

(Chemin de la Chibotte - Chemin des Coustilles - Chemin du Mouillard -Impasse de l'Abreuvoir - Impasse de (Route du Verdier - Route des la Bénite - Impasse du Brailly -Impasse de Chardon - Impasse de la Grotte - Impasse du Marlin -Impasse des Noisetiers - Impasse des Rochers - Impasse de la Varennes -Rue sous les Horts - Chemin des Rue des Chambées - Rue du Clouzet - Rue du Condert - Rue de la Croix -Impasse Bonne Espérance - Chemin Rue de la Maison Forte - Rue Martey - Rue du Martouret - Rue du Métier - Rue du Puits - Rue du Villaret)

Adresses extérieures de la commune

### COMMUNE DU PUY EN VELAY:

### CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIGUILHE (AVENUE D'AIGUILHE)	0 à 9999	AAZ		101
AIGUILHE (AVENUE D'AIGUILHE)	0 4 9998	AàZ	P	101
BECDELIEVRE (RUE BECDELIEVRE)	0 à 9999	AáZ	1	101
BECDELIEVRE (RUE BECDELIEVRE)	0 å 9998	AáZ	Р	101
BESSAT (RUE DU BESSAT)	C A 9998	AàZ	P	101
BESSAT (RUE DU BESSAT)	9 4 9999	AåZ		101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	0 4 9999	AàZ	1	101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	0 à 6	AáZ	P	101
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	16 à 9998	AăZ	P	101
BOUILLON (RUE TRAVERSIERE DU BOUILLON)	0 a 9999	AáZ		101
BOUILLON (RUE TRAVERSIERE DU BOUILLON)	0 é 9998	AàZ	P	101
BOUTHEZARD (CHEMIN DE BOUTHEZARO)	O à 9999	AaZ	1	101
BOUTHEZARD (CHEMIN DE BOUTHEZARD)	0 A 9998	AáZ	P	101
CHANTEMESSE (BOULEVARD DOCTEUR CHANTEMESSE)	0 49	AàZ		101
CHANTEMESSE (BOULEVARD DOCTEUR CHANTEMESSE)	0 à 9996	AàZ	P	101
CLOITRE (RUE DU CLOITRE)	0 à 9999	AàZ		101
CLOITRE (RUE DU CLOITRE)	O & 9998	AàZ	l p	101
CLOITRE (MONTEE DU CLOITRE)	O å 9999	AàZ		101
CLOITRE (MONTEE DU CLOITRE)	0 <u>4</u> 9998	AàZ	P	101
COLLEGE (RUE DU COLLEGE)	0 8 9999	AàZ		101
EPEE (RUE ABBE DE L'EPEE)	0 à 9999	AàZ		101
EPEE (RUE ABBE DE L'EPEE)	0 à 9998	AáZ	p	101
EPEES (RUE DES SEPT EPEES)	O à 9999	AàZ		101
EPEES (RUE DES SEPT EPEES)	0 à 9998	AàZ	P	101
FARGES (RUE DES FARGES)	Q ₹ 808B	AáZ	Р	101
FOR (PLACE DU FOR)	0 a 9999	AàZ	1	101
FOR (PLACE DU FOR)	0 a 9990	AàZ	P	101
GEORGES (RUE SAINT GEORGES)	0 à 9999	ΑάΖ		101
GEORGES (RUE SAINT GEORGES)	0 å 9998	AàZ	P	101
SOUTEYRON (RUE GOUTEYRON)	0 à 9999	AAZ		10.1
GOUTEYRON (RUE GOUTEYRON)	0 å 9998	AaZ	P	101
SOUTEYRON (MONTEE GOUTEYRON)	0 å 9999	AàZ		101
OUTEYRON (MONTEE GOUTEYRON)	0 4 9998	AàZ	Р	101
BRASMANENT (RUE GRASMANENT)	0 à 9999	Aaz		101
RASMANENT (RUE GRASMANENT)	0 à 999ã	Aaz	P	101
AUTE (RUE BOUCHERIE HAUTE)	0 à 9999	AaZ	1	101
AUTE (RUE BOUCHERIE HAUTE)	0 à 9998	AàZ	F	101
AFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	17 à 9999	AaZ		101
ATOUR (PLACE SAINT PIERRE LATOUR)	O 9 9999	AáZ		101
ATOUR (PLACE SAINT PIERRE LATOUR)	O à 9998	A à Z	p	101
ATOUR (PETITE PLACE ST PIERRE LATOUR)	O 4 9999	AáZ		101
ATOUR (PETITE PLACE ST PIERRE LATOUR)	O à 9996	A á Z	- '-    -	101
BERATION (PLACE DE LA LIBERATION)	0 å 9998	AáZ	P	101

### CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BA
LILLE (RUE DE LILLE)	0 à 9999	AàZ		101
LOUP (CITE DU LOUP)	0 à 9999	AaZ	I	101
LOUP (CITE DU LOUP)	D 4 9998	AåZ	P	101
MANECANTERIE (RUE DE LA MANECANTERIE)	0 å 9999	AåZ	1	101
MANECANTERIE (RUE DE LA MANECANTERIE)	0 9 3338	AáZ	P	101
MARTEL (RUE ANNE-MARIE MARTEL)	0 å 9999	AàZ	S	101
MAURICE (PLACE SAINT MAURICE)	0 99999	AáZ		101
MAURICE (PLACE SAINT MAURICE)	0 à 9998	Aaz	P	101
MAYOL (RUE SAINT MAYOL)	0 à 9999	AàZ	1	101
MAYOL (RUE SAINT MAYOL)	0 8 9998	AäZ	P	101
MEYMARD (RUE MEYMARD)	O A 9998	AåZ	P	101
MICHEL (CITE SAINT MICHEL)	O A 9999	AàZ		101
MICHEL (CITE SAINT MICHEL)	0 å 9998	AàZ	Р	101
MONTFERRAND (BOULEVARD MONTFERRAND)	0 à 9999	AàZ	1	101
MONTFERRAND (BOULEVARD MONTFERRAND)	0 å 9998	ΑŧZ	₽	101
MONTFERRAND (RUE MONTFERRAND)	0 4 9999	AAZ	1	101
MONTFERRAND (RUE MONTFERRAND)	0 4 9998	AåZ	P	101
NOLHAC (RUE PIERRE DE NOLHAC)	0 A 9999	AàZ	1	101
NOLHAC (RUE PIERRE DE NOLHAC)	0 9990	AAZ	P	101
PELERINS (RUE DES PELERINS)	0 à 9999	AáZ	1	101
PELERINS (RUE DES PELERINS)	0 a 9998	AáZ	P	101
PLATRE (RUE DU PLATRE)	0 à 9999	AaZ	1	101
PLATRE (RUE DU PLATRE)	o a 9996	AáZ	P	101
PLATRIERE (PLACE DE LA PLATRIERE)	0 A 9909	AaZ		101
PLATRIERE (PLACE DE LA PLATRIERE)	0 å 9998	AáZ	P	101
POISSONS (RUE DE L'ANCIEN FOUR A POISSONS)	0 à 9999	AáZ	S	101
POLIGNAC (RUE CARDINAL DE POLIGNAC)	0 à 9999	AåZ		101
POLIGNAC (RUE CARDINAL DE POLIGNAC)	0 å 9998	AaZ	Р	101
PRISON (RUE DE LA PRISON)	0 à 9999	AàZ	1	101
PRISON (RUE DE LA PRISON)	0 4 9998	AàZ	P	101
RATTACHEMENT (COMMUNE DE RATTACHEMENT)	0 à 9999	AàZ	S	101
REGIS (RUE SAINT FRANCOIS REGIS)	0 à 9999	AáZ	1	101
ROMEE (RUE ISABELLE ROMEE)	0 å 9999	Aaz	1 1	101
ROMEE (RUE ISABELLE ROMEE)	O a 9998	AàZ	Р	101
SAND (BOULEVARD GEORGE SAND)	0 à 9998	AàZ	Р	101
SARRECROCHET (RUE SARRECROCHET)	0 à 9999	AàZ	1	101
SARRECROCHET (RUE SARRECROCHET)	0 à 9998	AáZ	P	101
SEGURET (RUE SEGURET)	0 à 9998	AåZ	þ	101
TABLES (RUE DES TABLES)	0 4 9999	AàZ	1	101
TABLES (PLACE DES TABLES)	0 <b>á</b> 9999	AàZ	1	101
TABLES (PLACE DES TABLES)	0 a 9990	AaZ	Р	101
VALLES (RUE JULES VALLES)	0 à 9999	AáZ		101
VALLES (RUE JULES VALLES)	0 à 9998	AáZ	P	101

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (101)

Ruas	Numéros	Nom	Coté	BV
VIDAL (RUE ANTOINE DE SAINT VIDAL)	0 á 9999	AàZ	ı	101
VIDAL (RUE ANTOINE DE SAINT VIDAL)	0 á 9998	AáZ	P	101
VIENNE (RUE DE VIENNE)	0 à 11	AáZ		101
VIENNE (RUE DE VIENNE)	D 48	AáZ	P	101
VISITATION (RUE DE LA VISITATION)	0 4 9999	AàZ		101
VISITATION (RUE DE LA VISITATION)	0 à 9998	AåZ	P	101

### CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (102)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AGACIAS (CITE DES ACACIAS)	0 a 9999	AàZ	37	102
ACACIAS (CITE DES ACACIAS)	0 y a a a a a	AàZ	Р	102
AFN (RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D' A.F.N.)	0 49999	AàZ	1	102
AFN (RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D' A.F.N.)	0 4 9998	AàZ	P	102
CARNOT (BOULEVARD CARNOT)	0 à 9999	AàZ	ı	102
CARNOT (BOULEVARD CARNOT)	0 à 9998	AàZ	P	102
CATHEDRALE (AVENUE DE LA CATHEDRALE)	0 à 9999	AèZ		102
CATHEDRALE (AVENUE DE LA CATHEDRALE)	o à 9998	AaZ	p p	102
CHAPTEUIL (RUE PONS DE CHAPTEUIL)	0 å 9999	AàZ	1	102
CHAPTEUIL (RUE PONS DE CHAPTEUIL)	0 å 9998	ΛàΖ	P	102
DUGUESCLIN (RUE DUGUESCLIN)	0 à 9999	AàZ	1	102
DUGUESCLIN (RUE DUGUESCLIN)	0 à 9898	AàZ	P	102
FARGES (RUE DES FARGES)	0 å 9999	AàZ	ı	102
FRANCHETERRE (RUE FRANCHETERRE)	0 à 9999	AáZ	1	102
FRANCHETERRE (RUE FRANCHETERRE)	0 å 9998	AáZ	Р	102
GAMBETTA (BOULEVARD GAMBETTA)	0 à 9999	AàZ		102
GAMBETTA (BOULEVARD GAMBETTA)	0 a 9998	AáZ	P	102
GRANGEVIEILLE (RUE GRANGEVIEILLE)	O à 9999	AáZ		102
INFANTERIE (RUE DU 86E R.I.)	0 á B999	AàZ		102
INFANTERIE (RUE DU 86E R.L)	0 a 9998	AáZ	P	102
LIBERATION (PLACE DE LA LIBERATION)	O à 9999	ΛaΖ	1	102
OUCHE (RUE DE L'OUCHE)	0 á 9999	AàZ		102
OUCHE (RUE DE L'OUCHE)	0 a 9998	AàZ	P	102
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	70 à 80	AAZ	P	102
PERTHES (RUE BOUCHER DE PERTHES)	0 à 9999	AàZ	ı	102
PERTHES (RUE BOUCHER DE PERTHES)	0 à 9998	AåZ	P	102
RONZON (RUE RONZON)	0 à 9998	AàZ	Р	102
SAND (BOULEVARD GEORGE SAND)	0 8 9 9 9 9	AàZ		102
VAUX (RUE MARECHAL DE VAUX)	0 à <b>99</b> 99	AâZ		102
VAUX (RUE MARECHAL DE VAUX)	0 å 9998	AåZ	T P	102
VII (RUE CHARLES VII)	0 á 9999	AAZ		102
VII (RUE CHARLES VII)	0 å 9990	AaZ	P	102

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (103)

Rues	Numéros	Nom	Coté	ΒV
BESSAT (RUE DU BESSAT)	0 á 9	AàZ	ı	103
BESSAT (RUE DU BESSAT)	0 86	AàZ	Р	103
BOUDINHON (RUE GENERAL WALDECK BOUDINHON)	0 à 9999	AàZ	1	103
BOUDINHON (RUE GENERAL WALDECK BOUDINHON)	0 à 9998	AàZ	P	103
BOUILLON (RUE DU BOUILLON)	6 à 16	AàZ	P	103
CHAMARLENC (RUE CHAMARLENC)	0 å 9999	AàZ	1	103
CHAMARLENC (RUE CHAMARLENC)	0 à 9998	AàZ	P	103
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	0 à 9999	AàZ	ì	103
CHENEBOUTERIE (RUE CHENEBOUTERIE)	0 á 9999	AàZ	1	103
CHENEBOUTERIE (RUE CHENEBOUTERIE)	0 à 9998	AàZ	P	103
CLAUZEL (PLACE DU CLAUZEL)	0 á 9999	AàZ		103
CLAUZEL (PLACE DU CLAUZEL)	0 á 9998	AàZ	P	103
CLET (RUE ANTOINE CLET)	0 9 8888	AáZ		103
CLET (RUE ANTOINE CLET)	0 à 9998	AaZ	P	103
COLLEGE (RUE DU COLLEGE)	0 à 9998	AaZ	P	103
CONSULAT (RUE DU CONSULAT)	0 à 9999	AàZ	ı	103
CONSULAT (RUE DU CONSULAT)	0 A 9998	AàZ	P.	103
CONSULAT (RUE TRAVERSIERE DU CONSULAT)	0 å 9999	AáZ	ı	103
CONSULAT (RUE TRAVERSIERE DU CONSULAT)	0 å 9998	AáZ	P	103
COURRERIE (RUE COURRERIE)	0 à 9998	AáZ	P	103
FRANCOIS (RUE GUY FRANCOIS)	0 à 9999	AàZ	1	103
FRANCOIS (RUE GUY FRANCOIS)	0 à 9998	AàZ	P	103
GRANGEVIEILLE (RUE GRANGEVIEILLE)	0 à 9098	AaZ	P	103
GREFFE (PLACE DU GREFFE)	0 à 9999	AàZ	Į.	103
GREFFE (PLACE DU GREFFE)	0 a 9998	AáZ	P	103
LAFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	0 á 17	AåZ	Ì	103
LOUP (RUE DU PRAT DU LOUP)	0 à 9999	AåZ	b	103
LOUP (RUE DU PRAT DU LOUP)	0 å 9998	AàZ	Р	103
MEYMARD (RUE MEYMARD)	0 a 9999	AàZ		103
MONTEIL (RUE ADHEMAR DE MONTEIL)	0 á 99 <del>9</del> 9	AàZ		103
MONTEIL (RUE ADHEMAR DE MONTEIL)	0 á 9998	AàZ	P	103
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	0 à 70	AáZ	<u> </u>	103
PHILIBERT (RUE PHILIBERT)	0 A9999	AàZ		103
PHILIBERT (RUE PHILIBERT)	0 49998	AàZ	ř	103
RAPHAEL (RUE RAPHAEL)	0 4 9999	AaZ	l l	103
RAPHAEL (RUE RAPHAEL)	0 å 9998	AáZ	P	103
REGIS (RUE SAINT FRANCOIS REGIS)	0 a 9998	AáZ	P	103
ROCHETAILLADE (RUE ROCHETAILLADE)	0 8 9 9 9 9	AàZ	1	103
ROCHETAILLADE (RUE ROCHETAILLADE)	0 a 9998	AàZ	P	103
SAULNERIE (RUE SAULNERIE)	0 4 9099	Aaz	İ	103
SAULNERIE (RUE SAULNERIE)	0 å 9998	AaZ	ęp (	103
SEGURET (RUE SEGURET)	0 \$ 9999	AàZ	1	103
TABLES (RUE DES TABLES)	0 à 9998	AàZ	P	103

### CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - SALLE JEANNE D'ARC (103)

Rues	Numéros	Nom	Coté	ÐV
VANNEAU (RUE VANNEAU)	0 à 9999	AàZ	1	103
VANNEAU (RUE VANNEAU)	0 à 9998	ΑàΖ	P	103
VIEILLE (RUE SAULNERIE-VIEILLE)	0 á 9999	AàZ	l l	103
VIEILLE (RUE SAULNERIE-VIEILLE)	O à 9998	AaZ	P	103
VILLENEUVE (RUE VILLENEUVE)	o á 9999	AáZ	l	103
VILLENEUVE (RUE VILLENEUVE)	Ó À 9998	AåZ	P	103

### CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - ICENTRE ROGER FOURNEYRON (104)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ALENGON (RUE D'ALENCON)	0 à 9999	AàZ	\$	104
ANTOINE (RUE SAINT ANTOINE)	0 a 9999	AáZ		104
ANTOINE (RUE SAINT ANTOINE)	0 à 9998	AaZ	P	104
BAC (RUE DU BAC)	0 9 8888	AåZ		104
BAC (RUE DU BAC)	0 à 9998	AàZ	P	104
BAC (PLACE DU BAC)	0 à 9999	AàZ	1	104
BAC (PLACE DU BAC)	0 a 9998	AàZ	P	104
BAC (RUE TRAVERSIERE DU BAC)	0 à 9999	AáZ	ı	104
BAC (RUE TRAVERSIERE DU BAC)	0 à 9998	AàZ	P	104
BASSE (RUE BOUCHERIE BASSE)	0 á 9999	AàZ	ł	104
BASSE (RUE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9998	AåZ	P	104
BASSE (RUE DERRIERE BOUCHERIE BASSE)	0 à 9999	AàZ	ı	104
BASSE (RUE DERRIERE BOUCHERIE BASSE)	0 å 9996	AàZ	P	104
CADELADE (RUE TRAVERSIERE DE CADELADE)	0 à 9098	AàZ	1	104
CADELADE (RUE TRAVERSIERE DE CADELADE)	0 A 9998	AàZ	P	104
CATHERINE (CHEMIN DE SAINTE CATHERINE)	0 à 9999	AàZ	1	104
CATHERINE (CHEMIN DE SAINTE CATHERINE)	0 A 9998	AùZ	Р	10 <i>1</i>
CHEVRERIE (RUE CHEVRERIE)	0 A 9999	AåZ	1	104
CLAIRE (RUE SAINTE CLAIRE)	0 à 9999	AàZ		104
CLAIRE (RUE SAINTE CLAIRE)	0 A 9998	AáZ	P	104
CLAIRE (RUE SOUS SAINTE CLAIRE)	0 å 9999	AáZ	1	104
CLAIRE (RUE SOUS SAINTE CLAIRE)	O A 9998	AáZ	P	104
CLAIRE (RUE SUR SAINTE CLAIRE)	0 ¥ 9999	AåZ		104
CLAIRE (RUE SUR SAINTE CLAIRE)	0 д 9998	AàZ	р	104
CLUNY (BOULEVARD DE CLUNY)	0 à 9999	AåZ		104
CLUNY (BOULEVARD DE CLUNY)	0 à 9998	AáZ	P	104
CRAPONNE (RUE DE CRAPONNE)	0 à 9999	AåZ	1	104
CRAPONNE (RUE DE CRAPONNE)	0 á 9998	AáZ	Р	104
DROITE (RUE DROITE)	0 à 47	AàZ	1	104
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	27 à 115	ZéA	1	104
JOFFRE (BOULEVARD MARECHAL JOFFRE)	0 à 9999	AåZ	1	104
LAFAYETTE (RUE GENERAL LAFAYETTE)	Ó à 9998	AàZ	Р	104
MARIE (RUE SAINTE MARIE)	0 à 9999	AàZ		104
MARIE (RUE SAINTE MARIE)	0 á 9998	AàZ	Р	104
MARIE (RUE SOUS SAINTE MARIE)	0 á 9999	AàZ		104
MARIE (RUE SOUS SAINTE MARIE)	0 á 9998	AàZ	P	104
PALLET (RUE DU PALLET)	0 à 9998	AáZ	P	104
PALLET (RUE DU PALLET)	1 à 9	AàZ	ī	104
PALLET (PLACE DU PALLET)	0 à 9999	AàZ		104
PALLET (PLACE DU PALLET)	0 à 9998	AàZ	р	104
POURRAT (RUE HENRI POURRAT)	0 å 9999	AaZ	1	104
POURRAT (RUE HENRI POURRAT)	0 à 9998	AaZ	P	104
POUZAROT (RUE DU POUZAROT)	0 a 9999	AàZ		104

CANTON 13 - LE PUY-EN-VELAY 2 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (104)

Ruos	Numèros	Nom	Coté	BV
POUZAROT (RUE DU POUZAROT)	0 å 9998	Aaz	P	104
POUZAROT (RUE TRAVERSIERE DU POUZAROT)	0 à 9999	AaZ		104
POUZAROT (RUE TRAVERSIERE DU POUZAROT)	0 \$ 9998	AàZ	Р	104
RABE (PLACE DU PLANET DE LA RABE)	O 4 9999	AàZ		104
RABE (PLACE DU PLANET DE LA RABE)	0 å 9998	AàZ	P	104
SEBASTIEN (CHEMIN SAINT SEBASTIEN)	0 á 9999	AàZ		104
SEBASTIEN (CHEMIN SAINT SEBASTIEN)	0 à 9998	AáZ	P	104
THERON (PLACE DU THERON)	0 å 9999	AáZ	S	104
VALENCIENNES (RUE DE VALENCIENNES)	0 à 9999	AàZ	1	104
VALENCIENNES (RUE DE VALENCIENNES)	0 9 8888	AàZ	Р	104
VERDUN (RUE DE VERDUN)	0 2 9999	AèZ	1	104
VERDUN (RUE DE VERDUN)	0 à 9998	AaZ	Р	104
VERSEPUY (RUE MARIO VERSEPUY)	0 à 9999	AaZ		104
VERSEPUY (RUE MARIO VERSEPUY)	0 à 9998	AáZ	Р	104
VIENNE (RUE DU PETIT VIENNE)	0 à 9999	ΑàΖ		104
VIENNE (RUE DU PETIT VIENNE)	O à 9998	AáZ	Р	104
VIENNE (RUE DE VIENNE)	8 à 9998	AàZ	P	104
VIENNE (RUE DE VIENNE)	11 4 9999	Aaz		104

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - ECOLE PUBLIQUE DU VAL VERT (301)

Rues	Numeros	Nom	Coté	BV
BAUDOIN (RUE JEAN BAUDOIN)	0 á 9999	AàZ	ı	301
BAUDOIN (RUE JEAN BAUDOIN)	0 à 9998	AàZ	P	301
CENTRALE (RUE CENTRALE)	0 9 8888	AAZ	1	301
CENTRALE (RUE CENTRALE)	0 9 8 8 8 9	AàZ	P	301
CHAS (RUE HENRI CHAS)	0 å 9999	AèZ	- 1	301
CHAS (RUE HENRI CHAS)	0 å 9998	AåZ	Р	301
CHEVREFEUILLE (CHEMIN DU CHEVREFEUILLE)	0 à <del>9</del> 999	AàZ	1	301
CHEVREFEUILLE (CHEMIN DU CHEVREFEUILLE)	0 à 9998	AàZ	þ	301
COUDEYRETTE (RUE LEON ET JEANNE COUDEYRETTE)	0 à 9999	AàZ	1	301
COUDEYRETTE (RUE LEON ET JEANNE COUDEYRETTE)	0 å 9998	AàZ	Þ	301
EGLANTIERS (RUE DES EGLANTIERS)	0 å 9999	۸àZ	1	301
EGLANTIERS (RUE DES EGLANTIERS)	0 à 9998	AàZ	P	301
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	. 84 à 148	AàZ	P	301
FOURNERY (RUE GABRIEL FOURNERY)	0 A 9999	AêZ	ı	301
FOURNERY (RUE GABRIEL FOURNERY)	0 A 9998	AàZ	Р	301
HAUTE (RUE HAUTE)	0 A 9999	AèZ	1	301
HAUTE (RUE HAUTE)	0 A 9998	AàZ	Р	301
JARDINS (RUE DES JARDINS)	0 à 9999	AáZ	I	301
JARDINS (RUE DES JARDINS)	0 à 9998	AàZ	9	301
LOUCHEUR (RUE LOUCHEUR)	0 á 9999	AèZ	ı	301
LOUCHEUR (RUE LOUCHEUR)	0 å 9998	AàZ	P	301
MERMOZ (RUE JEAN MERMOZ)	0 à 9999	AaZ		301
MERMOZ (RUE JEAN MERMOZ)	O A 9998	AáZ	P	301
PAPELINGUE (MONTEE DE PAPELINGUE)	O à 9999	AAZ	1	301
PAPELINGUE (MONTEE DE PAPELINGUE)	0 à 9998	ΑάZ	P	301
PEBELLIER (PLACE EUGENE PEBELLIER)	0 à 9999	AàZ	1	301
PEBELLIER (PLACE EUGENE PEBELLIER)	0 à 9998	AàZ	P	301
ROMAINS (RUE JULES ROMAINS)	0 A 9999	AàZ	1	301
ROMAINS (RUE JULES ROMAINS)	0 à 9998	AàZ	P	301
RUISSEAU (RUE DU RUISSEAU)	O & 9999	AàZ	1	301
RUISSEAU (RUE DU RUISSEAU)	0 à 9998	AAZ	P	301
VERT (AVENUE DU VAI. VERT)	O à 9999	AáZ	1	301
VERT (AVENUE DU VAL VERT)	0 å 9998	AàZ	P	301

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (302)

Ruas	Numéros	Nom	Coté	В۷
ADIAC (RUE GALLIEN D'ADIAC)	0 9 8888	AàZ	1	302
ADIAC (RUE GALLIEN D'ADIAC)	0 9 8888	AàZ	P	302
ALOUETTES (CHEMIN DES ALOUETTES)	0 à 9999	AaZ	1	302
ALOUETTES (CHEMIN DES ALOUETTES)	0 A 9998	AaZ	P	302
ARNAUD (RUE DOCTEUR MICHEL ARNAUD)	0 à 9999	AaZ	1	302
ARNAUD (RUE DOCTEUR MICHEL ARNAUD)	0 á 9998	AàZ	P	302
BERTRAND (BOULEVARD PRESIDENT BERTRAND)	0 à 15	AàZ	1	302
CAPUCINS (COTEAU DES CAPUCINS)	0 4 9090	AaZ	S	302
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	20 å 9998	ΑáΖ	Р	302
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	27 à 9999	ÁàZ	1	302
CHARBONNIER (AVENUE CLEMENT CHARBONNIER)	0 à 9999	AèZ	1	302
CHARBONNIER (AVENUE CLEMENT CHARBONNIER)	0 a 9998	AåZ	P	302
CLAIR (BOULEVARD ALEXANDRE CLAIR)	0 å 9999	AaZ	1	302
CLAIR (BOULEVARD ALEXANDRE CLAIR)	0 à 9998	AàZ	P	302
COMPOSTELLE (RUE DU CLOS DE COMPOSTELLE)	0 A 9999	AaZ	8	302
COMPOSTELLE (RUE DE COMPOSTELLE)	o a 9999	AaZ	1	302
COMPOSTELLE (RUE DE COMPOSTELLE)	0 à 9996	AèZ	P	302
FABRE (RUE JEAN BAPTISTE FABRE)	0 à 9999	AèZ	1	302
FABRE (RUE JEAN DAPTISTE FABRE)	0 % 9888	ΛàΖ	P	302
GAULLE (AVENUE DU GENERAL DE GAULLE)	0 a 9999	AàZ	1	302
GAULLE (AVENUE DU GENERAL DE GAULLE)	0 4 9998	AàZ	P	302
HAUTE (RUE DE LA GIRETTE HAUTE)	0 8 9999	AáZ	ı	302
HAUTE (RUE DE LA GIRETTE HAUTE)	0 à 9998	AèZ	₽	302
LASHERMES (RUE LASHERMES)	0 à 9999	AèZ	1	302
LASHERMES (RUE LASHERMES)	0 á 9998	AåZ	P	302
MARTIN (RUE ANTOINE MARTIN)	0 à 9999	AàZ		302
MARTIN (RUE ANTOINE MARTIN)	0 9 8 8 9 9	AàZ	Þ	302
PARK (RUE DU ROYAL PARK)	0 4 9999	AáZ	5	302
PASTEUR (RUE LOUIS PASTEUR)	O & 9999	AáZ	Į	302
PASTEUR (RUE LOUIS PASTEUR)	0 à 9998	AàZ	P	302
PERDRIX (IMPASSE DU CLOS CHANTE PERDRIX)	0 å 9999	AaZ	S	302
PERORIX (RUE CHANTE PERORIX)	0 a 9999	A&Z		302
PERDRIX (RUE CHANTE PERDRIX)	O à 9998	AàZ	P	302
PITARCH (RUE ANTOINE PITARCH)	D å 8999	AàZ		302
PITARCH (RUE ANTOINE PITARCH)	0 á 9998	ZÉĄ	P	302
POMMERAIE (CHEMIN DE LA POMMERAIE)	0 \$ 9999	AăZ	S	302
ROCHER (RUE CHARLES ROCHER)	0 à 9999	Aaz	1	20E
ROCHER (RUE CHARLES ROCHER)	0 à 9998	AàZ	P	302
RONZADE (RUE DE LA RONZADE)	0 3 9999	AáZ	1	302
RONZADE (LIEU-DIT LA RONZADE)	0 a 9998	AàZ	P	302
RONZON (BELVEDERE DU MONT RONZON)	0 à 9999	AàZ	8	302
SOULIER (AVENUE ANDRE SOULIER)	0 à 9998	Aaz	Р	302
WEIL (RUE SIMONE WEIL)	0 à 9999	AáZ		302

### CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (302)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
WEIL (RUE SIMONE WEIL)	0 à 9998	AàZ	P	302

#### CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (303)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIGUIERE (RUE PORTE AIGUIERE)	0 à 9999	AåZ	1	303
AIGUIERE (RUE PORTE AIGUIERE)	O à 9998	AàZ	Р	303
BARTHELEMY (RUE JEAN BARTHELEMY)	0 á 9999	AàZ	1	303
BARTHELEMY (RUE JEAN BARTHELEMY)	0 à 9998	AaZ	P	303
BOUDIGNON (RUE FELIX BOUDIGNON)	0 á 9999	AáZ	l l	303
BOUDIGNON (RUE FELIX BOUDIGNON)	0 å 9998	AáZ	P	303
BOUDIGNON (IMPASSE FELIX BOUDIGNON)	0 å 9909	AàZ	1	303
BOUDIGNON (IMPASSE FELIX BOUDIGNON)	0 à 9998	AáZ	Р	303
BREUIL (PLACE DU BREUIL)	0 à 9999	AàZ	1	303
BREUIL (PLACE DU BREUIL)	0 à 9098	AàZ	P	303
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	0 A 27	AàZ	1	303
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)	0 à 20	AáZ	P	303
CHABRAN (PLACE DE L'ISLE CHABRAN)	0 à 9999	AdZ	S	303
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	2 à 50	AáZ	P	303
CLEDE (CHEMIN DE LA CLEDE)	0 à 9999	AáZ		303
CLEDE (CHEMIN DE LA CLEDE)	0 à 9998	AáZ	Р	303
COMEDIE (RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE)	0 å 9999	AáZ	1	303
COMEDIE (RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE)	0 å 9998	AàZ	Р	303
CORTIAL (RUE LEON CORTIAL)	0 à 9999	AáZ	i	303
CORTIAL (RUE LEON CORTIAL)	0 A 9998	AaZ	Р	303
COURRERIE (RUE COURRERIE)	0 à 9999	AàZ	ı	303
COUVERT (PLACE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9999	AáZ		303
COUVERT (PLACE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9998	AáZ	p	303
COUVERT (IMPASSE DU MARCHE COUVERT)	0 à 9999	AàZ		303
COUVERT (IMPASSE DU MARCHE COUVERT)	O å 9998	AåZ	Р	303
CROZATIER (RUE CROZATIER)	O A 9998	AàZ	Р	303
FRERE (RUE DU GENERAL AUBERT FRERE)	0 à 9999	ΑáΖ	S	303
GILLES (RUE SAINT GILLES)	0 à 9999	AàZ	1	303
GILLES (RUE SAINT GILLES)	0 à 9998	AàZ	Р	303
GRENOUILLIT (RUE GRENOUILLIT)	0 à 9999	AàZ	1	303
GRENOUILLIT (RUE GRENOUILLIT)	C a 9298	AàZ	P	303
HALLE (PLACE DE LA HALLE)	U à 9999	AàZ		303
HALLE (PLACE DE LA HALLE)	Ó à 9998	AAZ	P	303
JACQUES (RUE SAINT JACQUES)	0 à 9999	AAZ		303
JACQUES (RUE SAINT JACQUES)	0 4 9998	AàZ	F	303
JULIEN (RUE JULIEN)	0 à 9999	AàZ		303
JULIEN (RUE JULIEN)	0 à 9998	AáZ	P	303
LAINES (PLACE AUX LAINES)	0 a 9999	AáZ		303
LAINES (PLACE AUX LAINES)	O 4 9998	AaZ	P	303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	0 à 29	AàZ		303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	0 à 999B	AèZ	P	303
LOUIS (BOULEVARD SAINT LOUIS)	29 à 9999	AåZ	į	303
MAUBOURG (RUE LATOUR-MAUBOURG)	0 à 9999	Aaz	i i	303

CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - MAIRIE DU PUY-EN-VELAY (303)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BÝ
MAUBOURG (RUE LATOUR-MAUBOURG)	0 A 9998	ΛàΖ	P	303
MEDICIS (RUE ETIENNE DE MEDICIS)	0 à 9999	AáZ	1	303
MEDICIS (RUE ETIENNE DE MEDICIS)	O à 9998	AàZ	P	303
MOURGUES (RUE DES MOURGUES)	0 à 9999	AáZ	1	303
MOURGUES (RUE DES MOURGUES)	0 à 9998	AàZ	P	303
MOURGUES (RUE TRAVERSIERE DES MOURGUES)	o a 9999	AáZ	ı	303
MOURGUES (RUE TRAVERSIERE DES MOURGUES)	o à 9998	AàZ	Р	303
PANNESSAC (RUE PANNESSAC)	0 4 9999	AàZ	,	303
PIERRE (RUE SAINT PIERRE)	0 à 9999	AáZ	1	303
PIERRE (RUE SAINT PIERRE)	0 à 9998	AàZ	Р	303
PLOT (PLACE DU PLOT)	0 à 9999	AàZ	1	303
PLOT (PLACE DU PLOT)	0 à 9998	AåZ	Р	303
RONZADE (RUE DE LA RONZADE)	0 à 9998	AàZ	P	303
RONZADE (LIEU-DIT LA RONZADE)	0 å 9999	AáZ	ī	303
RONZON (RUE RONZON)	0 à 9999	AàZ	1	303
TERRASSON (RUE ALPHONSE TERRASSON)	0 à 9999	AàZ	I	303
TERRASSON (RUE ALPHONSE TERRASSON)	0 à 9998	AàZ	Р	303
THEODORE (RUE FRERE THEODORE)	0 à 3	AàZ	1	303
THEODORE (RUE FRERE THEODORE)	0 å 9998	AaZ	Р	303
THEODÓRÉ (RUE FRERE THEODORE)	3 à 7	AáZ		303
VIBERT (RUE VIBERT)	0 à 9999	AåZ	Г	303
VIBERT (RUE VIBERT)	0 à 9998	AàZ	Р	303

### CANTON 12 - LE PUY-EN-VELAY 1 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (304)

Rues	Numéros	Non	Coté	ВV
ALLENDE - LES SAUGNES 2 (AVENUE SALVADOR ALLENDE - LES SAUGNES 2)	0 à 9999	AaZ	S	304
BARAQUES (LIEU-DIT LA PLAINE DES BARAQUES)	0 4 9999	AàZ		304
BARAQUES (LIEU-DIT LA PLAINE DES BARAQUES)	0 à 9998	AAZ	P	304
BLANCHES (RUE DES MAISONS BLANCHES)	0 89999	AàZ	Ś	304
BLANCHES (LOT. LES MAISONS BLANCHES)	0 à 9899	AàZ		304
BLANCHES (LOT, LES MAISONS BLANCHES)	0 à 9998	AàZ	P	304
BONNASSOU (LIEU-DIT BONNASSOU)	O & 9999	AaZ	1	304
BONNASSOU (LIEU-DIT BONNASSOU)	0 à 9998	AàZ	P	304
CHIREL (RUE DE CHIREL)	0 à 9999	AAZ	S	304
DEFERNE (RUE COSTE-DEFERNE)	0 \$ 9999	AaZ	S	304
LANGLADE (RUE DE LANGLADE)	0 á 99ó9	AaZ	1	304
LANGLADE (RUE DE LANGLADE)	0 à 9998	AAZ	Р	304
MARCET (AVENUE BAPTISTE MARCET)	0 à 9998	ΑġΖ	P	304
PRANLARY (LIEU-DIT PRANLARY)	0 à 9999	AaZ	1	304
PRANLARY (LIEU-DIT PRANLARY)	0 á 9998	AàZ	Р	304
RIOU (IMPASSE LES TERRASSES DU RIOU)	0 \$ 8888	Aaz	S	304
RIOU (CHEMIN DU RIOU)	0 à 9999	AáZ	S	304
RIOU (LIEU-DIT LE RIOU)	0 49999	ΑàZ		304
RIOU (LIEU-DIT LE RIOU)	0 3 9998	ΑńΖ	P	304
ROSES (ALLEE LES MILLE ROSES)	0 à 9999	AáZ	ş	304
SAUGNES (RUE DU CLOS DES SAUGNES)	O à 9999	AáZ	8	304
SAUGNES (LOT. LE CLOS DES SAUGNES)	0 à 9999	AáZ	s	304
TAULHAC (VIEUX VILLAGE DE TAULHAC)	0 9 8888	AåZ	S	304
88 (ROUTE NATIONALE 88)	0 à 9999	AAZ	s	304

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (401)

Rues	Numéros	Nom	Coté	₿V
AIR (CITE BEL AIR)	0 à 9999	AàZ	l	401
AIR (CITE BEL AIR)	0 å 9998	AàZ	P	401
ALLEGRE (RUE YVES D'ALLEGRE)	0 á 9999	AáZ	ì	401
ALLEGRE (RUE YVES D'ALLEGRE)	0 á 9998	AàZ	ρ	401
ARNAUD (RUE DE LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9999	AèZ	l l	401
ARNAUD (RUE DE LA ROCHE ARNAUD)	0 å 9998	AáZ	P	401
ARNAUD (SENTIER DE LA ROCHE ARNAUD)	0 å 9999	AaZ		401
ARNAUD (SENTIER DE LA ROCHE ARNAUD)	0 å 9998	ΑàΖ	P	401
CANARD (RUE AUGUSTE CANARD)	0 à 9999	AàZ	ĺ	401
CANARD (RUE AUGUSTE CANARD)	0 à 9998	ΑάΖ	P	401
CHALMETTES (RUE DES CHALMETTES)	0 à 9999	AaZ	l l	401
CHALMETTES (RUE DES CHALMETTES)	0 à 9998	AàZ	P	401
DUBOIS (RUE DUBOIS)	0 å 9999	AàZ	1	401
DUBOIS (RUE DUBOIS)	0 à 9998	AåZ	P	401
DUMOLIN (RUE TRUCHARD-DUMOLIN)	0 a 9999	AáZ	1	401
DUMOLIN (RUE TRUCHARD-DUMOLIN)	0 à 9998	AáZ	P	401
DURAND (AVENUE DOCTEUR DURAND)	0 á 9999	AàZ	l l	401
FALCON (RUE THEODORE FALCON)	0 á 9999	AåZ	Ī	401
FALCON (RUE THEODORE FALCON)	0 å 9998	AaZ	P	401
JACMON (RUE JACMON)	0 4 9999	AáZ	I	401
JACMON (RUE JACMON)	0 å 9998	AåZ	l P	401
JERPHANION (RUE DES JERPHANION)	0 á 9999	AàZ	1	401
JERPHANION (RUE DES JERPHANION)	0 à 9998	AáZ	P	401
JOURDE (BOULEVARD PHILIPPE JOURDE)	0 á 9999	AaZ	1	401
JOURDE (BOULEVARD PHILIPPE JOURDE)	0 å 9998	AaZ	P	401
MERIMEE (RUE PROSPER MERIMEE)	0 å 9999	AaZ		401
MERIMEE (RUE PROSPER MERIMEE)	0 à 9998	AáZ	P	401
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	0 à 46	AáZ	P	401
NECTAIRE (RUE ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE)	0 à 9999	AàZ	l.	401
NECTAIRE (RUE ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE)	0 å 9998	AaZ	P	401
OUDIN (RUE LOUIS OUDIN)	0 å 9099	AàZ	ŀ	401
QUDIN (RUE LOUIS OUDIN)	0 à 9998	AáZ	Р	401
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	23 à 33	AåZ	ļ	401
SOURCES (RUE DES SOURCES)	0 à 9899	AàZ	1	401

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (402)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AVIGNON (RUE PORTAIL D'AVIGNON)	0 à 9996	AáZ	P	402
AVIGNON (IMPASSE D'AVIGNON)	0 á 9999	AaZ	ı	402
AVIGNON (IMPASSE D'AVIGNON)	0 á 9998	AàZ	Р	402
BARTHELEMY (FAUBOURG SAINT BARTHELEMY)	0 à 9999	AåZ	1	402
BARTHELEMY (FAUBOURG SAINT BARTHELEMY)	0 à 9998	Aaz	P	402
BERTRAND (BOULEVARD PRESIDENT BERTRAND)	15 à 46	AåZ		402
BERTRAND (BOULEVARD PRESIDENT BERTRAND)	20 à 30	AàZ	12	402
BRUS (RUE RICHOND DES BRUS)	0 à 9999	AàZ	1	402
BRUS (RUE RICHOND DES BRUS)	0 \$ 9998	AàZ	P	402
BUREL (RUE BUREL)	0 á 9999	AàZ	1	402
BUREL (RUE BUREL)	0 à 9998	AáZ	P	402
CHAUSSADE (RUE CHAUSSADE)	58 à 9998	AáZ	P	402
CLEMENCEAU (AVENUE GEORGES CLEMENCEAU)	0 à 9998	AdZ	P	402
CORDELIERES (RUE DES CORDELIERES)	O 9 9999	AàZ		402
CORDELIERES (RUE DES CORDELIERES)	0 à 9998	A à Z	Р	402
CROZATIER (RUE GROZATIER)	O à 9999	AàZ	1	402
EMPORTE (RUE DU VENT L'EMPORTE)	0 à 9999	ΑâΖ	1	402
EMPORTE (RUE DU VENT L'EMPORTE)	0 à 9998	AåZ	Р	402
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	0 ä 29	AåZ	ı	402
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	0 á fG	AáZ	Р	402
HOMME (PLACE DES DROITS DE L'HOMME)	O A 9999	AòZ	S	402
HUGO (COURS VICTOR HUGO)	0 4 9999	AAZ	1	402
HUGO (COURS VICTOR HUGO)	O à 9998	AåZ	P	402
IRIS (CHEMIN DES IRIS)	0 à 9999	AàZ	1	402
IRIS (CHEMIN DES IRIS)	D å 9998	AáZ	р	402
MICHELET (PLACE MICHELET)	O à 9999	AáZ	ì	402
MICHELET (PLACE MICHELET)	0 à 9998	AáZ	P	402
MOULINS (RUE DES MOULINS)	0 à 9999	AåZ		402
MOULINS (RUE DES MOULINS)	0 à 9998	AàZ	t.	402
NOVEMBRE (RUE DU ONZE NOVEMBRE)	O à 9999	AàZ	1	402
NOVEMBRE (RUE DU ONZE NOVEMBRE)	O A 9998	ΑàΖ	Þ	402
PIERRET (RUE PIERRET)	D 4 9999	AàZ	ı	402
PIERRET (RUE PIERRET)	0 á 9998	AàZ	Р	402
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	0 à 19	AàZ		402
REYNAUD (RUE EMILE REYNAUD)	0 à 40	AáZ	Р	402
SOULIER (AVENUE ANDRE SOULIER)	0 à 9999	AAZ	1	402
TANNERIES (RUE DES TANNERIES)	C à 9999	A à Z	1	402
TANNERIES (RUE DES TANNERIES)	O á 9998	AàZ	þ	402

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ECOLE PRIMAIRE MICHELET (403)

Rues	Numéros	Nom	Coté	ву
FARIGOULE (RUE PIERRE FARIGOULE)	0 4 9998	AàZ	Р	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	0 à 57	AàZ	1	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	0 à 84	AàZ	P	403
FOCH (AVENUE MARECHAL FOCH)	57 à 9999	AAZ	1	403
FONDERIE (RUE DE LA FONDERIE)	0 à 9999	AàZ	1	403
FONDERIE (RUE DE LA FONDERIE)	O 9 8888	AàZ	P	403
LAVASTRE (RUE LAVASTRE)	O 7 3033	ABZ	1	403
LAVASTRE (RUE LAVASTRE)	0 à 9998	AàZ	Р	403
PASSERELLE (RUE DE LA PASSEREULE)	0 à 9999	AāZ	Ì	403
PASSERELLE (RUE DE LA PASSERELLE)	0 à 9998	AàZ	Р	403

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - SALLE BALAVOINE (404)

Rues	Numéros	Nom.	Coté	BV
AGRAIN (IMPASSE CHARLES D'AGRAIN)	0 à 9999	AáZ	1	404
AGRAIN (IMPASSE CHARLES D'AGRAIN)	0 å 9998	AàZ	P	404
AMANDIERS (RUE DES AMANDIERS)	0 à 9999	AàZ	1	404
AMANDIERS (RUE DES AMANDIERS)	0 à 9998	AàZ	P	404
BAILLIENCOURT (RUE ANDRE DE BAILLIENCOURT)	O à 9999	Aaz	1	404
BAILLIENCOURT (RUE ANDRE DE BAILLIENCOURT)	0 4 9998	AáZ	Р	404
BARRES (RUE MAURICE BARRES)	0 à 9999	AáZ	1	404
BARRES (RUE MAURICE BARRES)	0 à 9998	AáZ	P	404
BELGES (AVENUE DES BELGES)	30 å 9998	AáZ	P	404
BLEUETS (RUE DES BLEUETS)	0 à 9999	AáZ	ı	404
BLEUETS (RUE DES BLEUETS)	0 4 9998	AàZ	P	404
BONNETERRE (RUE DE BONNETERRE)	0 A 9999	AàZ	1	404
BONNETERRE (RUE DE BONNETERRE)	0 à 9998	AàZ	Р	404
BRUGHERIO (AVENUE DE BRUGHERIO)	0 à 9999	AàZ	ı	404
BRUGHERIO (AVENUE DE BRUGHERIO)	O à 0998	AàZ	Р	404
CERISIERS (RUE DES CERISIERS)	D á 9999	AàZ	1	404
CERISIERS (RUE DES CERISIERS)	0 4 9998	AàZ	Р	404
CHASTELVOL (CHEMIN DE CHASTELVOL)	0 å 9999	AåZ	S	404
CHASTELVOL (LIEU-DIT CHASTELVOL)	0 à 9999	AàZ		404
CHASTELVOL (LIEU-DIT CHASTELVOL)	O à 9998	AàZ	Р	404
COLOIN (RUE DE COLOIN)	0 9 8888	AàZ		404
COLOIN (RUE DE COLOIN)	Q ₹ 8886	AàZ	P	404
DOUE (BOULEVARD BERTRAND DE DOUE)	0 à 9999	AAZ	1	404
DOUE (BOULEVARD BERTRAND DE DOUE)	0 à 9998	AèZ	Р	404
GIRON (RUE AIME GIRON)	0 à 9999	AàZ		404
GIRON (RUE AIME GIRON)	O à 9990	AaZ	P	404
GLYCINES (IMPASSE DES GLYCINES)	0 9 8888	AåZ	1	404
GLYCINES (IMPASSE DES GLYCINES)	0 à 9998	AáZ	P	404
LILAS (RUE DES LILAS)	0 á 9990	AáZ		404
LILAS (RUE DES LILAS)	0 à 9998	AăZ	P	404
LOBEYRAC (RUE LOBEYRAC)	0 à 9999	AaZ		404
LOBEYRAC (RUE LOBEYRAC)	0 à 9998	AàZ	la la	404
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	O á 9999	AáZ	1	404
MONS (AVENUE D'OURS MONS)	46 à 9998	AàZ	P	404
NICOLAS (RUE DU DOCTEUR SIMONE NICOLAS)	0 á 9999	AåZ		404
NICOLAS (RUE DU DOCTEUR SIMONE NICOLAS)	0 à 9998	AàZ	P	404
RANQUET (RUE RANQUET)	0 à 999	AàZ		404
RANQUET (RUE RANQUET)	O à 9998	AàZ	P	404
ROSIERS (IMPASSE DES ROSIERS)	0 á 9999	ΛáΖ		404
ROSIERS (IMPASSE DES ROSIERS)	0 à 9998	AaZ	P	404
TONBRIDGE (AVENUE DE TONBRIDGE)	0 à 9999	AàZ		404
TONBRIDGE (AVENUE DE TONBRIDGE)	0 à 9998	AàZ	P	404

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - SALLE BALAVOINE (405)

Rues	Numéros	Nom	Coté	ΒV
ARNAUD (LIEU-DIT LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9999	ΛàΖ	1	405
ARNAUD (LIEU-DIT LA ROCHE ARNAUD)	0 à 9998	AáZ	P	405
BONNASSIEU (RUE BONNASSIEU)	0 å 9899	AàZ	ı	405
BONNASSIEU (RUE BONNASSIEU)	0 á 9998	AàZ	P	405
CHASSENDE (LIEU-DIT CHASSENDE)	O A 9909	AaZ	1	405
CHASSENDE (LIEU-DIT CHASSENDE)	0 à 9998	AàZ	P	405
DUNANT (RUE HENRI DUNANT)	0 à 9999	AáZ	1	405
DUNANT (RUE HENRI DUNANT)	0 à 9998	ÀàZ	p	405
DUNKERQUE (RUE DE DUNKERQUE)	0 à 9999	A≜Z	i	405
DUNKERQUE (RUE DE DUNKERQUE)	0 à 9998	AaZ	P	406
DURAND (AVENUE DOCTEUR DURAND)	0 à 9998	AàZ	P	405
ESTAUNIE (RUE EDOUARD ESTAUNIE)	0 à 9999	AáZ	ı	405
ESTAUNIE (RUE EDOUARD ESTAUNIE)	0 à 9998	AàZ	P	405
FARNIER (CHEMIN DE FARNIER)	0 à 9999	AàZ	1	406
FARNIER (CHEMIN DE FARNIER)	0 à 9998	AàZ	P	405
FLORY (AVENUE DE SAINT FLORY)	0 á 9999	ÄàZ	I	405
FLORY (AVENUE DE SAINT FLORY)	0 4 9998	AàZ	िव	405
GRAVEJAL (RUE PAULE GRAVEJAL)	0 à 9999	AàZ		405
GRAVEJAL (RUE PAULE GRAVEJAL)	0 à 9998	ΑâΖ	P	405·
GUITARD (LOT LES TERRASSES DE GUITARD)	0 å 9999	AàZ	8	406
GUITARD (LIEU-DIT GUITARD)	0 a 9999	AàZ	I	405
GUITARD (LIEU-DIT GUITARD)	0 á 9998	AåZ	Р	405
KING (RUE MARTIN LUTHER KING)	0 4 9999	AàZ	5	405
MESCHEDE (AVENUE DE MESCHEDE)	D 9 8888	AàZ		405
MESCHEDE (AVENUE DE MESCHEDE)	ŭ à 9998	ΑàΖ	P	405
MOULIN (RUE JEAN MOULIN)	0 a 9999	AâZ	S	405
ROMPEDIE (LIEU-DIT ROMPEDIE)	0 å 9999	AàZ		405
ROMPEDIE (LIEU-DIT ROMPEDIE)	0 á 9998	AàZ	Р	406
ROMPEDIE (IMPASSE DE ROMPEDIE)	0 á 9999	AèZ		406
ROMPEDIE (IMPASSE DE ROMPEDIE)	0 á 9998	ΑàΖ	P	405
SOURCES (RUE DES SOURCES)	D 4 9998	ΑąΖ	P	405

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (406)

Rues	Numáros	Nom	Coté	BV
BESSON (RUE DU BESSON)	0 à 9099	AaZ	Ş	406
BOUCHETAUD (CHEMIN DU BOUCHETAUD)	0 à 9999	Aaz	ន	406
BOUCHETAUD (RUE DU BOUCHETAUD)	0 ¥ 8088	AàZ		406
BOUCHETAUD (RUE DU BOUCHETAUD)	0 à 9998	AàZ	Р	406
BOUCHETAUD (LIEU-DIT LE BOUCHETAUD)	0 à 9999	AàZ	Ť	406
BOUCHETAUD (LIEU-DIT LE BOUCHETAUD)	0 à 9998	AàZ	व	406
BOUCHEYRE (CHEMIN DE LA BOUCHEYRE)	0 à 9999	AáZ	s	406
BOULANGE (RUE DES PINS DE BOULANGE)	0 à 9999	AaZ	S	406
BRENAS (RUE JEAN BRENAS)	0 à 9999	AàZ	s	406
BUISSON (CHEMIN DU BUISSON)	0 \$ 9999	AaZ		406
BUISSON (CHEMIN DU BUISSON)	0 à 999a	AàZ	Р	406
CHATEAU (RUE DU CHATEAU)	0 à 9999	AáZ	l l	406
CHATEAU (RUE DU CHATEAU)	0 å 9998	AaZ	P	406
CHIBOTTES (RUE DES CHIBOTTES)	0 à 9999	AáZ	S	40B
CHOUVEYRE (CHEMIN DE CHOUVEYRE)	0 4 9999	A à Z	S	406
CHOUVEYRE (LIEU-DIT CHOUVEYRE)	0 à 9999	AàZ	ı	406
CHOUVEYRE (LIEU-DIT CHOUVEYRE)	0 á 9998	AåZ	P	406
CITE (RUE DE LA CITE)	0 á 9999	AåZ	1	406
CITE (RUE DE LA CITE)	0 à 9908	AaZ	P	406
CRESPY (LOTISSEMENT CRESPY)	0 à 9999	AáZ	s	406
CRETES (IMPASSE DES CRETES)	0 à 9999	AåZ	ទ	406
CUBIZOLLE (RUE J. A. CUBIZOLLE)	O A 9999	AáZ	1	406
CUBIZOLLE (RUE J. A. CUBIZOLLE)	O A 9998	AaZ	F	406
ESTELLES (AVENUE DES ESTELLES)	O # 9999	AåZ	5	406
ESTELS (LOTISSEMENT LES ESTELS)	0 9 5555	AàZ	Ŝ	406
FIEU (CHEMIN DU FIEU)	0 4 9999	AåZ	1	406
FIEU (CHEMIN DU FIEU)	0 à 9998	AàZ	Р	406
PONT (CHEMIN DE FONTBONNE)	0 à 9999	AaZ	ş	406
FONTBONNE (CHEMIN DE FONTBONNE)	O à 9999	AåZ	S	406
HAUTS (LOTISSEMENT LES HAUTS DE TAULHAC)	O à 9999	AàZ	\$	406
HOSPICES (RUE DU CLOS DES HOSPICES)	0 à 9999	AòZ	i	406
HOSPICES (RUE DU CLOS DES HOSPICES)	D 3 9998	AàZ	P	406
JONGET (AVENUE LOUIS JONGET)	O à 9999	AáZ	1	406
JONGET (AVENUE LOUIS JONGET)	O å 9998	AàZ	Р	406
JOUR (RUE DU POINT DU JOUR)	0 à 9999	AáZ	S	406
JOUR (CITE LE POINT DU JOUR)	0 à 9999	AàZ	ı	406
JOUR (CITE LE POINT DU JOUR)	O á 9988	AAZ	P	406
LAC (IMPASSE DU LAC)	D à 9999	AåZ	S	406
LION (ALLEE DES GORGES DU LION)	0 8 9999	AáZ	ı	406
LION (LIEU-DIT LA GORGE DU LION)	0 4 9999	ΛάΖ	1	406
LION (LIEU-DIT LA GORGE DU LION)	0 à 9998	AàZ	Р	406
LOTCRETES (LOTISSEMENT LES CRETES)	0 á 9999	AàZ	S	406
MALEGUE (RUE HIPPOLYTE MALEGUE)	O á 9999	AàZ	]	406

#### CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE TAULHAC (406)

Rues	Numéros	Nom	Coté	B۷
MALEGUE (RUE HIPPOLYTE MALEGUE)	0 à 9998	AáZ	P	406
MANNEVAL (RUE HENRI MANNEVAL)	0 á 9999	ÁáZ	ı	406
MANNEVAL (RUE HENRI MANNEVAL)	0 à 9996	AaZ	Р	406
MARCET (AVENUE BAPTISTE MARCET)	0 à 9999	AaZ		406
MARQUEYRE (LOTISSEMENT LA MARQUEYRE)	o à 9999	AàZ	S	406
MAURIN (RUE CHARLES MAURIN)	0 à 9999	AaZ		408
MAURIN (RUE CHARLES MAURIN)	0 à 9998	AàZ	Р	408
MURIERS (RUE DES MURIERS)	0 à 9999	AåZ	S	406
PANORAMA (RUE DU PANORAMA)	0 â 9999	AàZ	ı	406
PANORAMA (RUE DU PANORAMA)	0 à 9998	AaZ	Р	406
PEPINIERE (CHEMIN DE LA PEPINIERE)	0 à 9999	AàZ	S	406
PEPINIERE (LIEU-DIT LA PEPINIERE)	0 à 9999	AàZ		406
PEPINIERE (LIEU-DIT LA PEPINIERE)	0 à 9998	AàZ	P	406
PERBET (RUE ISABEAU PERBET)	0 à 9999	AáZ		406
PERBET (RUE ISABEAU PERBET)	0 à 9998	AåZ	P	406
PLAINE (CHEMIN DE LA PLAINE)	0 á 9999	AàZ	I	406
PLAINE (CHEMIN DE LA PLAINE)	0 4 9098	AáZ	Р	406
PRADEAUX (RUE DES PRADEAUX)	0 à 9999	AåZ	S	406
PRAIRIES (LOTISSEMENT LES PRAIRIES)	0 à 9999	AaZ	S	406
REBEYROTTE (RUE LIEUTENANT COLONEL MARCEL REBEYROTTE)	9999 0 O	AáZ	S	406
SAGNETTES (RUE DES SAGNETTES)	0 à 9999	AàZ	ક	406
STADE (RUE DU STADE)	O 9 9090	AéZ	S	406
VALETTE (RUE ANTOINE VALETTE)	0 à 9999	AàZ		406
VALETTE (RUE ANTOINE VALETTE)	0 å 9996	AaZ	P	406
VAYSSE (RUE HAUTE DE LA VAYSSE)	0 å 9999	AàZ	j	406
VAYSSE (RUE HAUTE DE LA VAYSSE)	0 à 9998	AåZ	P	408
VAYSSE (RUE DE LA VAYSSE)	0 à 9999	AáZ	l	406
VAYSSE (RUE DE LA VAYSSE)	0 á 9998	AáZ	P	406
VERNEUIL (RUE COLONEL VERNEUIL)	0 à 9999	AaZ	l l	406
VERNEUIL (RUE COLONEL VERNEUIL)	0 à 9998	ΛάΖ	P	406
VIEUX (RUE DU FOUR VIEUX)	O à 9999	AáZ	S	406
1 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 1)	O A 9999	AáZ		406
1 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 1)	0 à 9998	AèZ	P	406
1945 (AVENUE DU 8 MAI 1945)	0 à 9999	AáZ		406
1945 (AVENUE DU 8 MAI 1945)	0 à 9998	AáZ	Р	406
2 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 2)	0 à 9999	AaZ		406
2 (LOTISSEMENT LES SALLIENS 2)	0 à 9998	AaZ	Р	406

CANTON 15 - LE PUY-EN-VELAY 4 - ANCIENNE MAIRIE DE MONS (407)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
AIR (CHEMIN DE BEL AIR)	O 9 8888	AaZ	ŝ	407
ANCE (LIEU-DIT LE BOIS D'ANCE)	0 à 9999	AàZ	1	407
ANCE (LIEU-DIT LE BOIS D'ANCÉ)	0 à 9998	ΑáΖ	P	407
ASSEMBLEE (PLACE DE L'ASSEMBLEE)	0 à 9999	AàZ	5	407
CHARREYROU (CHEMIN DU CHARREYROU)	0 à 9999	AàZ	S	407
CHATEAU (LOTISSEMENT LE PRE DU CHATEAU)	0 à 9999	ΛàΖ	S	407
CHATEAU (IMPASSE DU CHATEAU)	0 à 9999	AàZ	" s	407
CHIRENC (CHEMIN DU CHIRENC)	O A 9999	AàZ	S	407
COMBE (LOTISSEMENT LA COMBE)	O à 9999	AàZ	S	407
COUDERC (ROUTE DU COUDERC)	0 à 9999	AáZ	S	407
CROS (CHEMIN DU CROS)	0 à 9999	AàZ	S	407
DIRETTES (CHEMIN DES DIRETTES)	0 å 9999	AèZ	S	407
FONTAINE (RUE DE LA FONTAINE)	O 4 9999	AàZ	S	407
FORGE (CHEMIN DE LA FORGE)	0 à 9999	AàZ	S	407
GARDES (CHEMIN DES GARDES)	O à 9999	AàZ	8	407
GENDRIAC (CHEMIN DE GENDRIAC)	0 à 9999	AàZ	S	407
GENDRIAC (LIEU-DIT GENDRIAC)	0 á 9999	AáZ	1	407
GENDRIAC (LIEU-DIT GENDRIAC)	0 á 9998	AåZ	Р	407
LOUP (LOT, FONTAINE DU LOUP)	O 49999	ΑàΖ	\$	407
LYOUSSAC (IMPASSE DE LYOUSSAC)	0 å 9999	AàZ	S	407
LYOUSSAC (LIEU-DIT LYOUSSAC)	0 9 9988	AàZ	8	407
MAUVES (CHEMIN DES MAUVES)	0 à 9999	AáZ	S	407
MAUVES (LOTISSEMENT LES MAUVES)	0 à 9999	AáZ	S	407
MAUVES (LIEU-DIT LES MAUVES)	0 à 9999	AàZ		407
MAUVES (LIEU-DIT LES MAUVES)	0 a 9998	ΛàΖ	þ	407
MONS (RUE DU CHATEAU DE MONS)	0 à 9999	AàZ	S	407
MONS (ROUTE DE MONS)	0 à 9999	AàZ	S	407
MONS (VILLAGE DE MONS)	0 4 9999	AàZ	1	407
MONS (VILLAGE DE MONS)	0 4 9998	AáZ	P	407
OURS (VILLAGE D'OURS)	0 a 9999	AáZ	11	407
OURS (VILLAGE D'OURS)	0 á 9998	AaZ	Р	407
PARC (CHEMIN DU PARC)	0 á 9999	AàZ	s	407
PRADE (IMPASSE DE LA PRADE)	D & 9999	AàZ	] s	407
PRAIRIE (IMPASSE DE LA PRAIRIE)	0 à 9999	AaZ	S	407
PRAIRIE (LOTISSEMENT LA PRAIRIE)	0 9 8808	AaZ	S	407
RAFFIER (RUE ANTONIN RAFFIER)	0 à 9999	AáZ	S	407
RONCES (CHEMIN DES RONCES)	0 à 9999	AàZ	S	407
RONCES (LIEU-DIT LES RONCES)	0 á 9999	AàZ	8	407
ROUQUISSES (LIEU-DIT LES ROUQUISSES)	0 à 9999	AAZ		407
ROUQUISSES (LIEU-DIT LES ROUQUISSES)	0 à 9998	AàZ	P	407
TROENES (CHEMIN DES TROENES)	0 à 9999	AàZ	s	407
VALLON (CHEMIN DU VALLON)	0 à 9999	AàZ	8	407

#### CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (501)

Rues	Numéros	Nom	Cote	₿V
BELGES (AVENUE DES BELGES)	0 à 9999	AàZ	ı	501
BELGES (AVENUE DES BELGES)	. 0 à 28	AàZ	P	501
CLUNY (IMPASSE DE CLUNY)	0 à 9999	AàZ	ı	601
CLUNY (IMPASSE DE CLUNY)	0 á 9998	AàZ	Р	501
DUPUY (AVENUE CHARLES DUPUY)	0 à 9999	AAZ	ı	501
DUPUY (AVENUE CHARLES DUPUY)	0 å 9998	ΑàΖ	Р	501
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	37 à 9999	AàZ	1	501
JOFFRE (BOULEVARD MARECHAL JOFFRE)	0 á 9998	AàZ	Р	501
JOUVET (RUE LOUIS JOUVET)	0 á 9999	AàZ	1	501
MONTREDON (ROUTE DE MONTREDON)	0 à 9999	AåZ	ı	501
MONTREDON (ROUTE DE MONTREDON)	0 A 9990	ΑàΖ	Р	501
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	44 à 46	AàZ	Р	501
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	13 à 9999	ΑàΖ	1	501
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	14 à 9998	AàZ	P	501

CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (502)

Rues	Numéros	Nom	Coté	ВΫ
AGATHE (RUE DERRIÈRE SAINTE AGATHE)	0 å 9999	AÁZ	I.	502
AGATHE (RUE DERRIERE SAINTE AGATHE)	0 à 9998	AàZ	j p j	502
AGATHE (RUE SAINTE AGATHE)	0 à 9999	AàZ		502
AGATHE (RUE SAINTE AGATHE)	0 å 9998	AàZ	P	502
AVIGNON (RUE PORTAIL D'AVIGNON)	0 å 9999	AàZ		502
CADELADE (PLACE CADELADE)	0 à 9999	AàZ	l i	502
CADELADE (PLACE CADELADE)	O A 9998	AAZ	Р	502
CADELADE (RUE CADELADE)	0 9 8888	AàZ		502
CADELADE (RUE CADELADE)	0 à 9996	AàZ	Р	502
CARMES (FAUBOURG DES CARMES)	0 à 9999	AàZ	S	502
CARMES (RUE DES CARMES)	0 A 9999	AáZ		502
CARMES (RUE DES CARMES)	0 à 9998	AàZ	P	502
CHEVRERIE (RUE CHEVRERIE)	0 à 9998	AáZ	P	502
CLEMENCEAU (AVENUE GEORGES CLEMENCEAU)	0 à 9999	AáZ	1	502
DENTELLE (AVENUE DE LA DENTELLE)	0 à 9999	AāZ		502
DENTELLE (AVENUE DE LA DENTELLE)	0 á 9998	AàZ	Р	502
DOLAIZON (RUE DOLAIZON)	0 à 9999	AAZ		502
DOLAIZON (RUE DOLAIZON)	0 A 9998	AàZ	P	502
DOLAIZON (IMPASSE DOLAIZON)	0 49999	Aaz	111	502
DOLAIZON (IMPASSE DOLAIZON)	0 å 9998	AaZ	P	502
DROITE (RUE DROITE)	0 à 9096	AėZ	P	502
FARIGOULE (RUE PIERRE FARIGOULE)	0 à 9999	AèZ		602
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	18 à 36	AaZ	P	502
FAYOLLE (BOULEVARD MARECHAL FAYOLLE)	29 à 51	AàZ	ı	502
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	Ø å 37	AâZ	ı	502
GAZELLE (RUE DE LA GAZELLE)	0 å 20	ΛάΖ	P	502
GISSEYS (RUE ODDO DE GISSEYS)	0 à 9999	AàZ	ı	602
GISSEYS (RUE ODDO DE GISSEYS)	O à 9998	AèZ	P	502
JEAN (RUE DES CHEVALIERS SAINT JEAN)	0 á 9999	AàZ		502
JEAN (RUE DES CHEVALIERS SAINT JEAN)	O A 9998	AåZ	P	502
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	Ű å 25	AáZ	1	502
JEAN (FAUBOURG SAINT JEAN)	0 à 9998	AáZ	P	502
JOUVET (RUE LOUIS JOUVET)	0 à 9996	AàZ	Р	502
LAFAYETTE (RUE CALEMARD DE LAFAYETTE)	0 à 9999	AaZ	l l	502
LAPLACE (RUE ANDRE LAPLACE)	0 á 9999	AàZ	1	502
LAPLACE (RUE ANDRE LAPLACE)	O á 9998	ΑàΖ	P	502
MANDET (RUE FRANCISQUE MANDET)	0 á 9999	AåZ	Ì	502
MANDET (RUE FRANCISQUE MANDET)	0 à 9998	AàZ	Р	502
PALLET (RUE DU PALLET)	9 å 13	AaZ	1	502
PATAUD (RUE DU MOULIN-PATAUD)	0 à 9999	AàZ	ı	502
PATAUD (RUE DU MOULIN-PATAUD)	0 à 9998	AàZ	Р	502
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	O à 9990	A à Z	ı	502
REPUBLIQUE (BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE)	Üå44	AàZ	Þ	502

### CANTON 14 - LE PUY-EN-VELAY 3 - CENTRE ROGER FOURNEYRON (502)

Rues	Numéros	Nom	Coté	BV
ROUSSEAU (RUE MGR NORBERT ROUSSEAU)	0 à 9999	AàZ	ľ	502
ROUSSEAU (RUE MGR NORBERT ROUSSEAU)	0 a 9998	AàZ	Р	502
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	0 à 13	AåZ	]	502
SOLVAIN (RUE JEAN SOLVAIN)	0 à 14	AáZ	Þ	502
TEINTURIERS (RUE DES TEINTURIERS)	0 3 9999	AàZ		502
TEINTURIERS (RUE DES TEINTURIERS)	0 à 9998	AàZ	Р	502

### COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAPRADE :

	BUREAU 1 – salle poly	valente
Avenue des sports	La Prade de Doue	RD 150
Avenue du Plaid	Le Boussillon	Route de Gagne
Chemin de Barou	Le Mas	Route de Rachassac
GAGNE	Le Moulin Neuf	Route du Villard
Impasse Beausoleil	Le Pin	Rue de Calco
Impasse Bellevue	Le Pont Neuf	Rue de la Croix des Rameaux
Impasse Clos de la Servoisine	Le Roure	Rue de la Trende
Impasse de la Gagne	Le Villard	Rue de Naquera
Impasse de la Trende	LES PANDRAUX	Rue de Servissac
Impasse de Villeneuve	Lotissement Fondneuve	Rue des Dentellières
Impasse des Alouettes	MANDAROU	Rue des écoles
Impasse des Bleuets	Montée de la Boucle	Rue des Jonchères
Impasses des Coquelicots	NOUSTOULET	Rue des Ponteils
Impasse des jardins	Passage de l'Ouche	Rue du Lavoir
Impasse du Chêne	Passage du Presbytère	Rue du Mas
Impasse du Mas	Place de la Fontaine	Rue du Pont
Impasse du Pin	Place de la Mairie	Rue du Soleil Levant
Impasse du Plateau	Place de l'Église	Rue Le Pêchey
Impasse du Repos	Place de l'Europe	Rue Marie Blanc
LA CHABANNE	Promenade des Rameaux	SABADEL
La Coste	RACHASSAC	VILLE

BUREAU 2 – salle polyva	alente mini kan kina uni grafina ika ika ika
Impasse des Argiles	Route du Puy-en-Velay
Impasse des Lilas	RUE CHARLES ROCHER
LA COSTE	Rue de la Varennes
la Plaine	Rue de l'Enclos
LA REDONDE	Rue de Pralong
LE RIOU	Rue des Patureaux
Le Val des Bories	Rue des Vignes-Basses
LES BASTIDES	Rue du Four
LES GRANGES	RUE ESTRADE
Lotissement Boucherie	Rue François GIPPET
MALESCOT	Rue Jean Monnet
MARNHAC	RUE PORTE FRANCHISE
Montée de Plaisance	Rue traversière
PLAISANCE	SAINT ANTHEME
POMMARD	SAINT JUST
Route de Polignac	SAINT PIERRE EYNAC
ROUTE DU MONASTIER	Zone industrielle
	Impasse des Argiles Impasse des Lilas LA COSTE la Plaine LA REDONDE LE RIOU Le Val des Bories LES BASTIDES LES GRANGES Lotissement Boucherie MALESCOT MARNHAC Montée de Plaisance PLAISANCE POMMARD Route de Polignac

BUREAU 3 - salle polyvalente		
Avenue de Pebellit	IMPASSE DU POINT DU JOUR	PEYRARD
Avenue du Mont Faron	Impasse du Pré Long	Place de Pebellit
Chemin de la Valettes	Impasse du Vallon	PRIOURET
Impasse Chouvet	Impasse La Pinède	Route de Saint Germain
Impasse Coste Sourde	Impasse Le Champ	Rue de Courbière
Impasse de Courbière	La Berthe	Rue de la Rocade
Impasse de Berthelot	La Station	Rue de la Source
Impasse de la Croze	Le Petit Bois	Rue des Blés
Impasse des quatre vents	Lotissement La Croze	Rue des Eglantiers
Impasse du Bosquet	Lotissement Le Champ	Rue des Genêts
Impasse du Fromentou	Montagnac	Rue du Creux des Bonnets
Impasse du Petit Bois	Montée de la Chabanne	SARRAZINE
Impasse du Pin	PEBELLIT	SERVISSAC

### COMMUNE DE SAINT PAULIEN

BUREAU 1 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Primaire		
Avenue de la Rochelambert	Lotissement les Ribbes	Rue de la Chapelle des Pénitents
Avenue Pierre Julien	Place Claude Bonnefoux	Rue de la Motte Féodale
Avenue Ruessium	Place de Gaulle	Rue de l'Acqueduc
Chemin de Choubert	Place de la Prade	Rue de Lante
Chemin de la Croix des pères	Place de l'Église	Rue de L'Anyade
Chemin de la naute	Place des AFN	Rue de l'Evéché
Chemin de la sablière	Place des Anciens Combattants	Rue des écoles
Chemin de l'espèrance	Place des Sabots	Rue des pas perdus
Chemin de verdaye	Place du Marchedial	Rue des remparts
Chemin des voleurs	Place Jeanne d'Arc	Rue du Docteur Chabanet
Chemin du Bourbouilloux	Place Notre Dame Haut Soli	Rue du Lac
Chemin du stade de chomeil	Place Saint Georges	Rue du Michalat
Cité Bongiraud	Résidence du parc	Rue du Periou
Complexe aquatique Bar Etang	Route des cités	Rue Estrucille
Côtes de Choubert	Route des Ribbes	Rue Gallien d'Adiac
Derrière les remparts	Route des Ribbes « Les cités »	Rue Général Daurier
Impasse du Chapître	Rue André Chanal	Rue Joannes Denave
Impasse du Ruessium	Rue Armand	Rue Saint Joseph
Lot Les Varennes	Rue Bollene	Rue Soeur Ligorie
Lotissement Clos Favier	Rue Chabron de Soleilhac	Rue Velaune
Lotissement Le Champlouis	Rue Chateau Fornel	Usine de Boivelle
Lotissement Les Aurouzes	Rue Cité vieille	Zoubiroux
Lotissement les Cités		

BUREAU 2 : Groupe scolaire Pierre Julien - Préau Maternelle		
Anazac	Impasse des Tilleuls	Route de Marminhac
Anviac	Impasse du Four	Rue Bela Chareira
Avenue de Pérouet	Impasse Via le Puy	Rue de la Croix
Belvédère du Lac	La pierre plantée	Rue de la Ferme école
Boite postale	La Rochelambert	Rue de La Fontaine
Champagne	La Valette	Rue de l'école
Champagne Pierre Brune	Le Lac	Rue de Peyre Biaire
Chassagnolles	Le Monet	Rue des Fourches
Chassaleuil	Le Puy en Velay	Rue des Iris
Chavagnac	Les Barraques	Rue des Listes
Chemin de Bertaud	Lot le Petit Lac II	Rue des Pins
Chemin de la Pinatelle	Lotissement le Grand Lac	Rue des Sorbiers
Cougeac	Lotissement le Lac	Rue du Moulin

Impasse des Acacias	Lotissement le Petit Lac	Soddes
Impasse des Aubépines	Marcilhac	Tressac
Impasse de Erables	Mas Vellavi	Vergezac
Impasse des Gentianes	Nolhac	Verignac
Impasse des Pommiers	Orcenac	Vialette
Impasse des Roseaux	Pouvey	Zone Artisanale de Nolhac
Impasse des Saules	Rassasset	

### COMMUNE DE VALS PRES LE PUY :

The Area Control	BUREAU 1	
Avenue de Vals	Quai du Dolaizon	
Avenue des Droits de l'Homme	Rue André Bernard	
Belle Plaine	Rue Charles Martin	
Chemin de la Girette	Rue de l'Ecole Normale	
Chemin de la Sermone	Rue des Artisans	
Chemin de la Sermone Haute	Rue du Beal	
Chemin des Brioudes	Rue du Bel Anis	
Chemin des Rois	Rue Guillaume Chabalier	
Chemin Sans Quartier	Rue Jacques Viscomte	
Impasse des Moulins	Rue Laurent Brolles	
Place du Monastère	Rue Milhit Enjolras	
Place du Pont		

The second secon	BUREAU 2	
Avenue Charles Massot	Rue de l'Aubépine	
Avenue de l'Europe	Rue de Sinety	
Avenue Jean Moulin	Rue des Anciens Combattants	
Avenue Jeanne d'Arc	Rue des Ecoles	
Boulevard Bertrand	Rue des Jardiniers	
Chemin de Bonnassou	Rue du 8 mai 1945	
Chemin de la Borie Blanche	Rue du Charirou	
Chemin d'Eycenac	Rue du Pont	
Impasse du Pont	Rue du Riou	
Impasse Saint-Benoît	Rue du Val Fleuri	
Place de la Mutualité	Rue Francisque Enjolras	
Place du Couvige	Rue Général Beaugier	
Route de Pranlary	Rue Jean Monnet	
Route de Saint-Christophe	Rue Joseph Rumillet	
Route du Carmel	Rue Louis Brioude	
Rue Centrale	Rue Marcel Pagnol	
Rue Charles Nicolle	Rue Saint Benoît	
Rue Danton		

## ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

### COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE :

BUREAU 1 : Maison des Associations			
AV DE LA GARE – BAT LES BUIS	IMPASSE DU RUISSEAU	ROUTE DE BAS EN BASSET	
AVENUE DE FIRMINY (côté impair du n°1 à	LA COMBETTE	ROUTE DE NURLET	
23)	LA GRANDE VIGNE-NUROL	ROUTE DE NUROL	
AVENUE DE LA GARE	LA NAVERTE	route des combes	
AVENUR DU PONT	LA RIVIERE	RUE DE CHAZOURNE	
AVENUE DU PONT BAT LES HETRES	LE BRET	RUE DE DE LA GRANDE BOUCLE	
BAT LES BUIS	LE BUISSON	RUE DE LA PLAINE (côté impair du n°1	
BEAURENDE	le sagnat	à 3 / côté paire du n°2 à 10	
BEAUVOIR	LES BARQUES	RUE DE LA RIVIERE	
BELLEVUE	LES COMBES	RUE DE L'ESPLANADE	
CHEMIN DE LA MOURE	LES HAUTES BERGES	RUE DE SAINT GENEIX	
CHEMIN DE L'OEILLET	LES HYVERTS	RUE DES ALLIERES (côté impair du n°1	
CHEMIN DE PASSE VITE	LES PLATIERES	à 15 / côté pair du n°2 à 16)	
CHEMIN DU PAVE	LHERMET	RUE DES CHEMINOTS	
CHEMIN DU RESERVOIR	LOT VERTE COLLINE	RUE DES PLATANES	
CHEMIN DU TAILLIS	MONS	RUE DES PUITS	
IMMEUBLE LES BUIS	NURLET	RUE DES VIGNES	
IMPASSE DE LA POMMERAIE	NUROL	RUE DU BUISSON	
IMPASSE DES CEDRES	PLACE DE LA CROIX	RUE DU MONUMENT	
impasse des pommiers	PLACE DU BREUIL	RUE ESPLANADE	
IMPASSE DU CRAI	PORT BUISSON		

BUREAU 2 : Ecole primaire publique		
ALLEE DES AMIS	CHEMIN DE QUILLOUX	ROCHE D'OISEAU
AUBERGE DU MOULIN	CHEMIN DES GIRARDS	RUE DE LA FLACHERE
AVENUE DES GRANDS PRES	CHEMIN DU FLEUVE	RUE DE LA PAGE
AVENUE DU 8 MAI	CHEMIN DU LAVOIR	RUE DE LA PLAINE (côté pair du n°12 au
BAT LES JACINTHES	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	20 / côté impair du n°5 au 19)
BAT LES MARGUERITES	LA ROTTE	RUE DE L'ECHELLE
BAT LES MYOSOTIS	LE BROUILLI	RUE DE L'INDUSTRIE
BAT LES ORCHIDEES	LE TOUR	RUE DES OLLAGNIERES
BAT LES VIOLETTES	LES OLLAGNIERS	RUE DES PERROTS
CHEMIN DE BAYLE	LOT LE GARAY DE FOURNIER	RUE DES RIBES
CHEMIN DE LA PRADE	LOT LES CHATAIGNIERS	RUE DU 8 MAI
CHEMIN DE L'ECOLE	PLACE DE LA GARE	RUE DU BROUILLI
CHEMIN DE L'ETOILE	PLACE DES PERROTS	RUE DU PONT NEUF
CHEMIN DE MANDRIN	QUILLOUX	RUE HAUTE
		RUE TRANQUILLE

BUREAU 3 : Résidence Les Tilleuls			
AVENUE DU VELAY	LOT LES RAMEAUX	RUE DE L'HOSPICE	
BOUFFETON	LOT LES GIMBERTS	RUE DES FREYDIERES	
CHANTELOIRE	ORIOL	RUE DES GENETS	
CHEMIN DES RAMEAUX	OUILLAS	RUE DES GIMBERTS	
LA FAYE	PIED	RUE DES MARRONNIERS	
LA GRANGEASSE	PIFOY	RUE DES TUILERIES	
LA TOUR D'ORIOL	PLACE DE L'EGLISE	RUE DU 19 MARS 1962	
LE CORTIAL	ROURES	RUE DU CLOS	
LE SAUZE	ROUTE DE LA FAYE	RUE DU COMMERCE	
LES ROURES	RUE CENTRALE	RUE DU PRIEURE	
LES SAUVAGES	RUE DE LA COURSIERE	RUE HOSPICE	
LOT DES RAMEAUX	RUE DE LA LOIRE	TACHON	

### COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE:

BUREAU 4: Maison des Jeunes				
RUE DU VERGER	LOT LE GRAND VERGER	RUE DE LA SOURCE		
AVENUE DE FIRMINY	BAT LES NARCISSES	RUE DES ALLIERES (côté impair du		
AVENUE DE VERDUN	BAT LES PRIMEVERES	n°17 au 31 / côté pair du ,°18 au 32)		
AVENUE DU FOREZ	BAT LES ROSES	RUE DES CHEVREUILS		
BAT LES ARBOUSIERS	BAT LES TULIPES	RUE DES ECUREUILS		
BAT LES BRUYERES	BAT LES ERABLES	RUE DES ROGATIONS		
BAT LES CHARMES	BONNEFOND	rue des sous bois		
BAT LES DAHLIAS	BOULEVARD ST ROCH	rue des tourterelles		
BAT LES DAPHNES	COTEVIERE	RUE DU COLLEGE		
BAT LES LILAS	Le Grand Vallon	RUE DU LEVANT		
LOT LA BEDOUIRE	LES PEYROLIAS	RUE DU PATURAL		
LOT LE GARAY	PLACE DES ECHANEAUX	RUE DU ROND POINT		
LOT LES CEDRES	ROUTE DE FIRMINY	Rue du Vallon		
	ROUTE DE ST PAUL			

#### COMMUNE DE BAS EN BASSET:

- Bureau n° 1 : électeurs du bourg de Bas en Basset essentiellement
- Bureau n° 2 : électeurs des villages environnants :
  - Lavoux
  - La Combe
  - Pizet
  - Morand
  - Crouzet
  - Thezenac
  - Montmeat
  - Cremerolles
  - Ancette
  - La Roche
  - Gourdon
  - Basset
  - Ranchevoux
  - Loudun
  - Bourzai
  - Fouilloux
  - Manchet
  - Labiec
  - Le Roure

#### COMMUNE DE BEAUZAC:

La séparation entre les deux bureaux est faite par la Route Départementale dans le sens Bas en Basset - Retournac

BUREAU 1 : mairie				
Avenue Louis PASTEUR	LE THEIL	Rue des PEUPLIERS		
Avenue MARECHAL FOCH (côté	LE VIALLARD	Rue des REMPARTS		
droit)	LES BERNAUDS	Rue des SAUSSES		
BERARD	LES GRANGES	Rue des TILLEULS		
CHAZELET	LES PREAUX	Rue des VIVATS		
Chemin de la VARENNE	LES VALETTES	Rue du CHEMIN DE LA DENT		
Chemin de l'ECU	LES VIVATS	Rue du CIMETIERE		
CHIZENEUVE	Lotissement CLOS ROUSSET	Rue du FAUBOURG		
CHOSSAC	Lotissement Le BLANCHARD	Rue du SUC		
COMBRES	Lotissement LES GRANGES	Rue GEORGES CLEMENCEAU		
GRANDCHAMP	MONTILLON	Rue GRAND RUE		
Impasse de l'ABREUVOIR	MONTOURTIER	Rue TRAVERSIERE		
LA CHARREYRE	Place de l'EGLISE	Rue VICTOR HUGO		
LA CROIX BLANCHE	Place de l'ESPACE DE L'EUROPE			
LA CROIX DE L'HORME (côté	Place du MARCHE			
droit)	Plaine de PIROLLES			
LA DORLIERE (côté droit)	Rue de la GRANDE FONTAINE			
LA FRETISSE	Rue de la MADELEINE			
LA NAUTHE	Rue DE LA VIERBE			
LA VARENNE	Rue de MONTOURTIER			
LE CORTIAL BAS	Rue des ACACIAS			
LE CORTIAL HAUT	Rue des CHATAIGNIERS			
LE ROBERT	Rue des CHENES			
LE SUC	Rue des LAMBERTS			

ARTHAUD	LA GROULEYRE	PIROLLES
Avenue CHARLES DE GAULLE (côté	LA PARA	Rue de l'ANCIENNE POSTE
gauche)	LE FRAISSE HAUT	Rue de l'ECHAUFFAT
Avenue MARECHAL FOCH (côté	LE MONTEIL	Rue de BESSENAY
gauche)	LE MOULIN	Rue de CAMIGLIANO
Avenue MARECHAL LECLERC	LE PLAT	Rue de PONT DE LIGNON
(côté gauche)	LE RIOU	Rue des OLLIERES
BOUTEYROLLES	LE ROUSSON	Rue DES PINATONS
BRANSAC	LES BRUYERES	Rue des PINS
BRENAS	LES OLLIERES	Rue du FOYER BON SECOURS
CHANTEDUC	LES OLLIERS	Rue du LOTISSEMENT LA
Chemin du ROUSSON	LES PINATONS	GARENNE
CHEVALIER	LES RIOUX	Rue du VERDOYER
CONFOLENT	LES ROBERTS	VAURES
GRAND	LIORIAC	VOURZE
LA CROIX DE L'HORME (côté	Lotissement LE BOUCHILLOU	Zone artisanale PIROLLES
gauche)	Lotissement du VERDOYER	
LA GRANGE	PEYRAGROSSE	

#### COMMUNE DU CHAMBON SUR LIGNON

#### BUREAU 1 : Mairie - Rez-de-chaussée

Chemin des Airelles Place des Balles perdues

Rue Basse Beaujeu Bel-Air

Chemin du Bocage de Lambert Chemin du Bois du Genest Impasse du Boissillou

Chemin des Bruyères

Chabannes

Montée du Chant de l'Âme

Chantoiseau

Chemin de Chantoiseau

Cheyne

Chemin de Chomier Impasse de Chomier

Cité Cévenole

allée de la Clairière Impasse du Clos Gentil Chemin du Coin du Bois Trayerse du Coin du Bois

Route du Collège

Couret

Chemin de la Croisière

Chemin de la Croisière-l'Etang Chemin de la Croisière – Pont de

la Dame

Route de Devesset Chemin du Dragon Chemin des Ecureuils Chemin des Epilobes

Filetrame Flachet

Chemin de la Forêt

Chemin des Fougères Route du Fraisse Chemin des Genêts

Chemin de la Grand'Terre

Grangeage Rue des Grives

Chemin de la Guespy

Guillon Rue Haute

Rue des HLM Lambert

Chemin des Jonquilles Rue du Juste Milieu

La Bâtie de Cheyne La Bétrix

La Bruyère La Celle La Chaulière

La Riaille Noire

La Rionde La Souche

Le Bois des Mélèzes Le Bois du Genest

Le Cholet

Le Cros du Cheyne

Le Genest Le Genêt d'Or

Le Pont des Combelles

Le Pont du Cholet

Le Sarzier

Lotissement Le Versant

Les Balayes de la Celle

Les Baradons Les Brayes Les Combelles

Les Combelles Les Digons Les Lebreyres Les Paneyrons Les 4 Maillons Les roberts Les Tavas Ladreyt

Route de Lambert

Larcisse

Chemin du Lizieux Impasse du Lizieux Chemin du Luquet

Manissole

Chemin du Mézenc Impasse du Mézenc Côte de Molle Impasse de Molle Rue des Morilles

Pailler

Chemin du Pain du Coucou Chemin du Pascuralou

Péaure

Chemin du Petit Bois

Peymartin

Chemin de Peyrouet Pont de Luquet Chemin des Prairies Chemin du Pré de Graine

Chemin des Prés

Chemin de la Roseraie

Sagnemorte

Chemin des Sources Rue Traversière Chemin du Vallon Sentier du Vallon Chemin Vert Chemin du Village

# COMMUNE DU CHAMBON SUR LIGNON

BUREAU 2 : Mairie – 1 <sup>er</sup> étage		
Arcelet	Le Carrefour	Rue Neuve
Astier	Le Champ	Rue du Paoulou
Promenade des Balayes	Le Champ Fleuri	Chemin des Pendants
Chemin du Bois de Jean	Le Cher	Pertuis
Bois Vialotte	Le Chomor	Peyberninc
Bonhomme	Le Crouzet	Chemin de la Plage
Cellier	Le Monastier	Chemin du Plateau
Rue du Champs de Mars	Le Pin	Traverse du Plateau
Chantegrenouille	Le Pont de Mars	Chemin du Pont de la Dame
Route de Chante grenouille	Le Riou la Grange	Rue de la Poste
Chemin du Chaperon rouge	Le Rouge	Poutran
Charreyrial	Le Tailleur	Chemin du Pouzarot
Chemin des Costilles	Les Balayes	Chemin de Pralong
Cros d'Allier	Les Balayes de l'Ermite	Praméas
Cros de la Grange	Les Basties	Chemin des Primevères
Rue des Ecoles	Les Boisselière	Puissant
Place de l'Eglise	Les Chatoux	Rue des Quatre Saisons
Rue de l'Eglise	Les Cheneaux	Riondet
Chemin des Enfants à la Montagne	Les Eyrauds	Romières
Fonzalloux	Les Eyres	Route de Sainte-Agrève
Gérenton	Les Fanges	Chemin de Salettes
Gory	Les Ponsonneyres	Chemin du Sarzier
Rue de la Grande Fontaine	Les Ribeyres	Sauron
Chemin des Griottes	Les Roches	Chemin des Sautières
La Bourghea	Les Saliques	Sayères
La Crouzette	Les Sapins	Chemin de la Scie
La Fayolle	Les Serpeyres	Sicabonnel
La Fayolle du Lac	Les Vernes	Simondon
La Grange	Les Versas	Route du Stade
La Maisonneuve	Lauzon	Chemin du Suc Allard
La Petite Fayolle	Chemin de Magnac	Route de la Suchère
La Place	Rue de la Mairie	Chemin du Tailleur
La Riaille du Chomor	Maisonneuve de Romières	Chemin de Tata Zoé
La Suchère	Place du Marché	Rue du Temple
La Touche	Route du Mazet	Route de Tence
La Vigne	Chemin de la Montée	Chemin de la Touche
Le Bosquet	Chemin du Moulin	Vermillon
1		<b> </b>

# COMMUNE DE **DUNIERES** :

BUREAU 1 : Dunière centre		
Allée du Solier	Place Saint Martin	Rue du Château
Avenue de la Gare	Quartier de Beraud	Rue du Moulin
Chemin des Noisetiers	Rue d'Annonay	Rue du Stade
HLM La Moye	Rue de Bellevue	Rue du 11 Novembre
Impasse des Pinacelles	Rue de la Croix	Rue du 19 Mars 1962
Impasse des Tilleuls	Rue de la Croze	Rue du 8 Mai
Lieu-dit Berthollet	Rue de la Mutualité	Rue Forestiere
Lieu-dit Les Aillards	Rue de l'Eglise	Rue Neuve
Le Bourg	Rue de l'Industrie	Rue Notre Dame
Lot Le Château	Rue de Saint Pal	Rue Saint Martin
Lot Clair Matin	Rue de Saint Régis	Rue Traversière
Lot de L'Olivier	Rue de Ville	Rue des Iris
Lot Le Champ Fleuri	Rue des Cots	Route du Fraisse
Montée Saint Joseph	Rue des Jardins	Square des Anciens Combattants
Place de Dela-L'Eau	Rue des Mouliniers	_
Place de l'Hôtel de Ville	Rue des Pinacelles	

BUREAU 2 : Ecarts et quartiers hauts		
Carrefour de Malataverne	Lieu-dit L'Allier	Lieu-dit Limenesse
Chemin de la Tour	Lieu-dit Le Badinin	Lieu-dit Maisonnettes
Chemin des Airelles	Lieu-dit Le Bancel	Lieu-dit Malataverne
Chemin des Fougères	Lieu-dit Le Bois du Fouvet	Lieu-dit Montgrenier
Chemin du Pin	Lieu-dit Le Brulat	Lieu-dit Philippot
Impasse des Douglas	Lieu-dit Le Brun	Lieu-dit Picholet
Lieu-dit Badaure	Lieu-dit Le Buisson	Lieu-dit Planchard
Lieu-dit Badet	Lieu-dit le Buissonnet	Lieu-dit Pont de Faurie
Lieu-dit Belle-Côte	Lieu-dit Le Champ	Lieu-dit Pont de Miramand
Lieu-dit Berc	Lieu-dit Le Compty	Lieu-dit Salcrupt
Lieu-dit Bercary	Lieu-dit Le Cros	Lieu-dit Ville
Lieu-dit Blanchard	Lieu-dit Le Crouzet	Lieu-dit La Tour
Lieu-dit Chirat	Lieu-dit Le Fouvet	Lieu-dit Le bois de Vialle
Lieu-dit Coualoup	Lieu-dit Le Genet	Le Bel Horizon - Berc
Lieu-dit Cublaise	Lieu-dit Le Mazet	Les Balcons de Malataverne
Lieu-dit Faurie	Lieu-dit Le Mirail	Les Hauts de Miramand
Lieu-dit Fourneaux	Lieu-dit Le Petit Compty	Lot de la Tour
Lieu-dit Gournier	Lieu-dit Le Pin	Lot La Côte
Lieu-dit Guignebaude	Lieu-dit Le Pinet	Lot Le Bancel
Lieu-dit La Bruyère	Lieu-dit Le Solier	Lot Le Château
Lieu-dit La Chabanna	Lieu-dit Lerissel	Lot Les Chanterelles
Lieu-dit La Chaux de Planchar	Lieu-dit Les Aulagnières	Lot Les Sorbiers
Lieu-dit La Combe de Berc	Lieu-dit Les Balayes	Lot Les Cimes
Lieu-dit La Côte	Lieu-dit Les Bruyères	Montée de l'Adret
Lieu-dit La Fabrique	Lieu-dit Les Chaizes	Rue de Bel Air
Lieu-dit La Gueuze	Lieu-dit Les Chaneaux	Rue de Rochefoy
Lieu-dit La Paille	Lieu-dit Les Cots	Rue des Bruyères
Lieu-dit La Ribeyre	Lieu-dit Les Lagers	Rue des Chanterelles
Lieu-dit La Roue	Lieu-dit Les Razes	Rue des Sources
Lieu-dit La Vernelle	Lieu-dit Les Vignes	Route de la Vernelle
Lieu-dit La Villette	Lieu-dit l'Etoile	Route du Champ
4		Route du Cros
		ZA de Faurie

# COMMUNE DE LAPTE :

	Bureau 1 : Bureau de La	pte
Bugnazet	Lapte – Le Bourg	Les Hauts de Champséauve
Buniat	Le Bouchet	Les Mollières
Champbourenne	Le Fauvet	Les Planchettes
Chamdappe	Le Moulin du Bouchet	Les Rochers
Champséauve	Le Petit Bouchet	Les Vareilles
Chassemarais	Le Pis de Lous Gais	Lotissement la Bruyère
Fabé	Le Rivier	Lotissement d' Oudreyches
Grangeneuve	Le Suc du Lac	Lotissement l'Adret
La Bruyère	Les Aulanais	Maisonneuve
La Champ	Les Champs	Mazalibrand
La Dauze	Les Chazelies	Mazard
La Gare	Les Chemineaux	Mombré
La Morlière	Les Chomettes	Oudreyches
La Passoire	Les Communaux	Prabet
La Rigueur	Les Crêts	Prasset
La Souche	Les Garnas	Route du Bouchet
La Suchère	Les Gâtres	Vierneton

Bureau 2 : Bureau de Verne		
Barrage de Lavalette	La Lèche	Le Village de Vauclair
Berthouzis	La Riaille	Le Village du Lac
Brossettes	La Sagne	Les Bruyérettes
Champ Cumis	La Vernelle	Les Cartelas
Champlafond	Le Betz de Verne	Les Communaux de Verne
Chazeaux	Le Bru de Verne	Les Lots
L'Aulagnier	Le Chauchet	Les Scias
La Chambertière – Basse	Le Lac	Louvivier - Verne
La Chambertière – Haute	Le Moulin de Brossettes	Merdailhac
La Chaud de Verne	Le Moulin de L'Aulagnier	Montjuvin
La Chazotte	Le Patureau	Peyrisis
La Chomette	Le Peyron de Verne	Piboulet
La Combe	Le Peyronnet	Pralong
La Combe – Montjuvin	Le Suc de l'Ange	Verne
La Gardille		

# COMMUNE DE **MONISTROL SUR LOIRE** :

Bureau n°1 : Gymnase centre-ville		
Champ Gounoux	Lieu-dit Le Cordu	Place de l'Église
Château de Martinas	Lieu-dit Le Petit Maisonny	Place de Vaux
Chemin du Betz	Lieu-dit Le Prince	Place Néron
HLM le Parc	Lieu-dit Les Razes Brulées	Quartier des Roches
Impasse de l'Evêché	Lieu-dit Martinas	Résidence L'Hélianthe
Impasse des Châtaigniers	Lieu-dit Montessus	Route d'Aurec
Le Champ Gounoux	Lieu-dit Orcimont	Rte d'Aurec
Les Baraques	Lieu-dit Prailettes	Rue de Charbonnel (côté Pair du
Les Baraques de Champeau	Lieu-dit Route d'Aurec	22 au 28 – côté Impaire du 3 au
Les Hauts de Beauvoir IV	Lot Les Hauts de Beauvoir V	29)
Les Reveyrolles Brulées	Lot. HLM Les Hauts de Beauvoir	Rue de l'Evêché
Lieu-dit Antonianes	Lot. Les Hauts de Beauvoir	Rue des Acacias
Lieu-dit Beauvoir	Lotissement Brun	Rue des Capucins
Lieu-dit Bellevue	Lotissement HLM Le Canal	Rue des Chataigniers
Lieu-dit Bruyeres du Prince	Lotissement Le Beauvoir	Rue des Frênes
Lieu-dit Cazeneuve	Lotissement Le Canal	Rue des Marronniers
Lieu-dit Champ Gounoux	Lotissement Le Parc	Rue des Mûriers
Lieu-dit Champeau	Lotissement Les Tilleuls	Rue des Noisetiers
Lieu-dit La Rivoire Haute	Oreimont	Rue des Sans Culotte
Lieu-dit Le Betz	Place de la Victoire	Rue des Tilleuls

Bureau n°2 : Gymnase centre-ville		
Allée de la Côte	Ferme	Lieu-dit Les Revendus
Allée des Bergères	La Côte	Lieu-dit Route de Cheucle
Allée des Chanterelles	La Crou	Lieu-dit Tranchard
Allée des Mousserons	La Crou de Cheucle	Lot. Les 2 Fontaines – La Rivoire
Allée des Rosés	La Ferme – La Rivoire	Place du Pinet
Allée des Terriers	La Rivoire Basse	Pont du Pinet
Chemin de la Campagne	La Rivoire Basse – La Ferme	Résidence TERRE DE SIENNE
Chemin de la Côte	Le Clos de la Source	Route de Cheucle
Chemin des Pins	Le Flachat	Route de la Ferme
Chemin des Razes	Le Grand Garet	Route des Razes
Chemin des Rochers	Le Peyron Haut	Route des Revendus
Chemin des Sources	Le Pinet	Route des Villages
Chemin des Terriers	Le Pont du Pinet	Route des Villages – La Campagne
Chemin du Flachat	Les Gravières de Cheucle	Route des Villages – La Côte
Dom. de la Rivoire – Sources	Lieu-dit Beau	Route des Villages – Les Pins
Dom. de la Rivoire – La Campagne	Lieu-dit Le Bruchet	Route du Chambon
Dom. de la Rivoire – La Côte	Lieu-dit Le Chambon	Route du Chambon – La Côte
Dom. de la Rivoire – Les Genêts	Lieu-dit Le Flachat	Route du Pinet – Les Rochers
Dom. de la Rivoire – Les Pins	Lieu-dit Le Mas	Rte des Villages – Les Sources
Dom. de la Rivoire – Rochers	Lieu-dit Le Peyron Bas	Rte des Villages – Les Terriers
Dom. de la Rivoire - Les Terriers	Lieu-dit Le Pinet	Rue du Pinet
Domaine de la Rivoire	Lieu-dit Les Razes	Rue Rémi Doutre

Bureau n°3 : Gymnase centre-ville		
Allée Arthur Rimbaud	HLM Le Garay	Lieu-dit Tourton
Allée du Cimetière	HLM Le Monteil	Lieu-dit ZI Le Monteil
Allée Vitalis Royet	Immeuble Le Monteillan	Lotissement La Chaud
Allées du Château	Impasse du Monteil	Lotissement Le Garay
Avenue de la Gare	La Fonza de Billard	Maison de retraite
Avenue Henri Pourrat	Le Garay de la Croix	Parking des Remparts
Avenue Marcel Pagnol	Le Garay de la Croux	Place du Monteil
Bat. Le Bon Edouard	Le Jules Romains	Place du Vallat
Boulevard de la Nation	Les Bachats	Route de Chaponas
Camping	Les Bachats de Chaponas	Rue de Chabron
Camping Municipal	L'Hermitage	Rue des Ecoliers
Chemin de Chaponas	Lieu-dit Bruyeres de Gournier	Rue du Château
Chemin de Tourton	Lieu-dit Chaponas	Rue du Commerce
Collège Le Monteil	Lieu-dit Folletier	Rue du Général de Chabron
Collège Public	Lieu-dit Le Bois Pillé	Rue du Monteil
Folletier	Lieu-dit Le Château	Rue du Piat
Garay de la Croix	Lieu-dit Le Poudrier	Rue du Stade
Gendarmerie	Lieu-dit Les Sapines	Rue Jules Romain
HLM Allée du Château	Lieu-dit Ruisseau de Chaponas	Vieux Quartier du Château
HLM 3 rue du Commerce		

Bureau n°4 : Gymnase centre-ville		
Allée des Alouettes	HLM Le Kersonnier	Rés. Arcadie – rue du Kersonnier
Allée des Iris	La Gare	Rés. Beau Soleil – rue Kersonnier
Allée des Myosotis	Le Bleu d'Azur	Rés. Passementiers – rue du 18 juin
Allée des Piverts	Le Clapier	Rés. St Hippolyte – Le Kersonnier
Allée des Rossignols	Le Gueret du Roure	Résidence Entasis
Avenue de la Libération (côté	Le Kersonnier	Route de Gournier
impair)	Le Pêcher	Route de Gournier Bas
Avenue du 11 Novembre (côté	Le Port de Cantalay	Route de Gournier Haut
impair)	Les Passementiers	Route de Nantet
Avenue Jean Martouret	Les Sagnes	Route de Pierre Blanche
Bât. Le Velay	Les Sagnes – Pierre Blanche	Rue Chaussade
Bât. Les Couteliers – Av. J. Mart	Lieu-dit Chazelles	Rue de la Condamine
Chemin de Chomette	Lieu-dit Chomette	Rue des Bleuets
Chemin de Molletons	Lieu-dit Gournier	Rue des Cerisiers
Chemin de Chaillis	Lieu-dit Le Pêcher	Rue des Coquelicots
Chemin des Moletons	Lieu-dit Les Molletons	Rue des Jardins
Cité Les Erables	Lieu-dit Nant	Rue des Pruniers
Colonie	Lieu-dit Nantet	Rue des Violettes
Colonie de Nant	Lieu-dit Pierre Blanche	Rue du 18 juin 1940
Gare de Bas	Lot. Les Priemevères Kersonnier	Rue du Kersonnier
Gournier Bas	Lot. Pierre Blanche	Rue du Pêcher
Gournier Haut	Lotissement Le Pré Fleuri	Rue Passementiers
Gounier Le Haut	Lotissement Les Sagnes	ZA Les Moletons
Gueret du Roure	Maison Boudet	
HLM Avenue Jean Martouret	Rés. des Lys — rue du 18 juin 1940	

#### Bureau n°5: Maison des associations

Allée des Bruyères Allée des Buis Allée des Fougères

Allée des Hauts de Chabannes

Allée des Lauriers Allée des Sangliers Allée des Sureaux Allée du Bois Joli Allée du Thym

Avenue de la Libération (côté pair)

Avenue du 11 Novembre (côté pair)

Boulevard Pierre Vaneau

Bourlanche Chabannes

Chemin de Chabannes Chemin de la Bourlanche Chemin des Embessets Chemin des Foyes du Regard

Chemin des Hauts du Regard

Chemin des Tours Chemin du Pont Neuf Clos de Chabannes Impasse du Pont Neuf La Bourlanche

La Combe La Combe du Regard

La Croix de Lurol
La Frétisse du Regard
La Garde du Regard

La Lèche

Le Buisson de Verne

Le Clos de Chabannes

Le Hameau des Mélampyres Le Manatan – rue du Coutelier

Le Moulin de Grangevallat

Le Petit ruisseau de Verne

Le Pont Neuf Le Prunet Le Regard Le Regard Haut Les Foyes

Les Hauts du Regard Les Tours du Regard Lieu-dit Chabannes Lieu-dit Grangevallat Lieu-dit La Fontasse Lieu-dit Le Calvaire

Lieu-dit Le Champ du Seigneur

Lieu-dit Le Cros Lieu-dit Le Mazel

Lieu-dit Le Moulinet Lieu-dit Le Pont Neuf

Lieu-dit Le Preynet Lieu-dit Le Regard

Lieu-dit Les Chenenches Lieu-dit Les Embessets

Lieu-dit Parc de Chabannes Lieu-dit Pont de Lignon

Lieu-dit Pouzols Lieu-dit Verne

Lot. Les Hauts de Chabannes Lot. Les Hauts de Monistrol

Route de Chabannes Route des Villettes Rue du Calvaire Rue du Coutelier

#### Bureau n°6: Maison des associations

A rue des Ovides A rue du Mont Al Honoré Daumier Allée Alphonse Daudet Allée de la Souchonne Allée Frédéric Mistral

Allée M. RAVEL Av. des Mouettes Avenue Charles de Gaulle

Avenue de la Catalogne Avenue de la Libération (côté Pair)

Avenue de la Electation (colo 1 an)

Avenue du Général Leclerc

Avenue Général Leclerc

Avenue Georges Clémenceau

B R. Emile Littré Bat 3 Groupe Pasteur

Bat 6C Avenue Charles de Gaulle Bat. Le Vulcain – rue V. Charrat

Bat. Le Vulcam – rue V. C
Bd d'Auvergne
Bd Raoul Duval
Bd du Mazel
Bd Jules Janin
C rue Montesquieu
Chemin des Alouettes
Chemin de la Borie
Chemin de Pegrenas
Chemin des Ages
Chemin des Ardennes
Chemin des Souchonnes

Cortes

Faubourg Carnot

Les Souchonnes

Lieu-dit Bruyeres de Veyrines

Lieu-dit Espinasse Lieu-dit La Borie

Lieu-dit La Champravie Lieu-dit La Croix St Martin

Lieu-dit La Grangette Lieu-dit La Perrière

Lieu-dit La Pinède

Lieu-dit La Souchonne Lieu-dit Le Grand Solignac

Lieu-dit Le Grand Songnac Lieu-dit Le Moulin à Vent Lieu-dit Le Petit Solignac

Lieu-dit Les Ages Lieu-dit Les Gouttes

Lieu-dit Les Hyvernoux Lieu-dit Les Hyvernoux Bas

Lieu-dit Les murs de Paulin Lieu-dit Les Sagnes de Paulin

Lieu-dit Maisonneuve Lieu-dit Ollières

Lieu-dit Paulin Lieu-dit Perpezoux Lieu-dit Peygrenas

Lieu-dit Pont de Chazeau Lieu-dit Tirepeyre

Lieu-dit Les Vachères Lieu-dit Veyrines Lieu-dit ZI de Chavanon

Lot. Les Blanchard Lot. Les Terrasses des Ages Résidence Le Carnot

Résidence Le Vulcain Rochepaille

Rue André Audoli Rue Antoine Roche Rue Aristide Briand

Rue Badiou

Rue de Charbonnel (côté impaire

n°1 – côté pair du 2 au 20)

Rue de la Marche Rue de la Montat

Rue de l'Herbret Rue de Tardy

Rue de Roses
Rue des Teinturiers

Rue Dr Charcot Rue du 86ème RI

Rue du Dauphiné Rue du Moulin à Vent

Rue du Pdt Salvador Alliende

Rue Elysée Reclus Rue Hauts Noyers Rue Iserable

Rue Jean Baptiste David

Rue Jean Jaurès Rue Jeanne d'Arc Rue Larionov Rue Monge Rue Montesquieu Rue Moulin à Vent

Fayon Lotissement Beau site Rue Pasteur Galerie Baladins Lotissement Les Tennis Rue Pointe Cadet Grazailles Les Pins 15 rue Buffo Ouillas Rue Richelandière HLM du Moulin à Vent Place de la Fontaine Rue Saint Antoine Impasse de la Souchonne Place du 19 mars 1962 Rue Vieille Charrat La Providence Place du Prévescal Saint Marcellin Le Carnot Poste restante Scie Chomouroux Le Hameau des Souchonnes Quartier de Brunelles Trevas Le Puits des Souchonnes R. Léon Lamaiziere Villa Leclerc R. Marcel Sambat Le Vourze ZA La Borie Les Bruyeres de Veyrines R. Vaillant Coutur Les murs de Paulin Résidence la Cascade Les Sagnes de Vachères Résidence La Madeleine

## COMMUNE DE **RETOURNAC**:

- Bureau n°1: A à G

- Bureau n°2 : H à Z

#### COMMUNE DE **ST DIDIER EN VELAY** :

- Bureau n°1: A à G

- Bureau n°2 : H à Z

### COMMUNE DE SAINT FERREOL D'AUROURE :

BUREAU 1		
Chemin Bazan	Allée des Chevreuils	L'Ouche
Impasse Bel Air – Passage Bel Air	Impasse des Lilas	Lotissement La Plaine
Rue Catherine Courbon	Impasse des Maisonnettes	Lotissement Le Bellevue
Place d'Auroure – Chemin	Allée des Quatre Vents	Lotissement Le Belvédère
d'Auroure	Chemin des Rosiers	Lotissement Le Mont
Rue d'Auvergne (côté impair)	Chemin des Sources	Lotissement Les Amandine
Rue de Firminy (côté pair)	Chemin des Violettes	Lotissement Les Blés Dorés
Impasse de la Cabane d'Auroure	Chemin du Bourgeat	Lotissement Les Bleuets
Chemin de la Chapelle	Chemin du Cimetière	Lotissement Les Castors
Chemin de la Chaux	Chemin du Gault	Lotissement Les Châtaigniers
Chemin de la Chazalière	Impasse du Calvaire	Lotissement Les Genêts
Chemin de Nizieux	Impasse du Réservoir	Lotissement Les Sapins
Rue de Saint Didier	Rue du Mont	Lotissement Plein Soleil
Rue Denis Peyrard	Chemin du Rochain	Lotissement Les Merisiers
Chemin des Aubépines	Chemin du Verger	Lotissement La Chaux
Chemin des Biches Nizieux	Chemin du Vieux Puits	Le Hameau du Gault
Chemin des Châtaigniers	Michalon	

VILLENEUVE	Rue du Bourg	Allée des mésanges
	Chemin des Barabans	Allée des colombes
MONTAUROUX	Rue de l'Ouest	Impasse des Etourneaux
Impasse de Montauroux	Lotissement Bois Soleil	
Chemin de Montauroux	Rue Mathieu Pichon	Le Coulon
	Le Paraboin	Chemin du Coulon Haut
VARAN	Rue du Nord	Chemin du Coulon
Impasse de Varan	Rue du Paraboin	
Chemin de Varan	Rue du Petit Bois	Rue de Firminy
Chemin du Garay	Lotissement du Petit Bois	Côté impair 1 coiffure – 1519 Merle
Chemin des Eyvers	Impasse du Petit Bois	Impasse de la Trésande
	Place de l'Eglise	Impasse Louis Martin Binachon
LA FAYETTE	Passage de l'Eglise	Lotissement la Porte du Velay
Place de Lafayette		Z.A. Terres de Villeneuve
Chemin de Lafayette	Place des droits de l'homme	Z.A. Velay Auvergne
Chemin du Gour de l'âne	Impasse du Cloutier	Z.A. La Sagne
Chemin de la Tour d'Oriol	Impasse fleurie	Rue des Mélèzes
Chemin de la Mine	Impasse Pierre-Macardier	Lotissement le Bosquet
Impasse de l'Adret	Lotissement la côte les bruyères	Lotissement le Prévert
Chemin de l'Adret	Allée des martinets	Lotissement les Epicéas
Impasse de la Claire	Allée des rossignols	Lotissement la Pinède
-	Allée des chardonnerets	Lotissement le Chêne
LE PIEMONTOIS	Allée des palombes	
Chemin de le Borie	Impasse des fauvettes	Rue d'Auvergne
Chemin de la Roche	Alles des roitelets	Côté pair 28 Guesné – 268 Legros
Chemin du Piémontois	Chemin des geais	Impasse d'Auvergne
Impasse du Piémontois	Rue des perdrix	
Chemin de la Sagne	Allée des hirondelles	
Rue du 19 mars 1962	Impasse des Alouettes	

# COMMUNE DE SAINT JEURES :

Bureau de Saint Jeures		
Le Bourg	Bois de Chazeaux	La Jeanne
Les Augiers	Pouzols	Le Fort
Les Ribeyres	Les Deux Raves	Les Cros de Charbonnières
Le Villaret	Ribatou	Le Bru
Les Crozes	La Rochette	Le Champet
La Grangette	Le Sagnat	La Bourlaratte
La Croix de Pierre	Louette	Galatier
Laprat	La Métairie	Le Rochain
Le Fraisse	Charbonnières	Le Calvaire
La Bruyerette	Mazard	Gerenthes
La Chomette	Montcendraut	La Croix de Chapelon
Vareilles	Chantouzel	Grousson
Pélinac	La Gaillarde	Fromental
Dagonnier	Bourrel	L'Abelou
Les Changeas	Les Moulins	Darraire
Rioumazel	Chazeaux	

Bureau de Freycenet		
La Bonne Mariotte	Combe Martin	La Scie
Laval	Couquet	Fauritte
Le Fourezon	Bonnefonds	La Besseat
Madelonnet	Le Biart	Moïse
Salcrupt	Les Gardes	Les Hostes
Rambaud	Lotissement Les Bises	Aleysson

# COMMUNE DE SAINT JUST MALMONT:

BUREAU 1 : Salle Polyvalente		
Rue Nationale	Rue des Fleurettes	Place Marie Louise Déguillaume
Rue du Cintre	Lotissement Le Pré du Bourg	Les Sagnes
Rue Bayon	Rue du Marais	Rue du Nord
Rue des Frères	Rue du Stade	Rue du 8 Mai 1945
Place Moulin Prugnat	Lotissement Cheynet – Rue du	Route de Jonzieux
Place Victimes déportés du travail	Stade	Rue Jean Baptiste Jourjon
Rue du Centre	Rue Pasteur	Lotissement du Centre
Rue de Firminy	Rue de la Tour	Rue du Bas Vernay

	BUREAU 2 : Salle Polyvalent	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
Lotissement La Prairie	Le Bois du Sarret	Lotissement Les Mottes
Lotissement Le Sarret	Bruchère	Lotissement Les Eversets
Allée des Bouleaux	Le Fangeat	Chemin de la Croix Verte
Lotissement L'Orée du Bois	La Cote Vieille	Lotissement Brun – Route du Fau
Allée des Frênes	Lotissement La Cote Vieille	Lotissement Les Erables
Le Fau	Lotissement de la Chamarèche	La Palle
Route du Fau	Route, Rue, Impasse de la	Larzelier
ZA du Fau	Chamarèche	Village de la Chamarèche
Mont Servier	Lotissement Plein Soleil	Lotissement Plein Sud - Chamarèche
Route du Sarret		

15年長月12年3年3月12日1	BUREAU 3 : Salle du Cons	eil in the table to
Rambert	Toulin	Rue Neuve
La Digonnière	Le Talatay	Rue des Prairies
Les Grangers - Lotissement Les	Le Patre	Lotissement les Hauts de Riopaille
Grangers	La Cristière	Lotissement Saint Roch
Les Champs de Berre	Le Play	Rue Saint Didier
Les Pins – Route de Jonzieux	Lerbret	Lotissement Chanteloup
Le Garay Font de Serve	Les Gouttes	Lotissement Le Pêcher
La Ratelière -Lotissement La	La Chaize	Lotissement Chante Alouette
Ratelière	La Pierre du Loup	Lotissement Les Hivers
Le Calvaire	Jurine - Lotissement Jurine	Le Petit Roure
Lotissement Les Champs de Berre	Impasse du Platou	Lotissement les Genets – le Petit Roure
La Cotèle	Rue Saint Dominique	ZA La Fond du Loup – ZA La
Le Pont de la Faye	Riopaille	Garnasse
Route du Pont de la Faye	Rue de Riopaille	Lotissement Champ du Breuil
Lotissement La Cote	Impasse Traversière	Rue de la Serve – Rue du Midi

BUREAU 4 : Salle des Seniors - Malmont		
Le Buis – Malmont	La Roche	Allée du Grand Garay - Malmont
La Sagne – Malmont	Lotissement Le Clos de Malmont	Lotissement La Falaise
L'Aubépine	Le Bouchet	Lotissement Les Peupliers - Malmont
La Massardière	Le Cotonat	Allée du Docteur Besquet
Les Grandes Fraches	Le Moulin des Sagnes	Rue François Brun - Malmont
Les Petites Fraches	Le Moulin Canet	Rue Chanoine Paulin – Malmont
Sainte Croix	La Cour	Bonnefont - Malmont
La Garde	L'Aube	Rue Pierre Moulin – Malmont
Bafoy	Allée de la Pierre Brune	Le Preynat
Portafaix	Malmont	Le Cottelage
Le Creux	Les Cotes du Barrage	

#### COMMUNE DE SAINT MAURICE DE LIGNON

### BUREAU 1: Mairie (RDC – salle des mariages)

Ouest de la RN 88 – bourg en partie – Sud

Ranc - Roure - Poux - Cublaise ouest - Croix de l'arbre - Bouillou - Bouchet - Lachamp -Chabanneries – Loucéa – Esclunes – La Faye – Le Pré – Maubourg sud – Chatelard – La Faurie – Les Yverras

#### Village de Ranc

## Village du Roure

- route du ramel
- chemin du plat
- route de l'Envers
- route du roure

#### Village du Poux

- impasse de la Pal
- Impasse de la Fonza
- Route du poux

## Village de Cublaise (à l'ouest de la RN88)

- rue des pêchers (à partir du pont de cublaise)
  - route de Napoléon
  - Sert

#### Croix de l'arbre

- montée de la croix de l'arbre
- chemin des listes

### Bouillou

- chemin de bouillou
- rue du Bouchet
- rue des jardins familiaux
- impasse des jardins
- rue des garêts

#### Village du Bouchet

- rue de Ranc
- rue de Montjuan
- rue des coins
- place du communal
- Lotissement le pré du four
- rue des vignes
- rue du Fraisse
- rue des ombres
- -rue de la Croix

#### Bourg par Lachamp

- rue de lachamp (côté sud)
- place de chevalier
- rue de l'école
- rue Saint Joseph
- rue de la paix
- rue nationale de place de

l'église à l'usine Farissier (côté ouest)

- place du Prénat
- place Eugène Chapon
- passage de la croix

#### Les Chabanneries

- rue des Chabanneries
- chemin des platous
- chemin des bruyères
- chemin du mariou
- lotissement du Mariou
- chemin de la plaine
- rue des châtaigniers
- chemin de lapinte

## Village de Loucéa

- impasse du soleil couchant
- chemin de faure
- route de vaumaison
- route du suc
- place communale
- rue de la vialle
- rue de la béate
- chemin des lauriers
- avenue du 8 mai
- chemin de lajoue
- rue des glycines
- rue des alsaciens

## Village d'Esclunes

- route d'esclunes
- impasse d'esclunes

#### Village du Pré

- impasse du berger
- route des noyers

#### La Faye

- impasse de la Faye
- rue de la Faye
- route de la roche des morts
- impasse de la roche des morts

#### Village de Maubourg

- rue du saut (côté sud)
- communal de broulet (côté est)
- rue du château
- route de la Faurie
- chemin des Vistres (côté sud)
- rue de la marquise
- rue des sources
- chemin des combes
- chemin de la maman
- chemin de mazard

## Village de la Faurie

- rue des bachats
- impasse Mirabeau
- impasse de la croix
- chemin de grangiroux
- chemin des crédues

#### Village des Yverras

- rue du bal des neiges
- route des yverras

## Le Montelly

#### Châtelard

Le Suc des garnasses

Les Barrys

#### COMMUNE DE SAINT MAURICE DE LIGNON

## **BUREAU 2: salle Lachamp**

## Au nord est de la RN 88 Pont de Lignon – Cublaise est – bourg – la Marche – la Bassevialle – Sabot – le Saut -Maubourg nord

## Village de Pont de Lignon

- rue des René
- route de confolent

# Village de Cublaise (à l'est de la RN88)

- chemin de Toupy
- rue des pêchers (à partir du pont de cublaise)
  - chemin des marronniers
  - impasse fleurie
  - rue des clots
  - rue du verger
  - chemin des peupliers
  - chemin de l'assemblée
  - rue de la lavande
  - rue principale
  - route de pont de lignon
  - chemin de la Côte
  - chemin de Lou Prat
  - chemin de la Borie
  - chemin des îles

### Bourg en partie

- rue de Chazelet
- rue du grand pré
- rue Victor Robin
- rue Claudius et Albert Reymond
- rue nationale (du n°1 à la place de l'église des 2 côtés)
  - rue de lachamp (côté nord)
- rue nationale (de place de l'église
- à l'usine Farissier côté est)

#### La Marche

- rue Marcel Crépon
- rue Pierre Favier
- rue de la Marche
- rue des tavernes
- place Jean Souchon
- rue du Tachon

#### La Bassevialle

- rue Roger Oudin
- rue de la Bassevialle
- rue de la coufinée
- chemin de roussilles
- chemin de bourbous

#### Secteur Sabot

- route du stade
- rue de Presles
- rue de Sabot
- rue des pinatous
- rue du Moulinet
- rues étivaux
- rue du petit bois

#### Le Saut

- chemin de Maubourg
- rue de la garenne
- rue du saut (côté nord)
- communal de broulet (côté ouest)
- chemin de Vistres (côté nord)

## COMMUNE DE SAINT PAL DE MONS

BUREAU 1 : Mairie – Salle de vote		
Le Bourg et sa périphérie	Rue de l'Ecole	Espinasse
	Rue des Prairies	La Fayolle
Rue Saint Régis	Rue du Soleil	La Ponte
La croix du détour	Rue du 19 mars	La Pouyat
Rue de Bartou	Rue du Pontonnet	Le Bouchat
La Tourelle	Montée des Lilas	Le Bruyères
Le Levant	Rue des Cévennes	Les Ecureuils
La Rivoire	Rue du Stade	Les Margots
Rue du Presbytère	Place du Suc	Route de la Gare
Place Saint Marcelle	Rue Centrale	
Lotissement Les Jardins	Nouvelle Rue	
Place de l'Église		
Rue Saint Paul		

	BUREAU 2 : Mairie – Salle	de vote
Les Hameaux	La France	Les Amatis
	La Pervenchère	Les Bruyérettes
Bel Air	La Roche	Les Mâts
Bellevue	La Trappe	Les Meynis
Bonnefonds	La Troupe	Le Vertuchat
Boscalichet	La Vialatte	Les Pinatelles
Champroc	Lachamp	Les Saint-Martins
Chanteloube	Le Buisson	Lichemialle
Courtanne	Le Cerisier	Montsignour
Culperoux	Le Cluzel	Orcines
Flaminges	Le Grand Garret	Prunières
Fontlas	Le Jartot	Rochefayard
Fruges	Le Pont de la Vache	Rue du Bois de Nice
Jourdy	Le Roule	Sagnecroze
La Bruyère	Le Roure	Terrières
La Charatte	Le Vivier	Tirvolet
La Collange	Le Vourze	Vial
La Crapaudière		Villedemont
La Faye		ZA Les Pins

## COMMUNE DE SAINTE SIGOLENE :

BUREAU 1 : salle sous-sol de la mairie		
Saint Romain le Bas	Les Combes	Résidence Foch
Bonnefont	Chalet de Cornassac	Rue de la Fontaines
Boucherolles	Avenue Eugène-Cornillon	Ilot du Garay
Venelle de la boucle	Le Cosmos	Le Bois de la Garde
Chanibeau	Rue Charles Dupuy	Le Suc de la Garde
Lotissement Chanibeau	Le Clos de l'Etang	Rue Sergent Garnier
Le Pont de Chazeaux	Chemin de Fey	Lotissement Les Genêts
Les Chenets	Fey	Chemin de Huelles
La Collange	Les Pailles – Chemin de Fey	La Janouissaire
Lotissement la Collange	Place Maréchal Foch	Rue Lieutenant Januel

Anti-activ <b>B</b> U	REAU 2 : salle sous-sol de la mair	rie dans de Arabert
Impasse Jeanne d'Arc	Voie Anne-Fauriel	Lotissement la Prairies
Chemin de l'Aulanière	Lotissement Les Genêts Fleuris	Le Réservoir
Rue Saint Austrégésile	La Croix de Fruges	Pont de Reveyrolles
Fauboug St Barthélemy	Le Bois de Fruges	Reveyrolles
Le Soulier Bas	Le Petit Fruges	Route de Reveyrolles
Les Beaux	Lotissement la Croix de Fruges	Cité les Roches
Chemin de Bellevue	Lotissement Le Bois de Fruges	Foyer Les Roches
Le Calvaire	Le Got	Les Roches
Rue du Calvaire	Les Gouttes	Route des Roches
Lotissement la Clé des Champs	Place du 8 mai 1945	La Croix de Saint Romain
Les Trois Croix	Le Mont	Le Saint Romain
Crouze-Mouton	Route du Mont	Les Sagnes
HLM la Croze	Lotissement Les Boutons d'Or	Lotissment les Sagnes
HLM la Cumine	Peybessoux	Beau site
La Cumine	Le Peychier	Lotissement Beau soleil
Patural de la Cumine	Route du Peycher	Lotissement les Violettes
Lotissement Les Blés Dorés	Peyrelas	La Ponchardière
Cité les Erables	Route de Peyrelas	Route de la Ponchardière

BUREAU 3 : maison de la musique		
Rue Notre Dame des Anges	Lotissement La Clairière	Rue Fayard Guillaumond
Résidence Athéna	Les Combeaux	Le Soulier Haute
Les Bachats	Chemin du communal	Bel Horizon
route des Bachats	La Drey	Lotissement Bel Horizon
Le Belvédère	Allée des Flachères	Lotissement les Jardins
Rue du Belvédère	HLM les Flachères	HLM La Chaud
Lotissement L'Orée du bois	Impasse des Flachères	HLM Lachaud
Chemin des Bruyérettes	Le Suc des Flachères	LACHAUD
Les Bruyérettes	Rue des Flachères	Lotissement La Chaud
Chambeaux	Rue du Suc des Flachères	Place Général Leclerc
Route des Chambeaux	Lotissement La Flacheyra	Malbec
Lot Domaine de Chambeaux	Lotissement le Garay	Saint Martin
La Champagne	La Garna	Impasse du Meyrat
Lot La Croix de la Chaux	Lotissement la Garna	Mondar
Le Cheyne	Route de la Garna	Impasse de la Paix
Le petit Cheyne	La Guide	Rue de la Paix

BUREAU 3 : maison de la musique		
Les Palles Lotissement les Paturaux Chemin de la Peyrousse Lotissement Les Peupliers La Peyrousse Le Prévert Rue de Saint Didier La Roche des Taillas Les Taillas	Lot La Roche des Taillas Parc d'activité des Taillas Route des Taillas Lot les 4 vents Chemin du Bois de Jax Le Bois de Jax Lotissement Le Bois de Jax Lotissement le Merisier	Grand-Champ Lotissement Grand-Champ La Peyrière Le Villard Les Chazeaux du Villard Le Télégraphe Lotissement Le Soleil Levant Malachelle

BUREAU 4 : maison de la musique		
Chemin de la Batie	Grangeneuve	Le Pinet
HLM La Batie	Jarnioux	Lot du stade – route du Pinet
La Batie	Le Bois de Jarnioux	Route du Pinet
Route de la Batie	Route de Jarnioux	Cité les Pins
Les Buissonnets	Avenue Lafayette	Le Prat
Chemin de la Carrière	Résidence Lafayette	Le Queyrat
Lot Les Cèdres	Lotissement Lebré	Route du Queyrat
Cenoux	Lebré	Résidence Sigolène
Rue de Cenoux	Lotissement les Lilas	Quartier Robin
Ruelle du Chansou	Avenue de Marinéo	Chemin de la Roue
La Croix de Chauvy	Lot Le Martouret – La Batie	La Roue
Lotissemnt les Chênes	Lotissement le Petit Martouret	La Sagne
Cherblanc	Chemin de Messignac	Lotissement La Sagne
Chemin de Cheyroux	Le Meynis	Place Jean Salque
La Croix de Chovet	Chemin de Mialaure	La Souche
Le Chovet	Le Monteil	Complexe sportif
Lotissement La Croix de Chovet	Le Montillon	avenue du Stade
Lotissement le Petit Clos	Cité Paradis	Lot du Stade
Le Garay de Cornassac	Paradis	Cité plein Sud
Lotissement le Crêt	Rue des Passementiers	Lotissement Plein Sud
Les Dreyttes	Pealey	Lotissement les Tilleuls
Cité la Fontaine	Chemin du Petit Peyre	Chemin de la tuilerie
Lot le Clos de la Fontaine	Le Petit Peyre	Vaubarlet
Rue de la Gendarmerie	Ilot du Pinet	Route d'Yssingeaux
Chemin de Grangeneuve		

## COMMUNE DE TENCE :

En salle multifonctionnelle (6 rue St Agrève) de Tence :

- Bureau 1 : par ordre alphabétique de la lettre A à la lettre G incluses
- Bureau 2 : par ordre alphabétique de la lettre H à la lettre Z incluses

## A l'ancienne école de Chaumargeais:

- Bureau 3 : villages de Chaumargeais, Pin, Pleyne, Reboulet, Chomettes, Istor, Les Barraques de Fournet, Les Champs, La Rama, La Beauche, La Pomme (pour partie).

# COMMUNE D'YSSINGEAUX:

Bureau 1 : A à C

Bureau 2 : D à K

Bureau 3: LàQ

Bureau 4: RàZ

# 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-30-001

# portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières » le dimanche 4 septembre 2016

Autorisation d'organiser une course motorisée



Direction des Politiques Publiques et de l'Administration Locale Bureau des élections et de l'administration générale

## Arrêté DIPPAL / BÉAG n° 2016 – 156

## portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières » le dimanche 4 septembre 2016

#### Le préfet de la Haute-Loire

Vu	le code	général de	s collectivités	territoriales	,
----	---------	------------	-----------------	---------------	---

- Vu le code de la route ;
- Vu le code du sport et notamment ses articles R.331-18 et suivants ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L414-4 et R414-19 à R414-26 ;
- Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 relatif aux prescriptions applicables à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues ;
- Vu l'arrêté préfectoral DDT-SEF 2014-268 du 12 septembre 2014 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Haute-Loire :
- Vu l'arrêté municipal de la commune de Rosières du 18 avril 2016, réglementant temporairement la circulation et le stationnement ;
- Vu la demande présentée le 17 mai 2016 par M. Guillaume CHAM, président de l'association Stockcars Club du Tricastin, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche septembre 2016, une manifestation sportive motorisée dénommée « Course de stock-cars de Rosières » se déroulant sur le territoire de la commune de Rosières ;
- Vu le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux (FFSMO) et la licence d'organisation délivré par cette dernière sous le n° 16052 en date du 4 mars 2016 ;
- Vu le règlement particulier de l'épreuve ainsi que l'ensemble des pièces jointes à la présente demande ;
- Vu l'attestation d'assurance responsabilité civile délivrée le 18 avril 2016 à l'organisateur par la société HILAIRE-RIVOIRE-ALVES Assurances ;
- Vu la convention de secours établie entre l'organisateur et la Protection Civile de l'Ardèche (PC07), antenne de Saint-Agrève, les 9 mars et 9 avril 2016 ;
- Vu les attestations de présence du docteur Razvan STROIU ainsi que de la société Ambulance de l'Emblavez transmises par l'organisateur ;
- Vu l'avis favorables du maire de Rosières ;
- Vu les avis favorables du commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, du

1/4

directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire et du président du conseil départemental de la Haute-Loire ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la formation spécialisée en matière d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de la sécurité routière, réunie le 7 juillet 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

## ARRÊTE

<u>Article 1</u> - M. Guillaume CHAM, président de l'association Stock-cars Club du Tricastin est autorisé à organiser, le **dimanche 4 septembre 2016**, une manifestation sportive motorisée dénommée « **Course de stock-cars de Rosières** » se déroulant lieu-dit Florac Bas sur le territoire de la commune de Rosières, conformément aux parcours et horaires définis dans le dossier de demande d'autorisation.

Le nombre de compétiteurs est fixé à 60.

L'épreuve se déroulera sur un circuit ovale d'une longueur maximale de 250 mètres, fermé à la circulation publique. La course se décomposera en 4 séries de 3 manches stock-cars, 2 finales et 1 finish, de 9 h 30, début des contrôles, à 20 h 00, fin de la dernière manche.

<u>Article 2</u> - En application de l'article R.331-27 du code du sport, la présente autorisation ne prendra effet que lorsque les organisateurs auront transmis une attestation écrite précisant que l'ensemble des prescriptions mentionnées dans l'arrêté préfectoral ont été respectées.

Cette attestation devra être adressée, <u>avant le début de chaque épreuve</u>, par fax au centre d'opérations et de renseignements (COR) de la gendarmerie du Puy-en-Velay.

<u>Article 3</u> - Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions, des décrets et des arrêtés précités, ainsi que des mesures suivantes arrêtées par les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation, ainsi que par la commission départementale de la sécurité routière (CDSR) de la Haute-Loire.

Le règlement de la fédération française des sports mécaniques originaux (FFSMO) doit être appliqué et respecté.

#### SÉCURITÉ – SERVICE D'ORDRE

L'organisateur prendra toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes sur la manifestation, notamment les personnes de l'organisation, les concurrents, les spectateurs et les usagers de la route.

Les participants doivent respecter les règles élémentaires de prudence. Une équipe de commissaires, tous licenciés à la FFSMO et dirigés par le directeur de course, encadrera les participants.

L'organisateur doit prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité du public qui doit être maintenu à 20 mètres de la piste à l'aide de barrières « Vauban » ou équivalent. Les emplacements du public seront clairement identifiés et balisés :

- ces zones devront être closes côté piste et se situer en surplomb de celle-ci ou protégées par un obstacle naturel ou derrière des barrières assez hautes pour contenir le public sans présenter de danger pour les concurrents. Elle peuvent être renforcées par des ballots de paille ou tout autre dispositif analogue ;
- si le public est admis dans des parties surplombant la piste, une barrière de retenue devra être installée ;
- les zones dangereuses, situées au même niveau ou en contrebas de la piste, seront interdites au public et signalées ;
- la structure organisatrice sera chargée d'en interdire l'accès.

Afin d'informer les riverains et les usagers de la route du déroulement de la manifestation, l'organisateur mettra en place une signalétique adaptée, notamment à proximité des accès à la manifestation.

Les zones de parking seront suffisamment matérialisées avec une signalisation parfaitement compréhensible par le public, ne pouvant donner lieu à toute mauvaise interprétation. Des barrières seront mises en place aux endroits appropriés, notamment pour canaliser et contenir le public, et afin que celui-ci ne puisse accéder à une zone susceptible de le mettre en danger.

Si les effectifs et impératifs du moment le permettent, un service normal de gendarmerie sera commandé sur le site. Aucun service d'ordre ne sera mis en place.

2/4

#### <u>CIRCULATION – STATIONNEMENT</u>

L'arrêté municipal de la commune de Rosières du 18 avril 2016, réglementant temporairement la circulation et le stationnement, sus-visé et ci-annexé, sera appliqué et respecté.

Les organisateurs veilleront à la mise en place, la gestion et la maintenance de la signalisation réglementant la circulation et le stationnement.

Toutes dispositions nécessaires pourront être prises par le maire de la commune concernée par la manifestation.

#### Article 4 - SECOURS – INCENDIE

Tout au long de la manifestation, l'organisateur devra disposer d'un moyen permettant l'alerte des secours.

Les organisateurs mettront en place les moyens de secours suivant :

- un point d'alerte et de premiers secours (PAPS), composé de 4 secouristes et d'un véhicule de premiers secours, assuré par la Protection Civile de l'Ardèche (PC07), antenne de Saint-Agrève ;
- un médecin, le docteur Razvan STROIU;
- deux ambulance avec équipage de la société Ambulance de l'Emblavez.

Le responsable du dispositif de secours est chargé, à son arrivée et en lien avec l'organisateur, de prendre contact avec le CODIS 43 (04 71 07 03 18), puis de le tenir informé du déroulement de la manifestation et de la levée du dispositif.

Toute demande de secours complémentaire doit être adressée au CODIS 43, qui en concertation avec le CRRA 15 (SAMU) enverra le vecteur le plus approprié.

En cas de nécessité de mise en œuvre des moyens sapeurs-pompiers, le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant, assurera sous l'autorité du préfet, en liaison avec le sous-préfet de permanence, le commandement des opérations de secours.

Les organisateurs veilleront à ce que les accès aux divers sites de l'épreuve soient libres en toutes circonstances, de façon à faciliter la circulation des engins de secours.

Le service départemental d'incendie et de secours sera habilité, en cas de force majeure, à utiliser les divers axes routiers privatisés à l'occasion de la manifestation.

L'organisateur sera tenu de respecter l'arrêté préfectoral SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 sus-visé.

Les postes de surveillance et le parc de stationnement devront être équipés d'extincteurs portatifs.

Une mini-pelle ou un tractopelle ainsi que 4 ou 5 engins agricoles assureront l'accompagnement technique de la manifestation.

#### Article 5 - ENVIRONNEMENT – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La manifestation se déroule sur des parcelles agricoles qui seront labourées après l'épreuve et à une distance relativement éloignée du site Natura 2000 le plus proche.

Les organisateurs sont chargés de veiller au respect de l'environnement par l'ensemble des personnes présentes sur les zones de la manifestation.

Dès la fin de la manifestation, les organisateurs procéderont au retrait de la signalétique et à la remise en état des lieux. Ces opérations concerneront l'ensemble des espaces ayant accueilli la manifestation sportive et les spectateurs.

Aucune inscription (peinture ou autres) ne sera apposée sur le domaine public ou ses dépendances (chaussées, bornes, arbres, supports de signalisation ...).

Toute dégradation du domaine public ou de ses dépendances sera à la charge des organisateurs.

Les organisateurs devront s'assurer du respect de la tranquillité publique, notamment en matière de bruit.

Les organisateurs veilleront au respect et à la protection des propriétés privées (propriétés, champs, prés,...). Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'accord formel de celui-ci.

3/4

<u>Article 6</u>: Le jet de tout imprimé ou objet quelconque sur la voie publique, la pose d'affiches sur les dépendances de la voie publique (plantations, panneaux de signalisation, ouvrages d'art, etc.) sont rigoureusement interdits.

<u>Article 7</u> - Toutes autres dispositions pourront être prises par les maires des communes concernées par la manifestation afin d'assurer le bon déroulement des épreuves.

Article 8: L'État ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de manquement, par l'organisateur, aux obligations de sécurité fixées par le présent arrêté.

<u>Article 9</u>: Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire, le directeur départemental des territoires de la Haute-Loire, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire, le président du conseil départemental de la Haute-Loire ainsi que les maires de Rosières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire, et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur Guillaume CHAM, président de l'association Stock-cars Club du Tricastin.

Au Puy-en-Velay, le 30 août 2016

Pour le préfet, et par délégation, le directeur

Signé

Jacques MURE

#### Voies et délais de recours -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# 43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2016-08-25-006

# PRFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

Arrêté autorisant le GAEC DE LA MARADE à exploiter un élevage bovin laitier à LISSAC

## DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

# BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

L'arrêté n° DIPPAL-B3/2016-184 du 25 août 2016 autorise le GAEC DE LA MARADE à exploiter un élevage bovin laitier (sous le régime de l'enregistrement) à Connac, 43350 LISSAC.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté en mairie de LISSAC ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire (DIPPAL- BCLAJ).

Le Préfet,

Signé : Eric MAIRE

# 63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques

43-2016-08-25-005

DS-PGP Mission dom.Subd. GPP 43 n°2016-43 du 25-08-2016

Subdélégation de signature pour la mission domaniale - successions vacantes - GPP Haute-Loire



#### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY-DE-DOME 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

# Décision de délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-43

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret  $n^{\circ}$  2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 30 septembre 2015 portant nomination de M. Eric MAIRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2015-47 du 26 octobre 2015 accordant délégation de signature à M. Jean-Noël BRIDAY, directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Loire ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 7 octobre 2013 la date d'installation de M. Jean-Noël BRIDAY dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-09 du 4 janvier 2016 portant subdélégation de signature de M. Jean-Noël BRIDAY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

#### ARRETE :

Article 1: La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Noël BRIDAY, par l'article 1er de l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2015-47 du 26 octobre 2015 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Loire, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Noël BRIDAY et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER, la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences respectives, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté préfectoral à M. Patrick JOURDE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division « Missions domaniales ».

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOURDE, la subdélégation de signature sera exercée par Mme Michèle THEOLEYRE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Gestion des patrimoines privés » ou, à défaut, par Mme Claude FAURE, contrôleuse des finances publiques, M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, M. Patrick GIRARD, contrôleur des finances publiques et, uniquement pour les déclarations de recettes et de dépenses, les actes de consignation et de déconsignation, les soumissions de vente de mobilier inférieures à 1 000 euros, par Mesdames Marie-Pierre MARCHADIER et Marlène FAURE, agentes administratives principales des finances publiques.

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2016-09 du 4 janvier 2016 à compter du 1er septembre 2016.

Article 5 : Les subdélégataires précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Haute-Loire.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 août 2016
Pour le préfet,
L'administrateur général des finances publiques

signé

Jean-Noël BRIDAY
Directeur départemental des finances publiques